

N°8

14 MARS
2002

Page 1
à 108

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

NUMÉRO SPÉCIAL

● EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS
ET DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS
AU DÉTACHEMENT, À LA MUTATION
ET AU RECRUTEMENT (ANNÉE 2002)



EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ET DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

- 4 **Emplois de professeur des universités offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement (année 2002)**
A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002 (NOR : MENP0200424A)
- 30 **Emplois de professeur des universités offerts au recrutement en application du 3° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2002)**
A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002 (NOR : MENP0200425A)
- 34 **Emplois de professeur des universités offerts au recrutement en application du 4° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2002)**
A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002 (NOR : MENP0200426A)
- 38 **Emplois de professeur des universités offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (année 2002)**
A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002 (NOR : MENP0200427A)

EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

- 44 **Emplois de maître de conférences offerts à la mutation, au détachement et en application du 1° de l'article 26-I du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement (année 2002)**

A.du 18-2-2002. JO du 27-2-2002 (NOR : MENP0200428A)

- 97 **Emplois de maîtres de conférences offerts au recrutement en application du 2° de l'article 26-I du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2002)**

A.du 18-2-2002. JO du 27-2-2002 (NOR : MENP0200429A)

- 101 **Emplois de maître de conférences offerts au recrutement en application du 3° de l'article 26-I du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2002)**

A.du 18-2-2002. JO du 27-2-2002 (NOR : MENP0200430A)

- 104 **Emplois de maître de conférences offerts au recrutement au titre l'article 61 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié (année 2002)**

A.du 18-2-2002. JO du 27-2-2002 (NOR : MENP0200431A)



Directrice de la publication : Catherine Lawless - Directrice de la rédaction : Nicole Krasnopolski - Rédacteur en chef : Jacques Aranas - Rédactrice en chef adjointe : Laurence Martin - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Micheline Burgos - Préparation technique : Monique Hubert - Chef-maquetiste : Bruno Lefebvre - Maquetistes : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS** : CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT ET, EN APPLICATION DU 1^o DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ AU RECRUTEMENT (ANNÉE 2002)

A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002

NOR : MENP0200424A

RLR : 711-1

MEN - DPE - DES

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 46,
51 et 58-1 ; D. n° 93-1335 du 20-12-1993 ;
A. du 15-12-1997*

Article 1 - Les emplois de professeur des universités figurant en annexe A du présent arrêté, sont offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1^o de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé, au recrutement.

TITRE 1ER : MUTATION

Article 2 - Les emplois offerts à la mutation sont des emplois susceptibles d'être vacants, pouvant être pourvus par changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité.

Sont admis à postuler l'ensemble de ces emplois les professeurs des universités titulaires qui, à la date de clôture du dépôt

des candidatures, ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur pendant au moins trois ans dans l'établissement où ils sont affectés.

S'ils ne justifient pas, à cette date, de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les candidats ne peuvent déposer une demande de mutation qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université.

Article 3 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte :

- 1) une demande de mutation (annexe B) ;
- 2) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des professeurs des universités visé à l'article 2 du présent arrêté et la durée des services effectués en position d'activité dans l'établissement d'affectation ;
- 3) Le cas échéant, une attestation délivrée par le chef d'établissement, justifiant de son accord et des avis favorables mentionnés au troisième alinéa de l'article 2 du présent arrêté ;
- 4) un curriculum vitae (annexe C) ;
- 5) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C ;
- 6) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible ;
- 7) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur.

Article 4 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 5 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la date de clôture du dépôt des inscriptions.

TITRE II : DÉTACHEMENT

Article 6 - Les emplois de professeur des universités figurant en annexe A offerts au détachement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite de la procédure de mutation ou changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité sont retirés de la liste des emplois offerts au détachement.

Article 7 - Sont admis à faire acte de candidature au titre du détachement :

- 1) les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé à celui des professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil na-

tional des universités ;

2) les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs des universités de 2ème classe ;

3) les magistrats de 1^{er} ordre judiciaire appartenant au deuxième groupe du premier grade ou placés hors hiérarchie.

Les candidats doivent être titulaires dans leur corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures.

Article 8 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte :

- 1) une demande de détachement (annexe B) ;
- 2) une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 ci-dessus et sa qualité de titulaire dans son corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures ;
- 3) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur ;
- 4) un curriculum vitae (annexe C) ;
- 5) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C ;
- 6) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Article 9 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 10 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la date de clôture des inscriptions.

TITRE III : RECRUTEMENT

(au titre du 1) de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé)

Article 11 - Les emplois offerts au recrutement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite des procédures de mutation, de changement d'affectation au sein de l'établissement, de réintégration après détachement ou disponibilité ou de détachement seront retirés des concours de recrutement.

Sous cette réserve, les emplois figurant en annexe A sont ouverts au recrutement au titre du 1) de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 12 - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités ; ils doivent en outre être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'État est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Article 13 - Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités.

Article 14 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte :

- 1) une déclaration de candidature (annexe B) ;
- 2) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;
- 3) une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- 4) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur ;
- 5) une attestation précisant que le candidat est inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000, ou en 2001, ou en 2002 ;
- 6) une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés aux articles 12 ou 13 ci-dessus ;
- 7) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce :

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;

- les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C ;

- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

Article 15 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 16 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la date de clôture des inscriptions.

Article 17 - Les résultats des concours de recrutement de professeur des universités ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2002 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

Article 18 - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, au plus tard le 18 juin 2002 par voie télématique ou, à défaut, par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

Article 19 - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération, soit par Minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique

“personnels enseignants du supérieur”. Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2002 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé classe selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique.

La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

Article 20 - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur), 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15, **au plus tard le 18 juin 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation.

Leur réponse devra comporter :

- leur nom patronymique et leur prénom ;
- le cas échéant, leur nom marital ;
- leur date de naissance ;
- leur adresse personnelle ;
- pour chaque emploi : l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (professeur des universités), la discipline et le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours ;
- le numéro d'identification qui leur a été communiqué à la suite de la reconnaissance de leur qualification.

Ce document doit être daté et signé.

Article 21 - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été adressé dans le délai prévu à l'article 20 ci-dessus.

Article 22 - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que ses annexes, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Par empêchement du directeur

des personnels enseignants,

La chef de service, adjointe au directeur
Claudine PERETTI

A n n e x e A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT ET, EN APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ, AU RECRUTEMENT

S = emploi susceptible d'être vacant

7e section : Sciences du langage : linguistique et phonétique générales

IUFM : d' Aix-Marseille : Aix-en-Provence et
Marseille, langage et travail : analyse des
situations de formation : 0171

U. des Antilles-Guyane : Martinique, domaine
francophone : 0457

U. de Besançon : phonétique, acoustique,
prosodie : 0166 S

U. de Besançon : sciences du langage, sémiologie
générale et sémiotique du discours : 0298 S

U. de Caen : syntaxe du français moderne
intégrant la sémantique : 0128 S

U. Paris-XII (institut universitaire de technologie
de Seine-et-Marne Sud) : Fontainebleau,
langue française et sémiologie : 1369

U. Paris-VIII : linguistique formelle : 0092

IUFM de Créteil : et 70e section, maîtrise de la
langue : 0389

U. Grenoble-III : 1er octobre 2002, géolinguistique

romane et européenne : 0050 S

U. Grenoble-III : sémantique et didactique du français langue maternelle : 0188 S

U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges) : sémiotique, marketing et nouvelles technologies : 0390

IUFM de Lyon : et 9^e section, formations initiale, continue et recherche en didactique, participation active à la convention "écritures, lectures et littératures" : 0169

U. de Saint-Étienne : et 9^e section, didactique du français langue étrangère et interculturalité : 0717 S

IUFM de Montpellier : et 70^e section, Montpellier, didactique du français : 0143

U. Montpellier-III : linguistique et communication : 0036 S

U. d'Orléans : sciences du langage : 0388 S

École normale supérieure : sciences du langage, études cognitives : 0096 S

U. Paris-III : linguistique générale et appliquée : 0850

U. Paris-IV : et 9^e section, 1^{er} octobre 2002, français moderne et contemporain : 0079 S

U. Paris-VII : linguistique comparée et théorique : 0040 S

U. Rennes-II : linguistique française : 0279 S

U. de Brest : linguistique française et stylistique : 0267

U. Strasbourg-II : linguistique française synchronique : 0168 S

U. Toulouse-II : sciences du langage : syntaxe et sémantique : 0968

U. de Cergy-Pontoise : langue et société : 0230 S

8^e section : Langues et littératures anciennes

U. de Besançon : langue, littérature et civilisation latines : 1432

U. de Caen : langue et littérature latines : 1465

U. Clermont-Ferrand-II : littérature latine et civilisation romaine : 0093

U. Grenoble-III : langue et littérature latines : 0156

U. Lyon-II : littérature grecque : 0095

U. de Saint-Étienne : langue et littérature grecques : 0227

U. Nancy-II : langue et littérature latines : 0066

U. de Nantes : langue et littérature grecques :

0224 S

U. de Tours : langue et littérature grecques : 1343

U. Paris-IV : littérature latine de l'Antiquité tardive : 0934

U. de Poitiers : langue et littérature latines : 0020 S

U. de Reims : latin : 0059

U. de Brest : latin : 1103

U. Toulouse-II : latin : langue et linguistique : 0246 S

U. Toulouse-II : langue et littérature grecques : 0494

9^e section : Langue et littérature françaises

U. de Besançon : littérature française des XIX^e et XX^e siècles : 1433

U. de Dijon : littérature française du XVII^e siècle : 0098 S

U. Grenoble-III : littérature française du XX^e siècle : 0003

U. Grenoble-III : grammaire et stylistique françaises : 0284

U. de Valenciennes : littérature française des XIX^e et XX^e siècles : 0107

U. de Saint-Étienne : littérature française du XIX^e siècle : 0792

U. Montpellier-III : langue et littérature françaises du Moyen Âge : 0182

U. Montpellier-III : littérature française du XX^e siècle, poésie : 0631

U. de Metz : littérature française des XIX^e et XX^e siècles : 0192 S

U. Nancy-II : littérature et rhétorique : 0131

U. de Nantes : littérature française du XX^e siècle : 0086

U. de Nice : 1^{er} octobre 2002, langue et littérature françaises du XX^e siècle : 0438 S

U. d'Orléans : littérature du Moyen Âge : 0036 S

U. de Tours : art dramatique, arts de la scène : 0057 S

IUFM de Paris : et 7^e section, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0008

U. de Poitiers : littérature française du XVI^e siècle : 0023

U. de Poitiers : littérature française du XIX^e siècle : 0110 S

U. de Poitiers : littérature française du XX^e siècle (roman) : 0443 S

U. Rennes-II : littérature française du XX^e siècle, stylistique : 0396

U. de Brest : langue et littérature médiévales : 0256

IUFM de Strasbourg : préparation aux certificats d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire et au professorat de lycée d'enseignement professionnel : 0146

U. Toulouse-II : langue française des XVI^e et XVII^e siècles, préparation aux concours, sémantique lexicale : 0021

U. Paris-X : littérature française du XVIII^e siècle : 0867

10e section : Littératures comparées

U. de Caen : 0146

U. Grenoble-III : littérature générale et comparée : 0011

U. Lille-III : art et littérature : 0307 S

U. de Nice : littérature générale et comparée : 0436

U. de Poitiers : littérature générale et comparée : 0114

U. de Brest : Brest et Quimper, littérature comparée, lettres modernes et classiques : 1102

U. Strasbourg-II : littérature générale et comparée : 0160

11e section : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

U. de Pau : littérature anglaise des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ou des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles : 0179

U. Bordeaux-III : littérature et civilisation britanniques des XVIII^e et XIX^e siècles : 0040

U. Bordeaux-III : américain : 0043

U. Bordeaux-III : 1er octobre 2002, langue, littérature et civilisation britanniques : 0062 S

U. Bordeaux-III : langue, littérature et civilisation britanniques : 0168

U. de Caen : langue, littérature et civilisation étrangères : 0301

U. de Caen : langue étrangère appliquée ou langue, littérature et civilisation étrangères : 0969 S

U. Clermont-Ferrand-II : littératures et cultures du monde anglophone : 1405

U. Paris-VIII : traduction : 0058 S

U. Paris-XIII : littérature américaine : 0174

U. Paris-XIII : langue étrangère appliquée : 0383

U. de Dijon : études nord-américaines ou

britanniques : 0106 S

U. Grenoble-III : linguistique anglaise : 0027

U. Grenoble-III : 1er octobre 2002, littératures et cultures du monde anglophone contemporain : 0283 S

U. Grenoble-III : civilisation britannique en langue étrangère appliquée : 0300

U. Lille-III : didactique de l'anglais et enseignement aux spécialistes d'autres disciplines : 0197

U. Lille-III : langue et littérature des pays anglophones : 0850

U. du Littoral : anglais : 0072

U. de Valenciennes : langues, littératures anglo-saxonnes : 0106

U. de Valenciennes : langues, littératures anglo-saxonnes : 0295

U. de Limoges : 0126

U. de Limoges : 0564

U. Lyon-II : littérature britannique avant 1900 : 0502

U. Lyon-III : 0222 S

U. de Saint-Étienne : 0021

U. Montpellier-III : civilisation britannique du XX^e siècle : 0040

U. Nancy-II : 0124

U. de Nantes : civilisation nord américaine : 0089

U. de Nantes : linguistique appliquée : 0930

U. de Nice : civilisation américaine : 0261

U. d'Orléans : civilisation américaine : 0182

U. Paris-II : anglais économique : 0493

U. Paris-III : civilisation britannique (institutions politiques) : 0851

U. Paris-VII : civilisation américaine : 0045

U. de Reims : littérature anglaise contemporaine : 0005

U. de Reims : études irlandaises : 0060

U. de Reims : linguistique anglaise : 0073

U. de Reims : civilisation britannique : 0835

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims) : anglais des affaires : 1060

U. Rennes-II : théâtre et arts du spectacle du monde anglophone : 0050

U. Rennes-II : littérature et civilisation de l'Amérique du nord : 0150

U. Rennes-II : littérature et civilisation des îles

britanniques : 0443

U. de La Réunion : littérature et arts anglo-américains : 0287 S

U. du Havre : anglais technique : 0427

U. de Rouen : linguistique, littérature, civilisation des pays de langue anglaise : 0872

U. de Mulhouse : langue étrangère appliquée : 0306 S

U. Strasbourg-II : littérature anglaise des XIX^e et XX^e siècles : 0074

U. Toulouse-II : littérature de Grande-Bretagne du XIX^e et du XX^e siècles : 0009 S

U. Toulouse-II : littérature de la Renaissance : 0054

U. Toulouse-II : langues étrangères appliquées : 0297

U. Toulouse-II : linguistique : 0690

U. Paris-X : 1er octobre 2002, traduction anglaise : 0789 S

U. Paris-X : anglais, langue et civilisation, langue étrangère appliquée : 1470

U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Sceaux) : anglais : 0011 S

U. de Cergy-Pontoise : anglais, littérature britannique : 0316

12e section : Langues et littératures germaniques et scandinaves

U. de Besançon : civilisation germanique : 0070

U. de Caen : allemand, langue étrangère appliquée et/ou langue, littérature et civilisation étrangères : 0042

U. Grenoble-III : allemand : civilisation et/ou histoire des idées : 0017

U. Lyon-II : civilisation allemande, histoire : 0491

U. de Tours : 1er novembre 2002, littérature du XX^e siècle : 0060 S

École normale supérieure : littérature allemande : 0066

U. de Reims : linguistique allemande : 0700

IUFM de Strasbourg : Guebwiller, expérience du plurilinguisme et de l'enseignement bilingue : 0125

U. Paris-X : allemand linguistique et didactique : 0150 S

13e section : Langues et littératures slaves

U. Clermont-Ferrand-II : langue et littérature

russes du XX^e siècle : 1263

U. Lille-III : Roubaix, russe : 0064

École normale supérieure des lettres et sciences humaines : langue et civilisation russes : 0023

U. Paris-IV : littérature russe : 0930

14e section : Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, littérature italienne du XIX^e siècle : 0075

U. de Besançon : littérature et civilisations modernes et/ou contemporaines : 1231

U. de Pau : 1er octobre 2002, Espagne : littérature et civilisation (époque moderne et contemporaine) : 0069 S

U. Bordeaux-III : espagnol : 0601

U. de Caen : espagnol : 0139

U. Clermont-Ferrand-II : espagnol : 1233

U. Paris-XII : espagnol, Espagne : 1382

U. de Dijon : études italiennes : 0022

U. de Dijon : espagnol des XIX^e et XX^e siècles : 1389 S

U. de Dijon : espagnol du XX^e siècle : 1442

U. de Chambéry : espagnol : 0281

U. Grenoble-III : civilisation, Espagne : 0020

U. Lille-III : italien : civilisation, Renaissance : 0328

U. Lyon-II : espagnol : 0125

U. Lyon-II : portugais : 0423

U. Lyon-II : italien : 0970

U. Lyon-III : italien : 0596

U. Montpellier-III : espagnol : 0435

U. Montpellier-III : portugais : 0640

U. de Metz : espagnol : 0412

U. de Nantes : littérature de l'Espagne contemporaine : 0096

U. de Nice : langue, littérature et civilisation italiennes : 0116 S

U. Paris-VII : et 7e section, langue étrangère appliquée, linguistique espagnole : 0027 S

U. de Poitiers : espagnol : civilisation hispano-américaine : 0034

U. de Poitiers : littérature espagnole : 0125

U. de Poitiers : civilisation espagnole : 0226

U. de Reims : espagnol : 0827

U. Rennes-II : espagnol des XVIII^e et XIX^e siècles : 0106

U. Rennes-II : espagnol d'Amérique latine : 0107

U. du Havre : espagnol : 0189

U. de Rouen : monde hispanique, siècle d'or : 0162

U. Strasbourg-II : espagnol, langue étrangère appliquée : 0324

U. Toulouse-II : italien : 0082

U. Toulouse-II : 1er octobre 2002, espagnol : 0581 S

U. Paris-X : espagnol, langue étrangère appliquée : 0098

U. Paris-X : littérature d'Espagne et d'Amérique latine des XIX^e et XX^e siècles : 1569

15e section : Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques

U. Grenoble-III : arabe moderne, langue étrangère appliquée, civilisation du monde arabe : 0008

U. Lille-III : langue et littérature japonaises : 0841
Institut national des langues et civilisations orientales : arménien : 0456

U. Paris-VII : langue et civilisation de la Chine : 1196 S

U. Paris-VII : pensée de l'Extrême orient, philosophie : 2243

U. Rennes-II : arabe et islamologie : 0776

U. de La Réunion : langues régionales de l'Océan Indien et cultures créoles : 0365

16e section : Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, psychopathologie et psychologie clinique de l'enfance et de l'adolescence : 1503

U. d'Amiens : psychologie clinique : 0673

U. Bordeaux-II : psychologie du développement : 0744

U. Paris-XIII : psychopathologie psychanalytique : 0577

IUFM de Lille : psychosociologie, psychologie de l'éducation en milieu scolaire : 0333

U. Lille-III : psychologie sociale expérimentale des relations inter-groupes : 0051

U. Lyon-II : psychologie sociale : 0082 S

U. Lyon-II : et 27e section, et 7e section, sciences cognitives : 0997

U. Lyon-II : psychologie clinique, psychopathologie de l'enfant : 0998

U. de Metz : psychologie ergonomique du travail et de la santé : 0742

U. de Nantes : psychologie sociale : 1583

U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes) : La Roche-sur-Yon, psychosociologie et sociologie juridique : 1335

U. de Nice : psychologie cognitive, neuropsychologie : 0095

U. de Nice : psychologie sociale : 1060

IUFM d'Orléans-Tours : Tours, psychologie cognitive : 0043

U. de Tours : psychologie sociale et du travail : 0068

U. Paris-V : psychopathologie de l'adulte : 0035 S

U. Paris-V : 1er octobre 2002, psychologie différentielle : 1898 S

U. Paris-V : psychologie clinique et psychopathologie interculturelles : 2177

U. de Poitiers : psychologie du développement : 0103 S

U. de Reims : 0859

U. de Brest : psychologie clinique : 1097

U. de Rouen : régulations individuelles et sociales, notamment dans les organisations : 0844

U. de Rouen : psychopathologie adulte, abord psychopathologique de sujets en situation de précarité psychologique et sociale : 1387

IUFM de Strasbourg : et 70e section, psychologie des enfants et des adolescents, théorie des apprentissages : 0111

U. Strasbourg-I : psychologie clinique et psychopathologie : 0942 S

U. Toulouse-II : psychologie du développement : 0966

U. Paris-X : psychologie du travail : 0103

U. Paris-X : psychologie sociale : 1536

17e section : Philosophie

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, histoire de la philosophie moderne : 0061

U. Bordeaux-III : histoire de la philosophie ancienne : 0666

U. de Caen : 1250

U. Paris-VIII : philosophie de la culture et de la politique : 0929

IUFM de Lille : et 70e section, philosophie de l'éducation : 0335

U. Lyon-III : philosophie française : 0056 S

U. de Nice : philosophie moderne et contemporaine : 1021

École normale supérieure : philosophie des sciences : 0090

U. Paris-I : philosophie contemporaine des XIX^e et XX^e siècles : 0788

U. Paris-IV : philosophie des technologies d'information et de communication : 0933

U. Paris-IV : histoire de la philosophie antique : 0937

U. Paris-VII : histoire et épistémologie des sciences de la vie et de la santé : 0021

U. de Reims : 0702

U. Strasbourg-II : métaphysique : 0180 S

U. Toulouse-II : philosophie politique : 0002

U. Toulouse-II : histoire de la philosophie moderne et contemporaine : 0506

U. Paris-X : philosophie comparée : 0284 S

U. Paris-X : philosophie morale et politique : 0311 S

U. Paris-X : philosophie classique : 0949 S

Théologie catholique

U. Strasbourg-II (institut de théologie catholique) : droit canonique : 0082

18e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, arts plastiques : 0072

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, cinéma documentaire : 1406 S

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, arts plastiques et sciences de l'art : 1504

U. Bordeaux-III : cinéma, audiovisuel (télévision, esthétique, narratologie) : 0665

U. Lille-III : arts plastiques : art contemporain du XX^e siècle : 0096 S

U. Lille-III : musicologie : 0739

U. de Nice : arts du spectacle : analyse des spectacles et pratiques scéniques : 1417

École normale supérieure : et 10e section, études cinématographiques : 0072

U. Paris-I : et 22e section, histoire de l'art moderne et contemporain : 0074 S

U. Paris-IV : musicologie : 0047

U. Paris-IV : musique du Moyen Âge et de la Renaissance : 0497 S

U. Paris-IV : musicologie et nouvelles technologies : 0932

U. Rennes-II : études théâtrales, théâtre contemporain et francophone : 0680

U. Rennes-II : esthétique et théorie des arts plastiques : 0759

U. Toulouse-II : arts plastiques et/ou arts appliqués : 0967

U. Paris-X : cinéma et littérature : 0237 S

19e section : Sociologie, démographie

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, sociologie générale : 1154 S

U. de Besançon : 1434

U. de Caen : sociologie générale : 0151

U. Paris-VIII : sociologie politique : 1008

U. Lille-I : sociologie : 0063

U. Lille-III : sociologie des usages : 0549 S

U. Lyon-II : sociologie : 0761

U. Lyon-II : sociologie de l'éducation : 0995

U. de Perpignan : sociologie générale et du développement : 0305

U. de Metz : sociologie générale, sociologie des professions : 0022

U. Paris-IV : sociologie générale : 0935

U. Paris-V : sociologie générale, psychologie sociale : 2178

U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles) : sociologie de la culture et des pratiques culturelles : 1481 S

U. Toulouse-II : sociologie de l'éducation : 0978

U. Paris-X : sociologie du travail et des organisations : 1278 S

20e section : Anthropologie, ethnologie, préhistoire

U. Aix-Marseille-III : anthropologie de la santé : 0870

U. de Pau : anthropologie historique : 0214

U. Bordeaux-I : préhistorien : 0253 S

U. Paris-III : institut des hautes études de l'Amérique latine, anthropologie (Amérique latine) : 0853

U. de Brest : culture matérielle et anthropologie de l'espace, pratiques techniques et symboliques dans la construction de l'espace vécu : 0787

U. Strasbourg-II : ethnologie, ethno-écologie : 0118

21e section : Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux

U. d'Avignon : 0212

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, archéologie et histoire, option anti-qualités nationales : 0091 S

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, 1er octobre 2002, histoire du Moyen-Âge : 0092 S

U. d'Amiens : histoire médiévale : 0056 S

U. Bordeaux-III : histoire ancienne : 0667

U. Grenoble-II : 1er octobre 2002, histoire des mondes médiévaux : 0766

U. Lille-III : histoire, langue et archéologie de l'Égypte Ancienne : 0011

U. Lille-III : histoire de l'art : 0796

U. d'Artois : Arras, histoire romaine : 0260

U. du Littoral : mondes anciens et histoire romaine : 0543

U. de Limoges : histoire médiévale : 0051

U. Lyon-II : archéologie du monde grec : 0187

U. Lyon-II : histoire et civilisation islamiques médiévales : 0676

U. Lyon-III : histoire médiévale : 0022 S

U. Lyon-III : préhistoire et protohistoire : 0097 S

U. Montpellier-III : histoire de l'occident médiéval : 0050

U. Montpellier-III : archéologie de la préhistoire : 0639

U. de Metz : 1er octobre 2002, Moyen-Âge occidental : 0210 S

U. Nancy-II : archéologie des mondes méditerranéens antiques : 0306 S

U. du Mans : histoire grecque : 0090

U. de Nantes : histoire médiévale : 0244

U. Paris-I : histoire de l'art et de l'archéologie islamique : 0678

U. Paris-I : histoire du haut Moyen-Âge : 1205

U. de Poitiers : histoire grecque : 0089

U. Strasbourg-II : histoire romaine : 0012

U. Strasbourg-II : histoire de l'art du Moyen Âge : 0013

U. Strasbourg-II : archéologie romaine : 0067

22e section : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

U. des Antilles-Guyane : Martinique, histoire

des mondes modernes : 0067 S

U. de Besançon : histoire politique et culturelle de la France aux XIX^e et XX^e siècles : 1033

U. Clermont-Ferrand-II : histoire de l'art moderne et contemporain : 1390

U. Paris-VIII : histoire contemporaine, histoire du Maghreb : 0175

U. Paris-XII : histoire du monde moderne : 0546 S

U. Paris-XII : histoire économique et urbaine à l'époque contemporaine : 1380

U. Paris-XIII : corps et société : 1169

IUFM de Créteil : et 23e section, histoire contemporaine ou géographie humaine : 0388

U. Grenoble-II : histoire moderne : 0765

U. d'Artois : Arras, histoire moderne : 0122

U. d'Artois : Arras, histoire de l'art, Europe du Nord-Ouest du XVI^e au XX^e siècle : 0373

U. Montpellier-III : histoire de l'art contemporain : 0412

U. Montpellier-III : histoire contemporaine : 0641

U. de Metz : histoire contemporaine : 0035

U. Nancy-II : histoire contemporaine : 0073 S

U. de Nantes : et 21e section, histoire de l'art : 1956

U. de Nantes : histoire moderne de l'Europe et du monde Atlantique : 1968

U. de Tours : architecture de la Renaissance : 0049

U. de Tours : histoire moderne : 0058

U. de Tours : histoire moderne : 1001 S

Institut national des langues et civilisations orientales : histoire et civilisation du Proche-Orient contemporain : 0444

Institut national des langues et civilisations orientales : histoire et cultures de l'Asie centrale : 0461 S

Institut national des langues et civilisations orientales : histoire de la Chine : 0737

École normale supérieure : 1er octobre 2002, histoire contemporaine : 0188

Institut d'études politiques de Paris : 0100

U. Paris-I : histoire de la France du XIX^e siècle : 0099 S

U. Paris-I : histoire moderne : histoire économique et sociale : 0521

U. Paris-IV : histoire contemporaine : 0936

U. Rennes-II : histoire du monde contemporain du XIX^e siècle : 0010 S

U. Rennes-II : histoire des mondes modernes : 0048

U. Rennes-II : histoire de la musique de la fin du XIX^e et du XX^e siècles : 0205 S

IUFM de Rouen : formation des enseignants du second degré : 0132

U. Strasbourg-II : histoire de l'art moderne : 0119

U. Strasbourg-II : histoire contemporaine : 0394

U. Toulouse-II : histoire contemporaine : 0635

23e section : Géographie physique, humaine, économique et régionale

U. d'Amiens : et 24e section, 1er octobre 2002, géographie humaine et aménagement : 0054 S

U. des Antilles-Guyane : Martinique, géographie physique tropicale : 0202

U. de Pau : géographie, aménagement : 0333

U. de Caen : géographie humaine, système d'information géographique et analyse spatiale : 0488

U. de Caen : 1355

U. Clermont-Ferrand-II : géographie des campagnes : 0257 S

U. Clermont-Ferrand-II : et 24e section, aménagement touristique et développement local : 0373

U. Paris-XII : géographie physique, géomorphologie et environnement : 0272 S

U. Paris-XIII : géographie physique et environnement : 0488

U. Grenoble-I : et 24e section, et 27e section, géographie humaine, technologies de l'information géographique : 0328

U. Grenoble-I : et 24e section, société et milieux naturels : 0573 S

U. Lille-I : géographie physique, climatologie : 0006

U. Lille-I : géographie humaine : 0172 S

U. d'Artois : Arras : 0009

U. de Limoges : géographie physique et environnement : 0220

U. Lyon-III : géographie physique : 0195

U. Montpellier-III : 0015 S

U. Montpellier-III : 1er octobre 2002 : 0065 S

U. Nancy-II : 0021

U. Nancy-II : géographie humaine : 0030

U. de Nantes : 1er octobre 2002, géographie urbaine : 0104 S

U. de Tours : géographie physique : 0076

U. Paris-I : géographie rurale : 0204

U. de Poitiers : géographie : 0118

U. de Poitiers : géographie de la population et des migrations : 1338

U. Rennes-II : géographie physique : 0437

U. de Brest : et 24e section : 0433

U. de Rouen : géographie humaine et sociale, analyse spatiale : 0353

U. Strasbourg-I : géographie théorique et modélisation : 0241

U. Toulouse-II : géographie humaine, économique et régionale : 0060

U. de Cergy-Pontoise : et 24e section, géographie, transports et territoires : 0485

24e section : Aménagement de l'espace, urbanisme

U. de Pau : aménagement, géographie : 0260

U. Paris-VIII : 1007

U. Paris-XII : institut d'urbanisme de Paris, dynamiques sociales et habitat : 0402 S

U. Paris-XII : institut d'urbanisme de Paris, villes et universités : 0578

U. Grenoble-I : 1er octobre 2002, économie territoriale et développement régional : 0239 S

U. de Saint-Étienne : 1er octobre 2002, géographie et aménagement : 0010 S

U. de Tours : développement territorial local : 0179

U. de Tours : politiques publiques, environnement : 0710 S

U. Paris-X : aménagement : 0148

25e section : Mathématiques

U. Aix-Marseille-I : et 26e section, 1er novembre 2002, analyse : 0138 S

U. Aix-Marseille-II : géométrie non-commutative : 0113

U. Aix-Marseille-II : logique de la programmation : 1293 S

U. Bordeaux-I : théorie des nombres et cryptologie : 1103

U. de Caen : analyse : 0219

U. Paris-XIII : institut Galilée : 0016

U. Lille-I : histoire des mathématiques : 0127
 U. Lille-I : mathématiques pures : 1429
 U. de Valenciennes : 0027 S
 U. Lyon-I : 1er octobre 2002, mathématiques fondamentales et applications : 0109 S
 U. Nancy-I : analyse harmonique non commutative : 0053
 U. Nancy-I : géométrie : 0255 S
 U. Nancy-I : analyse et géométrie complexe : 1434
 U. de Nice : et 26e section, mathématiques pures et appliquées : 1409
 U. Paris-VII : logique : 1754
 U. Paris-VII : algèbre et géométrie : 2242
 U. de Reims : analyse : 1308
 U. Toulouse-II : algèbre, géométrie, théorie des nombres et applications : 0388 S
 U. Toulouse-III : 0084 S
 U. Paris-XI : et 26e section, mathématiques fondamentales et appliquées : 0568 S
26e section : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
 U. Aix-Marseille-II : 1er novembre 2002, statistique : 0007 S
 U. de Besançon : et 25e section, calcul scientifique : 0117
 U. de Besançon : et 25e section, 1er octobre 2002, analyse fonctionnelle : 0217 S
 U. de Besançon : et 25e section, équations aux dérivées partielles : 0645
 U. Bordeaux-I : 0112 S
 U. Paris-XII : 1er octobre 2002, probabilités appliquées : 0594 S
 U. Paris-XII : mathématiques appliquées : 1381
 U. de Dijon : mathématiques appliquées : 0138
 U. Lille-III : mathématiques appliquées aux sciences économiques et sociales : 0268 S
 U. de Valenciennes (école nationale supérieure d'ingénieurs de mécanique énergétique de Valenciennes) : mathématiques appliquées à la conception assistée par ordinateur : 0167
 U. Lyon-I : 0100
 U. Lyon-I : calcul scientifique coopératif pour systèmes complexes : 0113 S
 U. Lyon-I : et 6e section, probabilités, statistiques, sciences actuarielle et financière : 1567 S
 U. de Saint-Étienne : 0264

U. Montpellier-II : statistique : 1022
 U. de Metz : équation aux dérivées partielles, analyse numérique : 0258
 U. Nancy-I : relations industrielles : 0184 S
 U. Nancy-I (école supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy) : 0190
 U. du Mans : statistiques : 0003
 U. de Nantes : et 25e section : 0115
 IUFM de Paris : et 25e section, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0005 S
 U. Paris-V : 1718 S
 U. Paris-VI : 1er octobre 2002, analyse des équations aux dérivées partielles, analyse numérique, modélisation : 0096 S
 U. Paris-IX : 0298
 U. de Reims : probabilités et statistiques : 0189
 U. Rennes-I : 1er octobre 2002, modélisation et analyse numérique : 0027 S
 U. de Bretagne Sud : et 25e section, mathématiques appliquées : 0393
 U. de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Vannes) : statistique appliquée et bases de données : 0023
 U. de La Réunion : 0048
 U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre) : 0014
 U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre) : 0097
 U. Toulouse-II : statistiques : 0397 S
 U. Toulouse-III : statistiques : 0078 S
 U. Toulouse-III : probabilités : 1653
27e section : Informatique
 U. Aix-Marseille-II : informatique fondamentale : 1747
 U. d'Amiens : 0587 S
 U. de technologie de Belfort-Montbéliard : systèmes temps réel : 0023
 U. de Besançon : Belfort, Montbéliard, génie logiciel, techniques formelles et à contraintes : 1257
 U. Bordeaux-I : 0269
 U. Bordeaux-I : 1274 S
 U. Bordeaux-II : informatique et sciences cognitives : 1018
 U. de Caen : algorithmique, langages, programmation : 1074

- U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : 1237
- U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : réseaux, réseaux locaux et sans fil, spécification et ingénierie de réseaux, technologies nouvelles des réseaux et des télécommunications, architecture et protocoles des réseaux : 1100
- U. Clermont-Ferrand-II : génie logiciel, modélisation, bio-informatique : 0031 S
- U. Paris VIII (institut universitaire de technologie de Montreuil) : 0900
- U. Paris-VIII : robotique et intelligence artificielle : 1006
- U. Paris-XIII : informatique médicale : 1099
- U. de Dijon : 1341
- U. Grenoble-I : 1er octobre 2002, validation des logiciels et systèmes : 0358 S
- U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B) : 1er octobre 2002 : 0262 S
- Institut national polytechnique de Grenoble : École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité, traitement de signaux audio-vidéo : 0428
- École centrale de Lille : et 61e section : 0094
- U. Lille-I : 1er octobre 2002, "middlewares" et composants haute performance : 0180 S
- U. Lille-I : centre université-économie d'éducation permanente : 0756
- U. Lille-I : 1039
- U. Lille-III : informatique de gestion et intelligence artificielle : 0059
- U. d'Artois : Lens : 0002 S
- U. du Littoral : 0545
- U. de Valenciennes (institut universitaire de technologie de Valenciennes) : nouvelles technologies de l'information et de la communication, systèmes coopératifs : 0608
- École normale supérieure de Lyon : 0041
- Institut national des sciences appliquées de Lyon : 1er octobre 2002, systèmes d'informations communicants : 0003 S
- Institut national des sciences appliquées de Lyon : "middleware" : 0556
- U. Lyon-I : images et simulation : 0143 S
- U. Lyon-I : 1er octobre 2002, systèmes d'informations techniques répartis : 1456 S
- U. Lyon-I : 1er octobre 2002, modélisation géométrique : 1538 S
- U. de Saint-Étienne : 0806
- U. Montpellier-II : 0737
- U. de Perpignan : 0121
- U. de Metz : interactions homme/machine : 0727
- U. Nancy-II : base de données, systèmes d'information, systèmes d'information décisionnels : 0417
- U. Nancy-II : conception de systèmes d'informations distribués : 0808
- U. Nancy-II (institut universitaire de technologie de Nancy-Verdun) : 0183 S
- U. du Mans : communication homme-machine : 0004
- U. de Nantes : 1969
- U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes) : et 61e section, réseaux multi-médias : 1822
- U. de Nice : 0077
- U. de Nice : 1er octobre 2002 : 0177 S
- U. de Toulon : institut des sciences de l'ingénieur de Toulon et du Var : 0443
- École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges : 0025
- U. de Tours : école d'ingénieurs en informatique pour l'industrie : 0042 S
- U. de Tours : école d'ingénieurs en informatique pour l'industrie : 0330
- Conservatoire national des arts et métiers : 0001
- U. Paris-I : 0926
- U. Paris-IV : informatique et sciences humaines : 0931
- U. Paris-VI : systèmes multi-agents : 0573 S
- U. Paris-VII : informatique fondamentale : 1462 S
- U. Paris-VII : algorithmique, programmation : 2248
- U. Paris-IX : systèmes d'information : 0452
- U. de Poitiers : systèmes temps réel, génie logiciel, interface homme-machine : 0465
- U. de Reims : réseaux et systèmes : 0230 S
- École nationale d'ingénieurs de Brest : réalité virtuelle : 0055
- U. de La Réunion : contraintes : 0182
- U. de Rouen : combinatoire et génome : 0015

U. de Mulhouse : 0051
U. Strasbourg-I : 1498
IUFM de Toulouse : et 71e section, Toulouse, systèmes d'information et communication, technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0223

U. Toulouse-I : 0544
U. Toulouse-III : architecture de systèmes embarqués : 1532

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : génie logiciel, recherche, filtrage et systèmes d'information : 0097

U. Paris-X : 0086

U. Paris-XI : 1er octobre 2002, bio-informatique des génomes : 0221 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Versailles, réseaux et multimédia : 0283

U. d'Évry-Val d'Essonne : 0350

28e section : Milieux denses et matériaux

U. Aix-Marseille-I : 1er octobre 2002, expérimentation sur les solides de basses dimensionalités : 0148 S

U. Aix-Marseille-II : et 33e section, matériaux, surfaces, nanotechnologies : 0020

U. Aix-Marseille-II : école supérieure d'ingénieurs de Luminy, matériaux, surfaces, nanotechnologies : 1753

U. Clermont-Ferrand-II : 0535

U. Grenoble-I : 1er octobre 2002, matière condensée, physique des vortex : 0729 S

Institut national polytechnique de Grenoble (École nationale supérieure de physique de Grenoble) : et 64e section, 1er octobre 2002, physique des matériaux pour biocapteurs, type biopuces : 0174 S

U. Lille-I : 1er novembre 2002, école universitaire d'ingénieurs de Lille : 1494 S

École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges : propriétés physiques et thermiques des céramiques hétérogènes : 0021

École centrale de Lyon : nanophysique, nanotechniques : 0158

IUFM de Lyon : et 70e section, formations initiale, continue et recherche en didactique, responsabilités dans le cadre de la rénovation de l'enseignement des sciences à l'école : 0238

U. Lyon-I : fluides complexes, interfaces,

hydrodynamique physique : 0011 S

U. Lyon-I : physique du solide expérimentale, matériaux nanostructurés élaborés par des méthodes physico-chimiques : 0130 S

U. Montpellier-II : 1er novembre 2002, modélisation cristaux photoniques semi-conducteurs : 0085 S

U. Montpellier-II : institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier, dynamique vibrationnelle : 0086 S

U. Montpellier-II : nanomètres, nanosciences : 0584 S

Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure des mines de Nancy) : propriétés mécaniques des matériaux : 0362

U. du Mans : 1er octobre 2002, milieux denses, couches minces : 0027

U. de Toulon : 1er octobre 2002 : 0109 S

U. Paris-VII : et 60e section, et 62e section, expérimentation en physique des milieux dispersés : 0071 S

U. Paris-VII : et 29e section, et 30e section, matériaux et phénomènes quantiques : 0101 S

U. Paris-VII : et 29e section, et 33e section, électrons et systèmes de basse dimensionnalité (expérimentateur) : 0193 S

U. de Poitiers : 1er octobre 2002, matériaux nanostructures, poudres et/ou films minces : 0296 S

U. de Rouen : matériaux magnétiques : 1319

U. de Mulhouse : physique des surfaces, nanostructures, expérimentateur : 0121 S

U. Strasbourg-I : analyse structurale des nanoobjets : 0120

U. Strasbourg-I : physique biologique liée à la physique du génome : 1497

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : instrumentation automatisée pour la physique : 0033 S

U. Toulouse-III : 1er octobre 2002, dynamique des systèmes de faible dimension : 0244 S

U. Paris-XI : 1er octobre 2002, physique des fluides complexes : 0409 S

29e section : Constituants élémentaires

U. Clermont-Ferrand-II : 1er octobre 2002 : 0322 S

U. Grenoble-I : et 34e section, 1er octobre 2002, astroparticules et cosmologie : 0450 S

U. Montpellier-II : cosmologie observationnelle : 0159 S

U. de Nice : 1er octobre 2002, physique non linéaire et instabilités : 0058 S

U. de Tours : physique théorique, théorie des champs et/ou relativité générale : 0992 S

U. Paris-VI : et 28e section, physique statistique et matière condensée : théorie et/ou simulation : 3015 S

U. Paris-VI : et 34e section, astroparticules expérimentales et/ou cosmologie observationnelle : 3305

U. Paris-VII : et 34e section, théorie en astroparticule et/ou cosmologie : 0103

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse) : physique expérimentale des hautes énergies : 0135

30e section : Milieux dilués et optique

U. de Besançon : optique, informatique : 0107 S

U. Bordeaux-I : turbulence à basse dimension et instabilités dans les liquides complexes : 0087

Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen : instrumentation physique : 0244 S

U. de Caen : interaction rayonnement-matière : 0229 S

U. Paris-XIII : institut Galilée : 0443

École normale supérieure de Cachan : opto-électronique : 0139

U. de Dijon : solitons : 0034

U. de Dijon : Le Creusot, 1er novembre 2002, contrôle cohérent et optique : 0567 S

U. de Limoges : 0611 S

U. Lyon-I : expériences en ions, molécules et agrégats : 0123 S

U. Lyon-I : théorie des systèmes complexes, physico-chimie théorique : 0387 S

U. de Saint-Étienne : et 28e section : 0576 S

U. Nancy-I : 1er octobre 2002, optique : 1180 S

U. Rennes-I : simulation numérique en physique atomique et moléculaire : 0098 S

U. Rennes-I (École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion) : physique des lasers, technologies pour les télécommunications : 1131

31e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. Aix-Marseille-III : chimie quantique : applications moléculaires : 0925

U. Aix-Marseille-III : 0951

U. de Besançon : et 33e section, chimie des eaux, micro-analyse : 0234

U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Besançon) : et 33e section, chimie analytique et traitements de surface : 1427

U. de Caen : 0428

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : et 33e section, Le Puy-en-Velay, chimie théorique, physico-chimie : 1151

U. de Dijon : réactivité des solides : 0257

U. Lille-I : 1er octobre 2002, chimie quantique appliquée à la catalyse : 0874 S

U. Lyon-I : 1er janvier 2003, synthèse inorganique, élaboration de matériaux catalytiques à propriétés contrôlées : 0456 S

U. Lyon-I : et 64e section, sciences analytiques : 2094

U. Montpellier-II : colloïdes amphiphiles : 0789

U. Nancy-I : chimie analytique : 0163 S

U. Nancy-I : méthodologie résonance magnétique nucléaire appliquée aux biomolécules : 0268 S

U. de Nice : 1er octobre 2002, physico-chimie des actinides et radio-écologie : 0811 S

École normale supérieure : et 62e section, chimie et génie des procédés : 0135

U. Paris-VI : résonance magnétique nucléaire, systèmes hétérogènes gaz/solides : 0549 S

U. de Reims : 0211

U. Rennes-I : thermochimie et réactivité des solides : 0256

U. du Havre : et 33e section, physicochimie des polymères et composites : 0307

U. Strasbourg-I (École européenne de chimie, polymères et matériaux) : chimie analytique et inorganique : 0999 S

IUFM de Strasbourg : et 32e section, préparation aux certificats d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire et au professorat de lycée d'enseignement professionnel : 0145

U. Strasbourg-I : chimie physique : 0322

32e section : Chimie organique, minérale, industrielle

U. Aix-Marseille-III : 0950
 U. Aix-Marseille-II : matériaux moléculaires organiques, synthèse et étude des propriétés : 1351
 U. d'Amiens : synthèse organique, chimie des glucides : 0153
 U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe : 0182
 U. de Pau : 1er octobre 2002, chimie organique : 0184 S
 U. de Dijon : et 33e section, chimie des matériaux : 0286
 U. Lyon-I : et 31e section, cristallographie : 0438
 U. de Metz : 1er novembre 2002, chimie organique : 0392 S
 Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure des industries chimiques) : chimie organique : 0379
 U. du Mans (institut universitaire de technologie du Mans) : chimie analytique, techniques spectrales et séparatives : 0076 S
 U. de Toulon : 1er octobre 2002 : 0051 S
 U. de Tours : chimie organique : 0652 S
 U. Paris-VI : chimie fine par voie organométallique : 0250
 U. Paris-VII : modélisation moléculaire et traitement de l'information chimique : 0159 S
 U. de Reims : 0083 S
 U. de Brest : chimie organométallique des métaux de transition : 0111 S
 U. de Brest : solides inorganiques moléculaires : chimie et cristallographie : 0201 S
 U. de Rouen : chimie organique à l'interface chimie-biologie : 0236
 U. Toulouse-III : 1er octobre 2002, chimie organique et bio-organique physique : 0210 S
 U. Toulouse-III : 1er octobre 2002, rôle des métaux dans les systèmes biologiques : 0380 S
 U. de Cergy-Pontoise : chimie organique : 0050

33e section : Chimie des matériaux

U. Aix-Marseille-III : 0949
 U. de technologie de Compiègne : composites, propriétés mécaniques et physico-chimiques, dégradation : 0272
 École nationale supérieure de chimie et de

physique de Bordeaux : 1er octobre 2002, chimie macromoléculaire appliquée à l'adhésion : 0304 S

U. Bordeaux-I : chimie des composites : 0127 S
 U. Paris-XII : chimie métallurgie : 1383
 U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Saint-Denis) : chimie organique : 0389 S
 U. Grenoble-I : et 28e section, institut des sciences et techniques, matériaux polymères fonctionnels : 0253 S
 Institut national polytechnique de Grenoble (école nationale supérieure d'électrochimie et d'électrometallurgie de Grenoble) : thermodynamique, contrôle des microstructures : 0007
 U. Lille-I : chimie et physicochimie des polymères : 0018
 U. Lille-I : résonance magnétique nucléaire et physicochimie du solide : 0569 S
 École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix : et 62e section, matériaux textiles : 0020
 U. Lyon-I : physico-mécanique des matériaux polymères : 0481 S
 École supérieure de plasturgie d'Oyonnax : chimie et physico-chimie des matériaux polymères : 0001 S
 U. de Saint-Étienne : 1er octobre 2002, polymères fondus : 0035 S
 U. Nancy-I : 1er octobre 2002, chimie minérale : 0048 S
 U. Rennes-I : 0015
 École nationale supérieure de chimie de Mulhouse : formulation des systèmes colloïdaux et polymères : 0509
 U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse) : polymères et interfaces : 0257
 U. d'Évry-Val d'Essonne : polymères synthèse et propriétés : 0092 S
34e section : Astronomie, astrophysique
 U. de Besançon : 0663 S
 U. Lyon-I : formation et évolution des premières structures étoiles/galaxies, modélisation et théorie : 0004
 U. de Nice : 1er octobre 2002, haute résolution angulaire et astrophysique : 0188 S
 U. Paris-VI : et 35e section, et 36e section,

télédéttection : 0201

U. Toulouse-III : et 31e section, 1er octobre 2002, spectroscopie moléculaire pour l'astrophysique : 0362 S

U. Paris-XI : astrophysique : 0044

35e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. Clermont-Ferrand-II : et 36e section, volcanologie : 0558

U. de Limoges : géochimie de l'environnement : 0470

U. Nancy-I : minéralogie et cristallographie : 0193

U. de Nice : et 36e section, pétrologie métamorphique, pétrotectonique profonde : 1111 S

U. d'Orléans : volcanologie et dynamique des magmas : 0390 S

Institut de physique du globe de Paris : propriétés physiques et mécaniques des roches : mesures en laboratoire et sur le terrain : 0076

U. Rennes-I : géomagnétisme : 0992

U. Strasbourg-I (école et observatoire des sciences de la terre) : géologie des bassins sédimentaires : 0133 S

36e section : Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère

U. Lyon-I : hydrogéochimie et climats actuels et fossiles, physico-chimie des masses d'eau marine : 0170

U. d'Orléans : géologie et géochimie de la matière organique : 0923

Conservatoire national des arts et métiers : géologie spécialisée dans les applications au génie civil : 0216

U. Paris-VI : micropaléontologie ou paléontologie des invertébrés : 2951

IUFM de Reims : formation des enseignants des premier et second degrés : 0122

U. de Brest : 1er octobre 2002, tectonique quantitative : 0448 S

U. Toulouse-III : 1er octobre 2002, rhéologie de la lithosphère, géomorphologie, modélisation numérique : 0195 S

37e section : Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement

U. Lille-I : 1er octobre 2002 : 0219 S

U. de Toulon : 1er octobre 2002, institut des

sciences de l'ingénieur de Toulon et du Var : 0220 S

École normale supérieure : dynamique de l'atmosphère et du climat : 0068 S

École normale supérieure : et 23e section, environnement : 0093

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

U. Aix-Marseille-I : et 62e section, école polytechnique universitaire de Marseille : 1502

U. d'Amiens (institut universitaire de technologie d'Amiens) : génie mécanique : 0187

U. de technologie de Compiègne : 0260

École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux : 1er novembre 2002, mécanique des fluides : 0927 S

U. Bordeaux-I : mécanique fondamentale et appliquée : 0194

Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand : mécanique et modélisation : 0011

U. Paris-XII : biomécanique, mécanique des systèmes biologiques : 0266 S

Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen : ingénierie des structures, simulation, identification : 0055

École normale supérieure de Cachan : génie civil, mécanique et matériaux : 0124 S

École normale supérieure de Cachan : mécanique : calcul des structures et des procédés : 0140

U. de Dijon : institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers : 1254

U. de Chambéry : 1er octobre 2002, école supérieure d'ingénieurs d'Annecy, mécanique des matériaux, structures, lois de comportement, plasticité : 0178 S

U. de Chambéry : école supérieure d'ingénieurs de Chambéry, génie civil, structures, risques naturels, approche expérimentale : 0599

U. Grenoble-I : mécanique des solides, produits, matériaux, procédés : 0206

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A) : résistance des matériaux : 0320 S

Institut national polytechnique de Grenoble : risques naturels et vulnérabilité des ouvrages : 0455

U. d'Artois : Béthune, génie civil : 0483
École centrale de Lyon : dynamique des structures et des mécanismes : 0040
Institut national des sciences appliquées de Lyon : génie civil, géotechnique environnementale : 0294 S
U. Lyon-I : propagation d'ondes en milieu diffusant et non linéaire, interaction-ondes tissus, doppler : 1987 S
U. Montpellier-II : technologie mécanique et modélisation des mécanismes : 0160
U. Montpellier-II : modélisation non linéaire en mécanique : 0329
École nationale d'ingénieurs de Metz : mécanique des milieux continus : 0064
U. de Metz (institut universitaire de technologie de Metz) : et 28e section : 0490
U. Nancy-I : école nationale supérieure des technologies et industries du bois, mécanique et qualité des bois : 0856
Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure de géologie) : hydrologie quantitative, modélisation : 0386
École centrale de Nantes : 1er octobre 2002, mécanique des fluides des systèmes énergétiques : 0919 S
École centrale de Nantes : matériaux et procédés de mise en forme : 0929 S
U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Chartres) : et 62e section, mécanique et thermodynamique appliquée : 0626 S
U. d'Orléans : mécanique des fluides : 0319
École nationale supérieure d'arts et métiers - Paris, conception intégrée : 0252
U. Paris-VI : mécanique des fluides : modélisation et simulation : 0041
U. Paris-VI : et 62e section, transferts de chaleur et de masse : 0569
U. de La Rochelle : génie civil : 0190
U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims) : génie civil, structures : 1054
Institut national des sciences appliquées de Rennes : génie mécanique : 0006 S
U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre) : génie civil : 0224
U. Strasbourg-I : gestion de production et logistique industrielle : 0273

U. Strasbourg-I (institut universitaire de technologie de Schiltigheim) : mécanique des fluides expérimentale, tribologie, écoulements de fluides complexes : 1500
Institut national des sciences appliquées de Toulouse : génie mécanique, énergétique : 0195 S
U. Toulouse-III : 1er octobre 2002, génie mécanique : 0379 S
U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : génie civil (physico-chimie des matériaux) : 0270 S
Institut national polytechnique de Toulouse (École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : 1er octobre 2002, mécanique des fluides et phénomènes physiques dans les milieux fluides : 0024 S

61e section : Génie informatique, automatique et traitement du signal

U. de technologie de Belfort-Montbéliard : gestion et logistique de production et de transport : 0104
École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon : génie informatique et informatique industrielle : 0186
U. de Besançon : automatique, productive : 0008
U. Clermont-Ferrand-II : 0030
Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand : productive : 0043
U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse) : 1er octobre 2002 : 0165 S
U. de Dijon : et 63e section, architectures des systèmes de traitement d'images : 0978
U. de Chambéry (institut universitaire de technologie d'Annecy) : et 60e section : 0197
Institut national polytechnique de Grenoble : et 27e section, école nationale supérieure de génie industriel, ordonnancement : 0456
Institut national polytechnique de Grenoble : technologies de l'information et de la communication : 0457
Institut national polytechnique de Grenoble : école supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés Rhône-Alpes, automatique continue : 0458

U. Lille-I : automatique, soft computing : 1671
 U. du Littoral : automatique et informatique industrielle : 0554
 École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix : logistique textile : 0009
 U. de Limoges : école nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, automatique, traitement du signal, génie informatique : 0865
 U. Lyon-I : automatique : 1501 S
 U. Lyon-I (institut universitaire de technologie B) : traitement d'images médicales ultrasonores : 1384
 U. de Saint-Étienne : institut supérieur des techniques avancées, image, systèmes, électronique : 0029 S
 U. de Saint-Étienne : institut supérieur des techniques avancées, traitement du signal et de l'image : 0534
 U. Montpellier-II : 0031 S
 U. Nancy-I : réseaux numériques de communication : 1057
 U. du Mans : et 63e section, traitement du signal, automatique et électronique, traitement et acquisition de signaux : 0561
 U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes) : ordonnancement temps réel, recherche opérationnelle, informatique appliquée : 0964
 U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice) : génie informatique : 0596
 U. Paris-VI : automatique et traitement du signal : 3304
 U. de Reims : traitement du signal, séparation sources et décisions : 0208 S
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims) : automatisme, supervision : 0108
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes) : et 63e section, automatique, commande, robotique, logistique : 0701
 U. Rennes-I (école nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion) : traitement du signal, méthodologies de conception des systèmes de télécommunications : 1123 S
 U. Strasbourg-I : automatique : 0358
 U. Toulouse-III (institut universitaire de

technologie A) : automatique, procédés complexes continus : 0253 S
 Institut national polytechnique de Toulouse : école nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique de Toulouse, modélisation/statistique en télécommunications : 0402
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Vélizy) : systèmes temps réel, réseaux, télécommunications : 0081
 U. d'Évry-Val d'Essonne : traitement et fusion de données, signal et image, réalité virtuelle et robotique : 0474
 U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : Évry et Brétigny-sur-Orge, traitement du signal et des données : 0188 S

62e section : Énergétique, génie des procédés

U. Aix-Marseille-III (école nationale supérieure de synthèses, de procédés et d'ingénierie chimiques) : génie des procédés : 0789
 U. Paris-XII (institut universitaire de technologie de Créteil) : thermique, thermodynamique : 1368
 U. Grenoble-I : et 32e section, 1er octobre 2002, institut des sciences et techniques, risques chimiques, pollutions, chimie industrielle : 0220 S
 Institut national polytechnique de Grenoble : génie des procédés papetiers : 0127 S
 U. d'Artois : Béthune, électrotechnique et électronique de puissance : 0246
 U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : chimie physique, méthodes électrochimiques, corrosion : 1669
 Institut national polytechnique de Nancy : et 6e section, innovation et créations d'activités : 0262
 Institut national polytechnique de Nancy : École nationale supérieure en génie des systèmes industriels, génie des procédés, développement durable, génie des systèmes industriels : 0385
 Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure des industries chimiques) : thermodynamique : 0014 S
 U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Nantes) : 1er octobre 2002, La Roches-sur-Yon, thermique et adhérence des matériaux : 1470 S

U. d'Orléans : énergétique : 0562
École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers : thermique : 0333 S
U. de La Rochelle : et 60e section, procédés thermiques et transformations thermodynamiques : 0364

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes) : chimie générale et minérale, chimie analytique, chimie organique, procédés à membranes et physico-chimie : 1039

63e section : Électronique, optronique et systèmes

U. Aix-Marseille-III : technologies silicium submicronique : circuits intégrés et intégration "system-on-chip" : 0351

École nationale supérieure d'électronique, informatique et de radiocommunications de Bordeaux : conception électronique : 0603

U. Clermont-Ferrand-II : modélisation et simulation numérique de la propagation et de la diffraction des ondes électromagnétiques, applications aux matériaux à bande interdite photonique : 0311 S

U. de Marne-la-Vallée : hyperfréquences : 0380
U. de Dijon : et 61e section : 0039

U. de Chambéry : hyperfréquences, télécommunications : 0365

U. Grenoble-I : et 28e section, 1er octobre 2002, institut des sciences et techniques, microtechnologies et nanotechnologies : 0686 S

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A) : et 61e section, circuits numériques, capteurs : 0544

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A) : électronique : 0559 S

Institut national polytechnique de Grenoble (école nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble) : 1er octobre 2002, modélisation et conception : 0105 S

École centrale de Lille : génie électrique : 0017

U. Lille-I : micro-électronique : 0081

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : électronique analogique et numérique, hyperfréquences : 0348 S

U. de Valenciennes : systèmes électroniques, ultrasons et instrumentation : 0125

U. de Limoges : 0006 S

U. de Limoges : école nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, circuits et dispositifs micro-ondes pour les systèmes de communication du futur : modélisation, conception, réalisation : 0053

Institut national des sciences appliquées de Lyon : 1er octobre 2002, électrotechnique, commande, sûreté : 0069 S

U. Montpellier-II : 1er octobre 2002 : 0157 S

U. de Nantes : composants : physique, technologie, applications : 1793 S

U. d'Angers : signal et images : 0394

U. de Nice : 1er octobre 2002, électronique, télécommunications : 0923 S

U. de Tours (École d'Ingénieurs du Val de Loire) : instrumentation : 1328

École nationale supérieure d'arts et métiers : Lille, électrotechnique, réseaux électriques, énergie dispersée, modélisation, commande : 0119

U. de Reims : 1er octobre 2002, électronique et micro-électronique : 0905 S

U. de Technologie de Troyes : et 28e section, optique en champ proche : 0079

U. Strasbourg-I : électronique : 0139

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : architectures de circuits pour les télécommunications : 0234

U. Toulouse-III : micro-électronique et intégration avancée : 2183

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : 1er octobre 2002, matériaux isolants organiques : 1428 S

U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray) : électromagnétisme et matériaux : théorie et expérience : 1097

U. Paris-XI : et 30e section, institut d'optique théorique et appliquée, optique et télécommunications : 2153

64e section : Biochimie et biologie moléculaire

U. Aix-Marseille-I : biologie structurale et modélisation moléculaire : 0456

U. Aix-Marseille-II : biochimie : 1286

U. Bordeaux-I : nutrition humaine : 0895 S

U. Bordeaux-II : et 65e section, bio-informatique : 0918

U. Bordeaux-II : et 65e section, biochimie,

génomique structurale : 1004

U. Paris-XII : et 65e section, biologie moléculaire, développement, régénération : 0285 S

U. de Dijon : biochimie métabolique et cellulaire : 1130

U. de Dijon (école nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation de Dijon) : biochimie alimentaire : 0284

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : biochimie, génie enzymatique : 0355 S

U. de Limoges : et 66e section, aspects moléculaires et cellulaires de la glycosylation : 0066

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Bourg-en-Bresse, microbiologie, physicochimie, sciences des aliments : 1821

U. Nancy-I : 1er octobre 2002, biochimie, biologie moléculaire, microbiologie : 0690 S

École normale supérieure : et 27e section, et 28e section, réseaux génétiques, protéiques, métaboliques : 0069

École normale supérieure : et 67e section, génomique et biodiversité : 0074

U. Rennes-I : 1218

U. Rennes-I : 1516

U. Strasbourg-I : biologie structurale, biophysique : 0325

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : génie biochimique, biotechnologie : 0149

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Versailles : 0412

65e section : Biologie cellulaire

U. Aix-Marseille-I : microbiologie moléculaire appliquée : 1160

U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, biologie cellulaire, génétique moléculaire : 0442

U. Clermont-Ferrand-II : bio-informatique : 0593

U. Lille-I : institut agro-alimentaire de Lille, microbiologie fondamentale et appliquée, biotechnologie appliquée à l'agro-alimentaire : 0857

U. Lyon-I : génétique et signalisation cellulaire : 0504 S

U. Paris-V : 1475 S

U. Paris-V : sciences biologiques et physiopathologie des tissus non minéralisés en

odontologie : 1838

U. Paris-VI : et 66e section, microbiologie appliquée : 0753

U. Paris-VII : interactions moléculaires dans la cellule normale et pathologique : 1988

U. Paris-VII : génétique moléculaire fonctionnelle : 2161

U. de Poitiers : 1er octobre 2002, génétique moléculaire du développement, neurogenèse, transgénèse animale : 0134 S

U. Strasbourg-I : 1075

U. Toulouse-III : génomique fonctionnelle chez les vertébrés : 0186 S

66e section : Physiologie

U. d'Avignon : biologie et pathologie végétales, agronomie : 0074 S

U. d'Amiens : électrophysiologie cellulaire et moléculaire, "transduction seconds messagers" : 0005

U. d'Amiens : régulation du métabolisme cellulaire végétal : 0010

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : biologie et physiologie animale et humaine : 0225 S

U. Clermont-Ferrand-II : 0176 S

U. de Dijon : et 64e section, biologie du développement des plantes : 0242

U. Lille-I : physiologie moléculaire végétale : 0076 S

U. Lille-I : et 69e section, physiologie animale, neuro-endocrinologie : 1354

U. du Littoral : physiologie animale et humaine : 0204

U. Montpellier-II : biochimie, physiologie végétale : 0233 S

U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier) : expérimentation animale, biologie cellulaire, nutrition humaine : 1017

U. Paris-VII : et 67e section, biologie et physiologie végétales : 0587 S

U. Toulouse-III : génomique fonctionnelle des champignons filamenteux phytopathogènes : 0721

U. d'Évry-Val d'Essonne : physiologie de la cellule souche : outils et stratégies pour le transfert des gènes thérapeutiques : 0352

67e section : Biologie des populations et écologie

U. Bordeaux-I : et 68e section, écologie et génétique des populations végétales terrestres : 0054

U. Lille-I : 1er octobre 2002, biologie évolutive et génétique des populations végétales : 0905 S
U. Lyon-I : écologie, génétique et dynamique des populations de mammifères : 0548

U. de Nice : écologie animale marine : 0054 S
Conservatoire national des arts et métiers : et 65e section, écologie microbienne des systèmes digestifs : 0227

U. Paris-VI : et 26e section, mathématiques de l'évolution : 0154

U. Paris-VI : Roscoff, océanologie biologique, bentholgie : 0406

U. de La Rochelle : biologie : 0187
IUFM de Rennes : et 70e section, biologie : 0150

U. Rennes-I : écologie : 0291

U. Rennes-I : 1705

U. d'Évry-Val d'Essonne : et 65e section, génétique des populations : méthodologie statistique et épidémiologie génétique des maladies multifactorielles : 0348

68e section : Biologie des organismes

U. Lille-I : biologie moléculaire des eucaryotes : 0516

U. Montpellier-II : adaptation écophysiologique et ontogenèse des animaux aquatiques : 0108 S

U. de Nantes : et 67e section, biologie, biochimie des animaux marins, écologie côtière : 1132 S

U. Paris-VII : et 65e section, développement des vertébrés : 0189 S

U. de Reims : biodiversité, lutte biologique : 0764 S

U. Rennes-I : 1er octobre 2002 : 0295 S

U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest) : et 66e section, 1er novembre 2002, écologie appliquée, agro-environnement : 0582 S

69e section : Neurosciences

U. Aix-Marseille-III : et 66e section : 0940

U. Aix-Marseille-II : 1345

U. de Besançon : 0978

U. de Caen : imagerie cellulaire des pathologies neurodégénératives : 1175

U. de Caen : acquisition et traitement du signal en biologie, neuro-imagerie cognitive : 1457

U. Paris-X : éthologie et cognition chez l'animal : 1529

39e section : Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques

U. de Caen : biophysique et bio-informatique : 0189 S

U. de Caen : pharmacie galénique : 0192 S

U. Clermont-Ferrand-I : biophysique, informatique : 0075 S

U. Clermont-Ferrand-I : biopharmacie : 1268

U. Lille-II : chimie générale : nouvelles techniques de découverte de sondes moléculaires : 0062 S

U. Lille-II : biophysique : résonance magnétique nucléaire des fluides biologiques : 0172

U. Lille-II : chimie générale : reconnaissance moléculaire et interactions biologiques : 0192

U. Montpellier-I : et 69e section, audioprothèse : 0647 S

U. d'Angers : pharmacotechnie : 1214

U. Rennes-I : biopharmacie et pharmacie galénique : 0166 S

U. Paris-XI : chimie physique : 1304 S

40e section : Sciences du médicament

U. Aix-Marseille-II : pharmacognosie, ethnopharmacologie, biotransformations : 1746

U. Bordeaux-II : pharmacodynamie : 0011

U. Paris-XIII : 0778

U. Lille-II : toxicologie environnementale : 0169

U. Montpellier-I : 1er octobre 2002, physiologie : 0074 S

U. Montpellier-I : pharmacognosie : 0976

U. Nancy-I : santé publique : 0843 S

U. Paris-V : droit et économie pharmaceutiques : 1164 S

U. Strasbourg-I : et 41e section, signalisation cellulaire : 0076 S

U. Strasbourg-I : pharmacocinétique et biodisponibilité : 1174

U. Toulouse-III : législation pharmaceutique, économie de la santé : 0171

U. Paris-XI : chimie organique : 2154

41e section : Sciences biologiques

U. Clermont-Ferrand-I : bactériologie, virologie : 0392

U. de Limoges : botanique et cryptogamie : 0731

U. Montpellier-I : biochimie structurale : 0900

U. Montpellier-I : botanique phytothérapie : 1021

U. d'Angers : immunologie générale et appliquée : 0067

U. Paris-V : biochimie métabolique et radiculaire : 2179

U. de Reims : bactériologie et virologie : 0142 S

U. Rennes-I : botanique : 1253

70e section : Sciences de l'éducation

U. d'Amiens : formation : 0049

U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Belfort) : 0147

U. Bordeaux-II : sciences de l'éducation, publics difficiles et évaluation des programmes d'insertion et de remédiation, recherches internationales comparatives : 0660 S

U. de Caen : problématiques et modèles théoriques de l'éducation et de la formation : 1184

IUFM de Créteil : et 16e section, et 19e section, psychologie ou sociologie de l'éducation : 0345

IUFM de Grenoble : et 16e section : 0160

IUFM de Lille : et 71e section, utilisation pédagogique des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0308

IUFM de Lille : étude des pratiques des enseignants en liaison avec la discipline enseignée : 0334

U. Lille-III : didactique du français : 0474

U. Lille-III : ethnologie de l'éducation : 0840

IUFM de Nancy-Metz : 0193

U. Nancy-II : 1er octobre 2002, formation d'adultes : 0432 S

IUFM d'Orléans-Tours : et 74e section, Tours, et 16e section, analyse des pratiques professionnelles : 0167

Institut National de Recherche Pédagogique : et 71e section, Lyon, valorisation des recherches sur l'éducation et la formation : 2168

U. Paris-V : sciences sociales : 2166

IUFM de Reims : professionnalisation

enseignante : 0129

U. de Rouen : identités et compétences en éducation, idées et compétences en formation : 1386

U. Paris-X : crise, école, ville et terrains sensibles : 1570

71e section : Sciences de l'information et de la communication

U. de Besançon : Belfort, Montbéliard, multi-média : 1267

U. Paris-VIII : conception de réseaux coopératifs sémantiques : 0096

U. Paris-VIII : et 27e section, reconnaissance des formes et application aux handicaps sensoriels : 1005

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Lyon : document numérique : 0001 S

U. Lyon-III : méthodologie de conception, apprentissage, nouvelles technologies de l'information et de la communication et recherche d'information : 0265

U. Paris-II : sémiologie des médias, textes et images : 0538

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes) : techniques de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0602 S

72e section : Épistémologie, histoire des sciences et des techniques

U. de Nantes : histoire des mathématiques depuis le XVI^e siècle, mathématiques : 0871 S

U. Paris-XI : histoire de l'enseignement et de la diffusion des sciences : 1899 S

73e section : Cultures et langues régionales

U. de Pau : langue et littérature occitanes : 0028

U. de Perpignan : catalan, langue et littérature : 0253

U. Rennes-II : breton : 0012 S

U. Rennes-II : breton : 0775

U. Toulouse-II : occitan, langue occitane : 0767

74e section : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

U. Aix-Marseille-II : sciences et techniques des activités physiques et sportives, neurosciences fonctionnelles, contrôle du mouvement : 1603 S

U. Aix-Marseille-II : sciences et techniques des activités physiques et sportives, biomécanique

du mouvement humain et mécanique appliquée aux activités physiques et sportives : 1687

U. d'Amiens : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines et sociales : 0533

U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines : 0240

U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences de la vie : 0312

U. Clermont-Ferrand-II : sciences et techniques des activités physiques et sportives, anthropologie de la danse et des pratiques corporelles : 0596

U. de Dijon : sciences et techniques des activités physiques et sportives, management interculturel du sport : 1443

U. de Chambéry : sciences et techniques des activités physiques et sportives, modélisation du contrôle de la posture et effets de l'entraînement et du matériel sportif : 0241 S

U. Grenoble-I : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sport et société : 1027 S

U. Grenoble-I : sciences et techniques des activités physiques et sportives, bioénergétique et physiopathologie de l'exercice : 1280

U. Lille-II : sciences et techniques des activités

physiques et sportives : 0960

U. de Nantes : sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie et/ou psychologie de la motricité humaine : 1599

U. de Toulon : sciences et techniques des activités physiques et sportives, contrôle moteur, biomécanique, analyse du mouvement : 0427

U. d'Orléans : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines : 0074 S

U. d'Orléans : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences biologiques : 0924

U. de Poitiers : sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie de l'exercice ou psychologie du comportement moteur : 1059

U. de Poitiers : sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie de l'exercice : 1097

U. de Brest : sciences et techniques des activités physiques et sportives : 0023

U. de La Réunion : Le Tampon : 0353

U. Paris-X : sciences et techniques des activités physiques et sportives, management du sport ou sciences sociales : 1239

U. d'Évry-Val d'Essonne : physiologie de l'exercice : 0452

Annexe B**DÉCLARATION DE CANDIDATURE À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT,
AU RECRUTEMENT (1) SUR UN EMPLOI DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS -
ANNÉE 2002 (DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ)**

adressée au chef d'établissement de :

Section CNU :	Profil :	Article :
Emploi n° (2) :	Journal officiel du :	
Je soussigné(e) M. - Mme - Mlle (1)		
Numen (3) :	N° de qualification (recrutement) :	
Nom patronymique :	Nom marital :	
Prénom :	Date et lieu de naissance :	
Nationalité :		
Adresse à laquelle seront acheminées toutes les correspondances (4)		
Résidence, bâtiment :		
N° et rue :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Téléphone :	Télécopie :	
Adresse électronique :		
Fonctions et établissement actuels :		
Diplôme :		

déclare faire acte de candidature sur l'emploi ci-dessus désigné :

Fait à le

Signature

(1) Entourer la mention utile.

(2) Porter le n° de l'emploi concerné. Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.

(3) Pour les personnels de l'éducation nationale.

(4) Aucune modification d'adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer le cas échéant de la réexpédition de leur courrier.

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 3° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2002)

A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002

NOR : MENP0200425A

RLR : 711-1

MEN - DPE - DES

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 46, 48, 49, 49-1 et 49-3 ; D. n° 92-70 du 16-1-1992 mod., not. art. 4 ; D. n° 93-1335 du 20-12-1993 ; A. du 15-12-1997

Article 1 - Les emplois de professeur des universités figurant en annexe A au présent arrêté sont offerts au recrutement en application du 3° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 2 - Ces concours sont réservés aux maîtres de conférences ayant accompli, au 1er janvier 2002, dix années de service dans un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un autre établissement supérieur au titre d'une mission de coopération culturelle scientifique et technique en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique, dont cinq années en qualité de maître de conférences titulaire ou stagiaire.

Les candidats doivent, en outre, être

titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ou d'un doctorat d'État.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités.

Article 3 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte :

- 1) une déclaration de candidature (annexe B) (1) ;
- 2) une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- 3) une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés à l'article 2 ci-dessus ;
- 4) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) (1) ;
- 5) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des maîtres de conférences régi par le décret du 6 juin 1984 susvisé et la durée de service effectué conformément au

premier alinéa de l'article 2 ;

6) trois enveloppes à l'adresse du candidat, affranchies au tarif en vigueur ;

7) pour les rapporteurs de la commission de spécialistes, deux enveloppes distinctes comportant chacune :

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) (1) ;

- les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C (1) ;

- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit ou, à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent, indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Le nom et l'adresse du candidat doivent être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, caractéristiques).

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés dans une langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français.

Article 4 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Aucun document, y compris thèse et travaux, n'est accepté après la clôture des inscriptions.

Article 5 - À l'issue de l'examen des candidatures par les instances des établissements selon la procédure prévue aux articles 49 ou 49-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé, le chef d'établissement transmet au ministre les listes des candidats proposés.

Le ministre transmet la liste de classement établie par l'établissement aux sections compétentes du Conseil national des universités.

Article 6 - Le bureau de la section compétente du Conseil national des universités désigne deux rapporteurs dont les noms et les adresses sont communiqués aux candidats par l'administration centrale à l'adresse figurant sur la déclaration de candidature (annexe B). Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats ne peuvent être s'assurer le cas échéant de la réexpédition de

leur courrier.

Les candidats font parvenir leurs dossiers, constitués dans les conditions fixées à l'article 7, aux rapporteurs dès réception de la notification des noms et des adresses de ceux-ci par l'administration centrale.

Article 7 - Chacun des dossiers destinés aux deux rapporteurs de la section compétente du Conseil national des universités comporte les documents suivants :

1) Un exemplaire du curriculum vitae complété par un exposé du candidat, qui précise notamment ses activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives (annexe C) (1) ;

2) Dans la limite de cinq documents, un exemplaire des travaux, ouvrages et articles mentionnés dans l'annexe C (1) ;

3) Une copie du rapport de soutenance du diplôme produit ou, à défaut, une attestation du chef d'établissement indiquant que ce rapport n'est pas disponible ;

4) Le cas échéant, la demande de dispense de l'habilitation à diriger des recherches prévue à l'article 2 ci-dessus.

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés dans une langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français.

Article 8 - La section du Conseil national des universités, après s'être, le cas échéant, prononcée sur les demandes de dispense de l'habilitation à diriger des recherches présentées en application de l'article 2 ci-dessus, examine les titres et travaux des candidats. Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés par le bureau pour chaque candidat, elle émet un avis sur chaque candidat.

Lorsque, dans l'ordre de la liste de classement proposée par l'établissement un candidat recevant un avis défavorable est mieux classé qu'un candidat recevant un avis favorable, la section établit un rapport motivé. Dans l'ordre de la liste de classement proposée par l'établissement, le candidat le mieux classé qui a reçu un avis favorable de la section compétente du Conseil national des universités est nommé.

Article 9 - Le directeur des personnels enseignants et les présidents ou directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que son annexe, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Par empêchement du directeur des personnels
enseignants,

La chef de service, adjointe au directeur
Claudine PERETTI

(1) Les modèles d'annexes B (déclaration de candidature) et C (curriculum vitae) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de professeurs des universités offerts au recrutement en application de l'article 46 (1°) publié dans ce numéro, pages 28 et 29.

A n n e x e A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 3° DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

1e section : Droit privé et sciences criminelles

U. de Polynésie française : 0014
U. des Antilles-Guyane : Martinique, droit
privé : 0001
U. de Besançon : 0998
U. de Chambéry : 0605
U. Lille-II : 0989
U. Lyon-II : 0733
U. Nancy-II : 0017
U. d'Angers : 0310
U. de Poitiers : 1er octobre 2002, propriété
intellectuelle, droit des nouvelles technologies :
1322 S

U. Paris-X : droit privé : 1568

2e section : Droit public

U. d'Amiens : polyvalence : 0688
U. de Perpignan : 0363
U. Nancy-II : 0444
U. d'Angers : 0624
U. Toulouse-I : 0489

3e section : Histoire du droit et des institu- tions

U. Bordeaux-IV : 0180
U. de Nice : 0129

4e section : Science politique

Institut d'études politiques de Lille : 0016
U. Paris-IX : 0283

5e section : Sciences économiques

U. Bordeaux-II : institut de santé publique,
d'épidémiologie et de développement, écono-
mie de la santé : 1019
U. Bordeaux-IV : 0048 S
U. de Chambéry : 0493
U. Lille-I : 0428

Institut national des sciences appliquées de
Lyon : économie industrielle et innovation :
0529 S

U. Nancy-II : 0048

U. de Reims : 0041

U. Toulouse-I : 0542

6e section : Sciences de gestion

Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence :
management public : 0011

U. de Marne-la-Vallée : gestion : 0056 S

U. Paris-XIII : 1er octobre 2002 : 0004 S

U. Grenoble-II (institut universitaire de tech-
nologie de Valence) : 0153

U. Lille-I : 1289

U. d'Artois (institut universitaire de technologie
de Lens) : marketing : 0385

U. Lyon-III : 0200

U. de Metz : 0260

Conservatoire national des arts et métiers :
contrôle de gestion : 0233

U. de La Rochelle : gestion : 0026

U. de Cergy-Pontoise : finance de marché :
0438

9e section : Langue et littérature françaises

U. Clermont-Ferrand-II : littérature narrative du
XX^e siècle : 0002

19e section : Sociologie, démographie

U. Paris-VII : genre et société : 0498

25e section : Mathématiques

U. Toulouse-II : 0883

26e section : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques

U. Toulouse-III : 0843

27e section : Informatique

U. Lyon-II : et 26e section, statistiques et traitement des données : 0485

28e section : Milieux denses et matériaux

U. Paris-VI : et 30e section : 0061

29e section : Constituants élémentaires

U. Lyon-I : 1er octobre 2002, physique expérimentale des particules : 0136 S

31e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. de Mame-la-Vallée : électrochimie environnementale : 0381

Institut universitaire de formation des maîtres de Dijon : formations initiale et continue des maîtres des premier et second degrés : 0111

32e section : Chimie organique, minérale, industrielle

U. Grenoble-I : et 31e section, et 33e section : 0478

U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier) : 1019

U. de Rouen : synthèse hétéro-organique, réactifs et intermédiaires séléniés en synthèse organique : 0384

33e section : Chimie des matériaux

École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand : 0999 S

35e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. Paris-VI : et 36e section, préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire : 0884

36e section : Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère

U. Aix-Marseille-I : Digne-les-Bains, (institut universitaire de technologie de l'université de Provence) géologie, environnement et géomatique, gestion administrative et pédagogique et développement de la recherche : 0625

U. Nancy-I : géologie, paléo-écologie : 0194

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

U. Aix-Marseille-II : 1725

Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen : tribologie du contact sec et lubrifié, qualité en production mécanique, construction mécanique : 0042

61e section : Génie informatique, automatique et traitement du signal

Institut national polytechnique de Nancy : École nationale supérieure d'électricité et de mécanique, génie informatique, temps réel : 0388

U. de Technologie de Troyes : reconnaissance des formes, apprentissage statistique : 0080

63e section : Électronique, optronique et systèmes

U. Grenoble-I : et 61e section, institut des sciences et techniques, électronique, électrotechnique et automatique : 0285 S

U. de Valenciennes (institut universitaire de technologie de Valenciennes) : opto-électronique : 0321

U. de Poitiers : 1er octobre 2002, génie des procédés électriques appliqués à l'environnement, atomisation des jets électrisés, plasmas froids : 0144 S

Institut national polytechnique de Toulouse (École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : conception assistée par ordinateur, électronique : 0225 S

64e section : Biochimie et biologie moléculaire

U. Toulouse-III : 1490

65e section : Biologie cellulaire

U. de Polynésie française : 0068

67e section : Biologie des populations et écologie

U. de Nouvelle-Calédonie : écologie et physiologies végétales : 0066

69e section : Neurosciences

U. Toulouse-III : 0348

41e section : Sciences biologiques

U. Lyon-I : relations hôte-parasites, étude de voies métaboliques pour des molécules à visée thérapeutique ou préventive : 0758

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 4^o DE L'ARTICLE 46 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2002)

A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002

NOR : MENP0200426A

RLR : 711-1

MEN - DPE - DES

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod. ; D. n° 93-1335 du 20-12-1993 ; A. du 15-12-1997

Article 1 - Les emplois de professeur des universités figurant en annexe A1 et A2 du présent arrêté sont offerts au recrutement en application du 4^o de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 2 - Les candidats, qu'ils soient ou non de nationalité française, doivent relever de l'une des catégories suivantes :

a) candidats, comptant, au 1er janvier 2002 au moins six années d'activité professionnelle effective dans les neuf ans qui précédent ; ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans des établissements publics à caractère scientifique et technologique, ou les activités mentionnées à l'article 3 du décret du 29 octobre 1936 relatif au cumul de retraites, de rémunérations et de fonctions ;

b) enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier 2002 ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an au 1er janvier 2002 ;

c) aux maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France ;

d) aux directeurs de recherche (emplois annexe A2) qui remplissent, au 1er janvier 2002, l'une des conditions suivantes :

- avoir été mis à disposition d'un établissement d'enseignement supérieur pendant au moins deux ans ;

- s'être engagé à effectuer pendant trois ans un service d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur et percevoir, à ce titre, une prime de mobilité pédagogique.

Article 3 - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités.

Article 4 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte :

- 1) une déclaration de candidature établie sur le modèle de l'annexe B (1) ;
- 2) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C)(1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;
- 3) une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- 4) une pièce permettant d'établir que le candidat appartient à l'une des catégories définies à l'article 2 du présent arrêté et qu'il remplit les conditions d'ancienneté requises ;
- 5) une attestation précisant que le candidat est inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000, ou en 2001, ou en 2002 ;
- 6) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur ;
- 7) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce :

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C)(1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;

- les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C (1).

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, profil).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

Article 5 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 6 - Les services de l'établissement donnent aux candidats réceptionnés des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions.

Article 7 - Les résultats des concours de recrutement de professeurs des universités ouverts

par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2002 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

Article 8 - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, **au plus tard le 18 juin 2002** par voie télématique ou, à défaut, par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

Article 9 - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération soit par minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2002 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé classe selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique.

La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

Article 10 - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur), 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15, **au plus tard le 18 juin 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation. Leur réponse devra comporter :

- leur nom patronymique et leur prénom ;
- le cas échéant, leur nom marital ;
- leur date de naissance ;

- leur adresse personnelle ;
- pour chaque emploi : l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi, (professeur des universités) la discipline, le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours ;
- le numéro d'identification qui leur a été communiqué à la suite de la reconnaissance de leur qualification.

Ce document doit être daté et signé.

Article 11 - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été adressé dans le délai prévu à l'article 10 ci-dessus.

Article 12 - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié avec son annexe, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Par empêchement du directeur

des personnels enseignants,

La chef de service, adjointe au directeur

Claudine PERETTI

(1) Les modèles d'annexes B (déclaration de candidature) et C (curriculum-vitae) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de professeurs des universités offerts au recrutement en application de l'article 46 (1) publié dans ce numéro, pages 28 et 29.

Annexe A1

**LISTE DES EMPLOIS VACANTS
OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE
DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS
OFFERTS AU RECRUTEMENT EN
APPLICATION DU 4^e DE L'ARTICLE 46
DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN
1984 MODIFIÉ**

S = emploi susceptible d'être vacant

2^eème classe

2e section : Droit public

U. Paris-VIII : droit médical : 0967

9e section : Langue et littérature françaises

U. de Mulhouse : littérature française et européenne du XX^e siècle : 0140

28e section : Milieux denses et matériaux

École normale supérieure de Cachan : 1er octobre 2002, ingénierie des matériaux moléculaires pour l'optique et les télécommunications : 0271

1^{ère} classe

1e section : Droit privé et sciences criminelles

Institut d'études politiques de Paris : études européennes : 0093

5e section : Sciences économiques

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt, développement durable : 0022

28e section : Milieux denses et matériaux

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : spectroscopie optique des semi-conducteurs : 0440

30e section : Milieux dilués et optique

U. Paris-VI : physique des atomes et des molécules, applications et interfaces : 1682

31e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. Aix-Marseille-I : 1er novembre 2002, micro-analyse et spectrométrie de masse : 0447 S

33e section : Chimie des matériaux

U. Paris-VI : polymères électroactifs : 2754

41e section : Sciences biologiques

Conservatoire national des arts et métiers : radioprotection : 0224

62e section : Énergétique, génie des procédés

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : et 60e section, énergétique, thermodynamique appliquée : 0289

64e section : Biochimie et biologie moléculaire

U. Aix-Marseille-II : 1741

65e section : Biologie cellulaire

U. Grenoble-I : virologie moléculaire et structurale : 1421

67e section : Biologie des populations et écologie

U. Strasbourg-I : biologie de l'environnement : 0555

Classe exceptionnelle

35e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. de Brest : 1er octobre 2002, géochimie, pétrologie, métallurgie : 0637 S

Annexe A2

**LISTE DES EMPLOIS VACANTS
OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE
DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS
OFFERTS AU RECRUTEMENT
AUX DIRECTEURS DE RECHERCHE
EN APPLICATION DU 4^e DE L'ARTICLE 46
DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN
1984 MODIFIÉ**

S = emploi susceptible d'être vacant

24e section : Aménagement de l'espace, urbanisme

U. de Mame-la-Vallée : urbanisme : 0351

27e section : Informatique

École normale supérieure de Cachan : 0272

33e section : Chimie des matériaux

U. Nancy-I : métallurgie : 1435

EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS À LA MUTATION ET AU DÉTACHEMENT DANS LES DISCIPLINES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION (ANNÉE 2002)

A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002

NOR : MENP0200427A

RLR : 711-1

MEN - DPE - DES

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 51 et 58-1

Article 1 - Les emplois de professeur des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion figurant en annexe A au présent arrêté sont offerts à la mutation et au détachement.

TITRE 1 - MUTATION

Article 2 - Les emplois offerts à la mutation sont des emplois susceptibles d'être vacants, pouvant être pourvus par changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après détachement ou disponibilité.

Sont admis à postuler ces emplois les professeurs des universités qui, à la date de clôture du dépôt des candidatures, ont exercé des fonctions d'enseignant-

chercheur pendant au moins trois ans dans l'établissement où ils sont affectés.

S'ils ne justifient pas, à cette date, de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les professeurs des universités ne peuvent déposer une demande de mutation qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux professeurs des universités et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université.

Article 3 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte :

- 1) une demande de mutation (annexe B) (1) ;
- 2) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des professeurs des universités visé à l'article 2 du présent arrêté et la durée des services effectués en position d'activité dans l'établissement d'affectation ;
- 3) le cas échéant, une attestation délivrée par le chef d'établissement justifiant de son accord et des avis favorables mentionnés au dernier alinéa de l'article 2 du présent arrêté ;
- 4) une notice individuelle curriculum vitae (annexe C) (1) ;
- 5) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés sur la notice individuelle ; le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chacun d'entre eux, ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé ;
- 6) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu ou, à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible ;
- 7) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur.

Article 4 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 5 - Les services de l'établissement donnent aux candidats réceptionnés des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la date de clôture des inscriptions.

TITRE II - DÉTACHEMENT

Article 6 - Les emplois offerts au détachement sont des emplois susceptibles d'être vacants. Les emplois pourvus à la suite de la procédure de mutation ou de changement d'affectation au sein de l'établissement ou de réintégration après détachement ou disponibilité sont retirés de la liste des emplois offerts au détachement.

Article 7 - Sont admis à faire acte de candidature :

- 1) les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux professeurs des universités pour la

désignation des membres du Conseil national des universités ;

- 2) les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs des universités de 2ème classe ;
- 3) les magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au deuxième groupe du premier grade ou placés hors hiérarchie.

Les candidats doivent être titulaires dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures.

Article 8 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte :

- 1) une demande de détachement (annexe B) (1) ;
- 2) une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 ci-dessus et sa qualité de titulaire dans son corps d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures ;
- 3) une notice individuelle curriculum vitae (annexe C) (1) ;
- 4) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur ;
- 5) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés sur la notice individuelle ; le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chacun d'entre eux, ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé ;

- 6) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu ou, à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Article 9 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 10 - Les services de l'établissement donnent aux candidats réceptionnés des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la clôture des inscriptions.

Article 11 - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié avec son annexe au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 2002
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Par empêchement du directeur
des personnels enseignants,
La chef de service, adjointe au directeur
Claudine PERETTI

(1) Les modèles d'annexes B (déclaration de candidature) et C (curriculum vitae) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de professeurs des universités offerts au recrutement en application de l'article 46 (1°) publié dans ce numéro, pages 28 et 29.

Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS OFFERTS À LA MUTATION ET AU DÉTACHEMENT DANS LES DISCIPLINES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION EN APPLICATION DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

1^{re} section : Droit privé et sciences criminelles

U. Aix-Marseille-III : 0928
U. Aix-Marseille-III : 0948
U. d'Avignon : 0245
U. d'Amiens : 0448
U. d'Amiens : polyvalence : 0797
U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, droit fiscal,
droit des affaires : 0185
U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, droit
privé : 0248
U. de Pau : 0154
U. de Pau : 0326
U. Bordeaux-IV : 0060

U. Bordeaux-IV : 0075
U. Bordeaux-IV : 0078
U. Bordeaux-IV : 0178
U. de Caen : 0004
U. de Caen : 1464
U. Clermont-Ferrand-I : droit civil, droit
processuel : 0275 S
U. Clermont-Ferrand-I : 1096
U. de Corte : droit de l'environnement : 0130
U. Paris-VIII : 0091
U. Paris-XII : droit pénal, sciences criminelles :
0004
U. Paris-XIII : 0536
U. de Dijon : 0070
U. Grenoble-II : 0005
U. Grenoble-II : 0045
U. Lille-II (institut universitaire de technologie C) :
droit des affaires : 0964
U. d'Artois : Douai, droit privé : 0291
U. d'Artois : Douai, droit privé : 0357
U. d'Artois : droit privé : 0467
U. de Valenciennes : 0384
U. Lyon-III : droit pénal : 0012 S
U. de Saint-Etienne : 0008
U. Montpellier-I : droit privé : 0004 S
U. Montpellier-I : droit privé : 1002
U. Nancy-II : 0106
U. Nancy-II : 0668
U. Nancy-II : 0801
U. du Mans : droit privé : 0346
U. de Nantes : 1481
U. de Nantes : 1502
U. de Nantes : 1776
U. de Nice : 1396
U. de Toulon : 0123
U. de Toulon : Draguignan : 0385
U. d'Orléans : 0018
U. Paris-I : droit international privé : 1175
U. Paris-I : droit comparé : 1203
U. Paris-II : 0035 S
U. Paris-II : droit privé : 0036
U. Paris-II : 0520
U. Paris-II : droit de l'environnement : 0539
U. Paris-V : 2140
U. Paris-IX : droit des affaires : 0339 S
U. de Poitiers : droit social, droit du travail :
0085

- U. de Poitiers : 1673
U. de La Rochelle : 0159
U. de La Rochelle : droit privé : 0363
U. de Reims : 0882
U. du Havre : 0186
U. de Rouen : droit des affaires, droit de l'activité professionnelle : 0893
U. de Rouen : droit des affaires, droit de l'activité professionnelle : 1006
U. Strasbourg-III : 0383
U. Toulouse-I : droit du travail : 0030
U. Toulouse-I : 0277
U. Toulouse-I : 0420
U. Toulouse-I : 0503
U. Paris-X : 1er octobre 2002 : 0859 S
U. Paris-XI : droit privé : 1196
U. de Cergy-Pontoise : 0084
U. de Cergy-Pontoise : 0109
U. de Cergy-Pontoise : 0483
U. d'Évry-Val d'Essonne : droit privé : 0408
- 2e section : Droit public**
- U. Aix-Marseille-III : droit public interne : 0658
U. d'Amiens : polyvalence : 0850
U. des Antilles-Guyane : Martinique : 0201
U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, droit communautaire, droit international : 0456
U. de Besançon : 0057
U. de Caen : 0008
U. de Caen : 0994
U. Clermont-Ferrand-I : 1200
U. Clermont-Ferrand-I : droit économique, finances publiques : 1267
U. de Corte : 0101
U. Paris-VIII : 1009
U. Paris-XII : droit public interne, urbanisme : 0003
U. de Dijon : droit constitutionnel, droit administratif : 0011
U. de Dijon : 0083
Institut d'études politiques de Grenoble : 0032
U. Grenoble-II : 0048
U. Grenoble-II : 0419
U. Grenoble-II : 0508
U. Grenoble-II : Valence : 0640
Institut d'études politiques de Lille : 0022
U. Lille-II : 0014
U. Lille-II : 0859
- U. d'Artois : Douai : 0250
U. du Littoral : 0324
U. du Littoral : 0544
U. de Valenciennes : 0427
U. de Limoges : 0002
U. de Limoges : 0416
U. de Limoges : 0625
U. Lyon-II : 0700
U. Lyon-III : 0014
U. de Saint-Étienne : 0003
U. de Saint-Étienne : 0529
U. Montpellier-I : droit administratif, droit communautaire : 1036
U. de Metz : 0390
U. Nancy-II : 0045
U. du Mans : 0262
U. du Mans : 0419
U. de Nantes : droit public interne : 0001
U. de Nantes : droit international et droit communautaire : 0068 S
U. d'Orléans : droit public interne : 0020
U. d'Orléans : 0687
U. de Tours : 0619
U. de Tours : 0830
U. de Tours : 0931
U. Paris-I : droit international public : 0810
U. Paris-I : droit public (centre d'éducation permanente) : 1202
U. Paris-II : 0014
U. de Poitiers : 0078
U. de Poitiers : 1672
Institut d'études politiques de Rennes : droit international public : 0027
U. Rennes-I : 0939
U. Rennes-I : 1230
U. Rennes-I : 1376
U. de La Réunion : 0006
U. du Havre : 0187
U. de Rouen : Évreux et Rouen, droit public interne, droit administratif : 1126
U. Strasbourg-III : 0424
U. Paris-XI : 1er octobre 2002 : 0006 S
U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt : 0002
U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt : 0242
U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines :

Guyancourt : 0550

3e section : Histoire du droit et des institutions

U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe : 0125

U. des Antilles-Guyane : Martinique : 0416

U. de Pau : Bayonne : 0689

U. de Caen : 0002

U. Grenoble-II : 0011

U. Lille-II : 0001

U. Lille-II : 0012

U. Lyon-II : 0538 S

U. Lyon-III : 0038

U. Nancy-II : 0011

U. d'Angers : 0026

U. d'Angers : 0342

U. de Toulon : 0408

U. Paris-II : 1er octobre 2002 : 0065 S

U. Paris-II : 0066

U. de Poitiers : 0090

U. de Reims : 0002

U. de Reims : 0051

U. de Rouen : droit public et théorie du droit, moyen-âge et ancien régime : 0063

U. Strasbourg-III : 0018

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines :

Guyancourt, histoire du droit : 0147

4e section : Science politique

Institut d'études politiques de Bordeaux : relations internationales : 0023

U. Bordeaux-IV : 0419

Institut d'études politiques de Grenoble : relations et organisations internationales : 0002

U. Lyon-II : action publique : 0996

Institut d'études politiques de Paris : théorie politique : 0064

U. Paris-I : relations internationales : 1198

U. de Poitiers : 0081

U. de Poitiers : 0791

U. Rennes-II : 0435

U. Paris-X : relations internationales : 0993

5e section : Sciences économiques

U. Aix-Marseille-II : 1er octobre 2002, économie théorique : 0033 S

U. Aix-Marseille-II : macro-économie : 0130 S

U. Bordeaux-IV : 0056

U. Bordeaux-IV : 0420

U. de Caen : micro-économie et macro-

économie : 0068

U. de Dijon : économie quantitative, économie urbaine : 0014 S

U. Grenoble-II : 0042

U. Grenoble-II : 0044 S

U. Lille-I : 0003

U. Lille-II : 0569

U. d'Artois : 1er janvier 2003, Arras, économie régionale et économie du développement local : 0257 S

U. d'Artois : Béthune : 0411

U. Lyon-II : monnaie, finance, finances internationales : 0298 S

U. Lyon-II : et 6e section, 1er octobre 2002, théorie de la finance et gestion financière de la firme : 0554 S

U. Montpellier-I : 0102

U. de Perpignan (institut universitaire de technologie de Perpignan) : 0282

U. de Metz : 0674

U. Nancy-II : économie et politique sociale : 0551

U. de Nantes : économie : 0199

U. d'Angers : 0499

U. de Nice : 1407

Institut d'études politiques de Paris : 0099

Institut d'études politiques de Paris : économie internationale : 0101

U. Paris-I : 0055 S

U. Paris-I : institut des sciences sociales du travail : 0619 S

U. Paris-I : 1197

U. Paris-I : 1199

U. Paris-II : 0054 S

U. Paris-II : 0070

U. Paris-III : économie européenne et des pays d'Europe centrale et orientale : 0114

U. Paris-V : 1703

U. Paris-IX : 0420

U. Rennes-I : économie appliquée : 0344

U. Rennes-I : économie industrielle : 1704

U. de La Réunion : 0234

U. de La Réunion : 0348

U. de La Réunion : 0364

U. Strasbourg-III : 0057

U. Paris-X : 1565

U. Paris-XI : économie des contrats : 0063 S

6e section : Sciences de gestion

U. Aix-Marseille-III : Puyricard, institut d'administration des entreprises, sciences économiques : 0462

U. d'Avignon : marketing international : 0292

U. d'Avignon : 0327

U. d'Avignon (institut universitaire de technologie d'Avignon) : marketing : négociation commerciale, gestion force de vente, stratégie : 0328

U. de Pau : 0321

U. Bordeaux-IV : 0015

U. Bordeaux-IV : 0263

U. Bordeaux-IV : 0421

U. Clermont-Ferrand-I : 1134

U. Clermont-Ferrand-I : 1230

U. de Dijon (institut universitaire de technologie de Dijon) : Auxerre, mercatique : 1169

U. de Chambéry : Annecy et Chambéry, management de l'innovation et de projets : 0201

U. Grenoble-II : stratégie : 0415

U. Grenoble-II : stratégie des entreprises : 0485

U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B) : gestion des ressources humaines : 0073

U. Lille-I : 0079

U. Lille-II : école supérieure des affaires : 1066

U. du Littoral : 0542

U. de Limoges : 0751

U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier) : gestion des ressources humaines et des mercatiques : 0098

U. Montpellier-III : 0334

U. de Metz : 0425

U. Nancy-II : 0696

U. de Nantes : 1704

U. d'Angers : 1134

U. de Nice : 1059 S

U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice) : marketing fondamental, marketing stratégique et opérationnel, distribution : 0926

U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice) : techniques bancaires, techniques de

financement et d'intermédiation financière, marketing bancaire : 1168

U. de Tours : 1342

Conservatoire national des arts et métiers : organisation : 0439

Conservatoire national des arts et métiers : 1er novembre 2002, gestion de la recherche, développement et politiques publiques de la recherche : 0495 S

Institut d'administration des entreprises de Paris : finance d'entreprise : 0006

U. Paris-I : finance : 1163

U. Paris-II : 0420

U. Paris-II : 0491

U. Paris-VI : marketing : 0442

U. Paris-IX : 0443

U. Paris-IX : 0451

U. de Poitiers : 0084

U. de Poitiers : 0834

Institut d'études politiques de Rennes : 0022

U. Rennes-I : finance de marché et d'entreprise : 1703

U. de Brest : 0817

U. de La Réunion : institut d'administration des entreprises : 0145

U. du Havre : institut supérieur d'études logistiques, gestion logistique : 0395

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse) : 0114

U. Strasbourg-I : 1292

U. Strasbourg-III : mercatique : 0391

U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Illkirch) : 0061

Institut d'études politiques de Toulouse : 0025

U. Toulouse-I : 0248

U. Toulouse-III : 1737

U. Paris-X : 1566

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt, management : 0098

U. de Cergy-Pontoise : économie : 0312

U. d'Évry-Val d'Essonne : gestion des ressources humaines, système d'information : 0453

EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT ET EN APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ, AU RECRUTEMENT (ANNÉE 2002)

A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002

NOR : MENP0200428A

RLR : 711-1

MEN - DPE - DES

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 26, 33, 34, 35 et 40-2 ; D. n° 93-1335 du 20-12-1993 ; A. du 15-12-1997

Article 1 - Les emplois de maître de conférences figurant en annexe A du présent arrêté, sont offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 26-I du décret du 6 juin 1984 susvisé, au recrutement.

TITRE 1 - MUTATION

Article 2 - Les emplois offerts à la mutation sont des emplois susceptibles d'être vacants, pouvant être pourvus par changement d'affectation au sein de l'établissement ou réintégration après déta-

chement ou disponibilité.

Sont admis à postuler l'ensemble de ces emplois les maîtres de conférences titulaires qui, à la date de clôture du dépôt des candidatures, ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur pendant au moins trois ans dans l'établissement où ils sont affectés.

S'ils ne justifient pas, à cette date, de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les candidats ne peuvent déposer une demande de mutation qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-

chercheurs et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université.

Les maîtres de conférences stagiaires peuvent postuler les emplois ouverts à la mutation dans les conditions prévues à l'alinéa précédent.

Article 3 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

Ce dossier comporte :

- 1) une demande de mutation (annexe B) ;
- 2) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des maîtres de conférences visé à l'article 2 du présent arrêté et la durée des services effectués en position d'activité dans l'établissement d'affectation ;
- 3) le cas échéant, une attestation délivrée par le chef d'établissement, justifiant de son accord et des avis favorables mentionnés au troisième alinéa de l'article 2 du présent arrêté ;
- 4) un curriculum vitae (annexe C) ;
- 5) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C ;
- 6) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu ou, à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible ;
- 7) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur.

Article 4 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 5 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la date de clôture des inscriptions.

TITRE II - DÉTACHEMENT

Article 6 - Les emplois de maîtres de conférences figurant en annexe A offerts au détachement sont des emplois susceptibles d'être vacants.

Les emplois pourvus à la suite de la procédure de mutation ou de changement d'affectation au sein de l'établissement ou de réintégration après détachement ou de disponibilité sont retirés de

la liste des emplois offerts au détachement.

Article 7 - Sont admis à faire acte de candidature au titre du détachement :

- 1) les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités ;
- 2) les conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ;
- 3) les membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de l'École polytechnique ;
- 4) les fonctionnaires anciens élèves des écoles normales supérieures ;
- 5) les magistrats de l'ordre judiciaire ;
- 6) les membres des corps d'ingénieurs de recherche et les membres du corps des ingénieurs de recherche et de formation ;
- 7) les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des maîtres de conférences et titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, du doctorat d'État, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. Les candidats doivent être titulaires dans leur corps d'origine ou leur cadre d'emplois depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures.

Article 8 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte :

- 1) une demande de détachement (annexe B) ;
- 2) une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 7 ci-dessus et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures ;
- 3) pour les candidats mentionnés au 7) de l'article 7 ci-dessus, une copie de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'État ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ;
- 4) une enveloppe à l'adresse du candidat,

affranchie au tarif en vigueur ;

- 5) un curriculum vitae (annexe C) ;
- 6) les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C ;
- 7) une copie du rapport de soutenance du diplôme de troisième cycle détenu, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Article 9 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 10 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la date de clôture des inscriptions.

TITRE III - RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET DU 6 JUIN 1984 SUSVISÉ

Article 11 - Les emplois offerts au recrutement sont des emplois susceptibles d'être vacants. Les emplois pourvus à la suite des procédures de mutation, de changement d'affectation au sein de l'établissement, de réintégration après détachement ou disponibilité ou de détachement seront retirés des concours de recrutement. Sous cette réserve, les emplois figurant en annexe A sont ouverts au recrutement en application du 1) de l'article 26-I du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 12 - Les candidats doivent être titulaires du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'État, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités.

Ils doivent en outre être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités établie par le Conseil national des universités. La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Article 13 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte :

- 1) une déclaration de candidature (annexe B) ;
- 2) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;
- 3) une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- 4) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur ;
- 5) une attestation précisant que le candidat est inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000, ou en 2001, ou en 2002.
- 6) une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés à l'article 12 ci-dessus ;
- 7) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce :

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;
- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation du chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible ;
- le résumé de la thèse ou des travaux mentionné à l'article 27 de l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle ou, pour les autres diplômes, un document équivalent.

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

Article 14 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 15 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est

accepté après la clôture des inscriptions.

Article 16 - Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés pour chaque candidat, les commissions établissent la liste des candidats admis à poursuivre le concours.

Ces candidats doivent adresser immédiatement à l'établissement les travaux mentionnés dans le curriculum vitae (annexe C).

Article 17 - Les résultats des concours de recrutement de maîtres de conférences ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2002 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

Article 18 - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, **au plus tard le 18 juin 2002** par voie télématique ou, à défaut par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

Article 19 - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération, soit par minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2002 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé a classés selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique.

La saisie peut être modifiée par voie télématique

jusqu'à la date limite prévue au présent article.

Article 20 - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur), 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15, **au plus tard le 18 juin 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation.

Leur réponse devra comporter :

- leur nom patronymique et leur prénom ;
- le cas échéant, leur nom marital ;
- leur date de naissance ;
- leur adresse personnelle ;
- pour chaque emploi : l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (maître de conférences), la discipline et le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours ;
- le numéro d'identification qui leur a été communiqué à la suite de la reconnaissance de leur qualification.

Ce document doit être daté et signé.

Article 21 - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été adressé dans le délai prévu à l'article 20 ci-dessus.

Article 22 - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que ses annexes, au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Par empêchement du directeur

des personnels enseignants,

La chef de service, adjointe au directeur

Claudine PERETTI

Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT ET, EN APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ, AU RECRUTEMENT

S = emploi susceptible d'être vacant

Ie section : Droit privé et sciences criminelles

U. de Polynésie française : 0025 S

U. Aix-Marseille-III : 0081

U. Aix-Marseille-III : 0433 S

U. Aix-Marseille-III : 0945

U. d'Avignon : 0325

Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence : droit privé, préparation au concours de l'école nationale de la magistrature : 0041

U. Aix-Marseille-II (institut universitaire de technologie d'Aix-en-Provence) : 1er novembre 2002, La Ciotat, droit du travail et droit social appliqué à la santé et à la sécurité du travail : 1332 S

U. d'Amiens (institut universitaire de technologie de l'Aisne) : droit social : 1111

U. d'Amiens : polyvalence : 0204 S

U. d'Amiens : polyvalence : 0487

U. de Pau : 0283

U. de Pau (institut universitaire de technologie de Bayonne) : droit des affaires : 0690

U. Bordeaux-IV : 0109

U. Bordeaux-IV : 0240

U. Bordeaux-IV : 0416

U. de Caen : 0355

U. de Caen : 0358

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen) : droit civil : 1047

U. Paris-XII : droit privé, droit commercial : 0896

U. Paris-XII : droit privé, procédure civile : 1227 S

U. Paris-XII : institut de préparation à l'administration générale, droit comparé franco-espagnol, droit des affaires : 1378

U. Paris-XIII : propriété littéraire, artistique,

droit de l'image tant dans ses formes classiques qu'au regard des nouvelles technologies de l'information et de la communication : 1167

U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse) : droit commercial : 0190

U. de Dijon : 1er octobre 2002, droit du travail, enseignements généraux en droit privé : 0195 S

U. de Dijon : 0927

U. de Dijon : droit privé, droit immobilier, droit des assurances : 1440

U. de Chambéry : 0548

U. Grenoble-II : 0106

U. Lille-II (institut universitaire de technologie C) : 1063

U. d'Artois : Arras : administration économique et sociale : 0485

U. de Valenciennes : 0197

U. de Valenciennes : 0499

U. de Valenciennes (institut universitaire de technologie de Valenciennes) : 0142

U. de Limoges : Brive : 0778

U. Lyon-II : propriété intellectuelle : 0662

U. Lyon-III : 0523

U. Lyon-III : 0588

U. de Saint-Étienne : 0111 S

U. de Saint-Étienne : 0647

U. de Saint-Étienne : droit des affaires : 0804

U. Montpellier-I : 0309

U. Montpellier-I : 0314

U. Montpellier-I : 0705

U. Montpellier-I : 0761

U. Montpellier-I : 0981

U. Montpellier-I : droit civil, droit des affaires : 1033

U. de Perpignan : 0102 S

U. de Metz : 0231

U. Nancy-II : 0207

U. du Mans : droit privé : 0215

U. de Nantes : droit de la propriété intellectuelle : 0398

U. de Nantes : 1645

U. de Nantes : droit social : 1965

U. d'Angers : droit social : 0442

U. de Nice : 0291 S

U. de Nice : 0295

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Chartres) : 0684 S

- U. de Tours : 0290
U. Paris-I : 0118
U. Paris-I : 0290
U. Paris-I : droit communautaire : 0569
U. Paris-II : 1er octobre 2002 : 0114 S
U. Paris-II : 0115
U. Paris-II : 0123
U. Paris-II : 0144
U. Paris-II : 0152
U. Paris-II : droit privé : 0138 S
U. Paris-IX : droit des affaires et droit social : 0280
U. de Poitiers : 1548
U. de La Rochelle : 0003
U. de La Rochelle : 0017
U. de Reims : 0042
U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Saint-Malo) : droit fiscal et droit des affaires : 1706
U. Rennes-I : 0590
U. Rennes-I : 0594 S
U. Rennes-I : 0924 S
U. de Brest : 0478 S
U. de Brest : administration économique et sociale, droit des affaires : 0960
U. de Bretagne Sud : 0387
U. de La Réunion : 0177
U. de La Réunion : Le Tampon : 0370
U. du Havre : droit des affaires : 0429
U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre) : 0256
U. de Rouen : droit social, droit des affaires, droit de l'activité professionnelle : 1147
U. de Rouen : droit des transports : 1388
U. Strasbourg-III : 0074 S
U. Strasbourg-III : 0132
U. Toulouse-I : 0066
U. Toulouse-I : 0068
U. Toulouse-I : 0546
U. Toulouse-I : 0549
U. Paris-X : 0332
U. Paris-X : 0946
U. Paris-XI (institut universitaire de technologie de Sceaux) : 1459
U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt : 0555
U. de Cergy-Pontoise : 0279
U. d'Évry-Val d'Essonne : 0218
U. d'Évry-Val d'Essonne : 0463
2e section : Droit public
U. Aix-Marseille-III : 0138
Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence : droit administratif : 0021
U. d'Amiens : droit international public et droit européen : 0755
U. d'Amiens : polyvalence : 1191
U. des Antilles-Guyane : Martinique, droit public interne : 0302
U. de Besançon : Belfort : 1419
U. Bordeaux-IV : Pessac : 0401
U. Bordeaux-IV : 0418
U. Clermont-Ferrand-I : institut de préparation à l'administration générale, droit public interne, développement social urbain : 1219
U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : 1139
U. Paris-XII : institut de préparation à l'administration générale, services publics : 1379
Institut d'études politiques de Grenoble : 0023 S
Institut d'études politiques de Grenoble : droit communautaire : 0054
U. Grenoble-II : 1er octobre 2002, Saint-Hilaire du Touvet : 0224 S
U. Grenoble-II : 0468
Institut d'études politiques de Lille : droit constitutionnel et droit administratif : 0029
U. de Valenciennes : 0147
U. de Valenciennes : et 4e section, sciences politiques : 0614
U. de Limoges : Brive : 0121
U. Lyon-III : 0126
U. Montpellier-I : 0328
U. Montpellier-I : droit administratif : 1030
U. Montpellier-I : établissement public administratif de Nîmes : 1032
U. Nancy-II : 0806
U. de Nice : 0285 S
U. de Toulon : théorie du contentieux, droit public : 0444
U. de Tours : 1339
U. Paris-I : droit public, études africaines : 0300 S
U. Paris-I : droit administratif : 0321 S
U. Paris-I : droit de l'urbanisme et de la construction, droit de l'environnement : 0396 S

U. Paris-I : droit international et communautaire, télé-enseignement : 0442 S

U. Paris-I : droit de la sécurité sanitaire et alimentaire : 1045

U. Paris-II : 0081

U. Paris-II : 0084

U. Paris-II : 0184

U. de Poitiers : 1674

U. de La Réunion : 0147

U. de La Réunion : Le Tampon : 0371

U. de Rouen : droit public interne, théorie du droit : 0285

U. de Mulhouse : droit international, droit économique international : 0287

U. de Mulhouse : 0514

U. Toulouse-I : 0192

U. Toulouse-I : 0447

U. Toulouse-I : 0548

U. Toulouse-II : 0692

U. Paris-X : 0163 S

U. Paris-X : 0395

U. Paris-XI : droit communautaire : 1919

U. d'Évry-Val d'Essonne : 0459

3e section : Histoire du droit et des institutions

U. de Corte : droit musulman : 0103

U. Paris-VIII : 0225 S

U. Montpellier-I : 0085

U. de Perpignan : 0412

U. de Metz : histoire du droit en France et en Europe du XVIIIe siècle à nos jours : 0739

U. Nancy-II : 0049

U. de Nantes : 0393

U. d'Orléans : 0083

U. d'Orléans : collectivités locales : 0921

U. Paris-V : 0022

U. de Poitiers : 0207 S

U. de La Rochelle : 0186

U. Toulouse-I : 0110

U. de Cergy-Pontoise : 0011

4e section : Science politique

U. d'Amiens : 0211

U. Bordeaux-IV : 1er octobre 2002, Pessac : 0143 S

Institut d'études politiques de Grenoble : 0009

U. Lille-II : 0262

U. Lille-II : 0863

U. Montpellier-I : 0715

U. Nancy-II : préparation à l'administration générale : 0116 S

U. de Nice : politiques publiques et institutions politiques : 0181

U. de Tours : 1er novembre 2002 : 0345 S

U. Paris-V : géopolitique et monde arabe : 1586

U. de La Rochelle : 0031

Institut d'études politiques de Toulouse : 0031

5e section : Sciences économiques

Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence : logiques économiques territoriales, intervention publique, partenariats public et privé : 0040

U. Aix-Marseille-II : économie générale, économie et sociologie : 0518

U. d'Amiens (institut universitaire de technologie de Beauvais) : Creil, économie des transports : 1187

U. d'Amiens : techniques quantitatives : 0214

U. de technologie de Compiègne : 0008

U. Bordeaux-IV : 0161

U. Bordeaux-IV : Périgueux : 0417

U. Clermont-Ferrand-I : économie chinoise : 1266

U. de Chambéry : Annecy, économétrie appliquée : 0595

U. Grenoble-II : 1er octobre 2002 : 0492 S

U. Lille-I : 0155 S

U. Lille-I : 0427

U. Lille-I : 1er novembre 2002 : 0585 S

U. Lille-I : 1315 S

U. d'Artois : 0024

U. de Limoges : 0647

IUFM de Lyon : Villeurbanne, formations initiales, continue et recherche en didactique : 0016 S

U. Lyon-III (institut universitaire de technologie de Lyon III) : initiation aux processus économiques contemporains, environnement économique de l'entreprise : 0598

U. Montpellier-I : 1034

U. de Perpignan (institut universitaire de technologie de Perpignan) : 0281

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Longwy) : 1194

U. Nancy-II : 0805

IUFM de Paris : et 6e section, préparation au certificat d'aptitude au professorat de

l'enseignement technique, économie et gestion : 0168

U. Paris-I : 0153 S

U. Paris-I : transports internationaux, économie appliquée : 0344 S

U. Paris-I : 0350

U. Paris-I : économie des institutions et des organisations : 0364

U. Paris-II : 0537

U. Paris-IX : 0120

U. Paris-IX : 0261

U. de Poitiers (institut universitaire de technologie de Poitiers) : Niort : 1676

U. de Reims : 0297

U. de Reims : 0644

U. de Reims : 1150

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims) : 0299

U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest) : 0365

U. de La Réunion : 0309

U. du Havre : 0020 S

U. du Havre (institut universitaire de technologie du Havre) : 0148

U. de Mulhouse : 0515

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Colmar) : 0230

U. Strasbourg-I : et 6e section, finance, économie expérimentale : 0812

U. Strasbourg-I : analyse et politique macro-économique : 1163

U. Toulouse-I : 0159

U. Toulouse-I (institut universitaire de technologie de Rodez) : 0079

U. Paris-X : 0413 S

U. de Paris-XI (institut universitaire de technologie d'Orsay) : économie du développement, nouvelles technologies de l'information et de la communication, Maghreb : 2148

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Mantes-la-Jolie) : 0547

U. de Cergy-Pontoise : économie et gestion : 0306

6e section : Sciences de gestion

U. Aix-Marseille-III : institut d'administration des entreprises, gestion des ressources

humaines : 0947

U. Aix-Marseille-II : marketing : 1355

U. Aix-Marseille-II : gestion des ressources humaines : 1748

U. Aix-Marseille-II (institut universitaire de technologie d'Aix-en-Provence) : gestion générale : 0676

U. Aix-Marseille-II (institut universitaire de technologie d'Aix-en-Provence) : 1348 S

U. Aix-Marseille-II (institut universitaire de technologie d'Aix-en-Provence) : 1er décembre 2002, informatique de gestion : 1493 S

U. Aix-Marseille-II (institut universitaire de technologie d'Aix-en-Provence) : gestion et organisation des entreprises : 1743

U. d'Amiens : environnement et stratégie des entreprises : 0278 S

U. d'Amiens : contrôle de gestion et comptabilité : 0948

U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou) : Martinique : 0465

U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou) : Martinique, techniques d'exploitation logistiques et chaîne logistique : 0466

U. de Besançon : 0975

U. Bordeaux-IV (institut universitaire de technologie Bordeaux IV) : Gradignan : 0352 S

U. de Pau : institut d'administration des entreprises : 0687

U. Bordeaux-IV : 0127

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Cherbourg) : politique générale et stratégie d'entreprise, méthode d'aide à la décision : 1094

U. Clermont-Ferrand-I : gestion, finances : 0900 S

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : Aurillac, fiscalité, gestion, marketing : 0918

U. Clermont-Ferrand-II : négociation commerciale, marketing : 1353

U. Clermont-Ferrand-II (institut universitaire de technologie de Montluçon) : comptabilité, finance : 0409

U. Clermont-Ferrand-II (institut universitaire de technologie de Montluçon) : 1057

- U. de Marne-la-Vallée : marketing, stratégie : 0292 S
 U. Paris-VIII : 1004
 U. Paris-XII : management : 1374
 U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Saint-Denis) : marketing : 1163
 U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse) : 0473 S
 U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse) : finances, comptabilité : 0581
 U. de Dijon : marketing : 0919
 U. de Dijon : fiscalité, comptabilité : 1078
 U. de Dijon : gestion et marketing des activités culturelles et éducatives : 1183
 U. de Dijon (institut universitaire de technologie de Dijon) : Nevers, gestion comptable, financière et fiscale : 1172
 U. de Chambéry : Annecy et Chambéry, gestion des ressources humaines, théorie des organisations, innovation et développement stratégiques, recherche ingénierique, dispositifs d'observation sociale : 0279
 U. de Chambéry : Annecy : 0596
 U. de Chambéry (institut universitaire de technologie de Chambéry) : 0606
 U. Grenoble-II : gestion des ressources humaines : 0093
 U. Grenoble-II : commerce et vente : 0762
 U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B) : 0453
 U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B) : comptabilité, finances : 0693
 U. du Littoral (institut universitaire de technologie de Saint-Omer - Dunkerque) : Saint-Omer, communication et organisation d'entreprise : 0132
 U. Lille-I : 0209
 U. Lille-I : 0424 S
 U. Lille-I : institut agro-alimentaire de Lille : 1396
 U. Lille-I : école universitaire d'ingénieurs de Lille, institut agro-alimentaire de Lille : 1672
 U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : comptabilité, contrôle de gestion : 1670
 U. du Littoral (institut universitaire de technologie de Calais-Boulogne) : Calais, gestion des ressources humaines : 0152
 U. Lille-II (institut universitaire de technologie C) : communication commerciale : 1044
 U. Lille-III : gestion, tourisme et culture : 0638
 U. d'Artois : gestion comptable, marketing territorial : 0487
 U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Lens) : 0490
 U. du Littoral : institut supérieur de commerce international de Dunkerque : 0546
 U. du Littoral : 0549
 U. de Valenciennes : marketing (vente, e-commerce) et stratégie : 0444
 U. de Valenciennes : finance d'entreprise : 0612
 U. de Limoges : 0812
 U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges) : et 19e section, gestion des ressources humaines, psychosociologie des organisations et de l'innovation : 0334 S
 U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Lyon-Villeurbanne, gestion, marketing : 2107
 U. Lyon-II : et 27e section, gestion et économie touristiques, statistiques, informatique : 0713
 U. Lyon-III : marketing : 0281
 U. Lyon-III : finance d'entreprise et théorie financière : 0288
 U. Lyon-III : gestion des systèmes de santé : 0584
 U. Lyon-III : logistique, achat : 0591
 U. Lyon-III : finance d'entreprise et analyse financière : 0594
 U. de Saint-Étienne : 0382
 U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Roanne) : comptabilité, contrôle de gestion : 0588
 U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Saint-Étienne) : stratégie, organisation : 0649
 U. de Saint-Étienne (institut universitaire de technologie de Saint-Étienne) : gestion commerciale : 0802
 U. Montpellier-I : institut supérieur de l'entreprise de Montpellier : 0789
 U. Montpellier-I : institut supérieur de l'entreprise de Montpellier : 1031

- U. Montpellier-II : marketing stratégique, marque, relation au produit, théorie des choix, concurrence : 0912
- U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier) : comptabilité, finance, système d'information : 0275 S
- U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier) : Béziers, marketing, distribution, gestion des ressources humaines : 0868
- U. Montpellier-III : 0637
- U. de Metz : 0738
- U. de Metz : 0741
- U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Longwy) : 1207
- U. Nancy-II (institut universitaire de technologie de Nancy-Verdun) : marketing : 0099
- U. Nancy-II (institut universitaire de technologie de Nancy-Verdun) : marketing : 0461
- Institut national polytechnique de Nancy (école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires) : 0113
- U. du Mans : 0305
- U. du Mans (institut universitaire de technologie du Mans) : gestion des ressources humaines : 0292 S
- U. de Nantes : gestion : 1495
- U. d'Angers : stratégie et organisation : 1213
- U. de Nice : 1421
- U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice) : Cannes : 1192
- U. de Toulon : 0447
- U. d'Orléans : marketing : 0656
- U. d'Orléans : 0922
- U. de Tours : 1016 S
- U. de Tours : 1068
- U. de Tours (École d'Ingénieurs du Val de Loire) : 1335
- U. de Tours (institut universitaire de technologie de Tours) : marketing stratégique et opérationnel des technologies de l'information et de la communication : 1336
- Conservatoire national des arts et métiers : finance de marchés, gestion des risques : 0176
- Conservatoire national des arts et métiers : gestion des ressources humaines : 0229
- Conservatoire national des arts et métiers : études de marchés et stratégie marketing : 0313
- Institut d'administration des entreprises de Paris : 0012
- U. Paris-I : techniques quantitatives de gestion : 0174
- U. Paris-I : 0352
- U. Paris-I : 0530 S
- U. Paris-II : 0427
- U. Paris-II : comptabilité : 0536
- U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles) : marketing dans le secteur de la communication : 0342
- U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles) : commerce international et inter-culturalité, aspects géographiques et socio-économiques des pays tiers : 2181
- U. Paris-IX : 0177
- U. de Poitiers : économie, gestion, matière d'application de la filière langues étrangères appliquées : 0796
- U. de Poitiers : finances, finances de marchés : 1164
- U. de Poitiers : système d'information, techniques quantitatives de gestion, gestion de production : 1523
- U. de Poitiers : techniques quantitatives de gestion, gestion de production, système d'information : 1677
- U. de La Rochelle : 0362
- U. de Reims : 0852
- U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims) : 1267
- U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes) : 0762
- U. Rennes-I : politique juridique : 0853
- U. Rennes-I : finance, gestion obligatoire : 1474
- U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes) : ressources humaines et analyse des données : 1112
- U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest) : 0157
- U. de Bretagne Sud : Vannes : 0353
- U. de La Réunion : institut d'administration des entreprises : 0202
- U. de La Réunion : gestion des ressources humaines : 0368
- U. du Havre : institut supérieur d'études

- logistiques, système d'information logistique : 0408
 U. de Mulhouse : Colmar : 0034 S
 U. de Mulhouse : Colmar : 0512
 U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse) : théorie du contrôle organisationnel : 0094
 U. Strasbourg-III : gestion des ressources humaines : 0202
 U. Strasbourg-III : 0421
 U. Strasbourg-III : 0423
 U. Toulouse-I : 0398
 U. Toulouse-I : 0547
 U. Paris-X : 1571
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt, gestion : 0138
 U. d'Évry-Val d'Essonne : marketing, stratégie : 0385
 U. d'Évry-Val d'Essonne : organisation des entreprises, stratégie : 0464
 U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : Brétigny-sur-Orge, gestion des ressources humaines : 0248 S
7e section : Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
 U. de Besançon : sociolinguistique et didactique du français langue non maternelle : 0322
 U. de Besançon : orthophonie : 0691 S
 U. de Besançon : didactique du français langue étrangère, enseignement, apprentissage de l'oralité : 0889 S
 U. Paris-VIII : linguistique générale (phonologie) : 0375
 U. de Dijon : et 71e section, linguistique, français langue étrangère, apprentissages multimédias : 0840
 U. Grenoble-III : didactique et nouvelles technologies en français langue étrangère : 0204
 U. Grenoble-III : et 27e section, phonétique et technologies cognitives de la parole : 0373
 U. Lille-III : et 70e section, linguistique, français langue étrangère : 0576 S
 IUFM de Limoges : Limoges, didactique du français langue maternelle : 0058
 U. de Limoges : rédaction technique : 0699 S
 U. de Saint-Étienne : sciences du langage, didactique du français langue étrangère : 0115 S
 IUFM de Montpellier : et 9e section, didactique de la langue et de la littérature : 0113 S
 IUFM de Montpellier : et 9e section, Nîmes : 0140
 U. Montpellier-I : orthophonie : 0494 S
 U. Montpellier-III : linguistique française : 0100
 U. Montpellier-III : 1er octobre 2002, linguistique romane : 0222 S
 U. de Metz : didactique de l'écrit : 0169
 IUFM de Nancy-Metz : Nancy et Bar-le-Duc, didactique des langues dans le premier degré : 0199
 U. Nancy-II : sémantique, lexicologie : 0566
 U. de Nantes : linguistique générale, pathologie du langage : 0420
 U. d'Orléans : syntaxe, phonologie, formalismes : 0920
 U. de Tours : sociolinguistique : 0297
 IUFM de Paris : formation des professeurs des écoles : 0163
 U. Paris-III : linguistique et didactique du français langue étrangère : 0129
 U. Paris-III : linguistique et didactique du français langue étrangère, télé-enseignement : 0221
 U. Paris-V : linguistique générale : phonétique et langue orale : 0148
 U. Paris-V : linguistique générale : 0149
 U. Paris-V : linguistique générale et enseignement : 1673
 U. Paris-VII : langue étrangère appliquée, langue et traduction : 1472 S
 U. de Rouen : traitement automatique des langues : 0313
 U. de Rouen : phonétique, français langue étrangère : 1010
 U. de Rouen : didactique du français langue étrangère : 1328
 U. Strasbourg-II : apprentissage et didactique du français langue étrangère, formations initiale et continue des enseignants étrangers et français : 0110 S
 U. Strasbourg-II : phonétique générale et expérimentale : 0313
 U. Toulouse-II : 1er novembre 2002, sciences du langage : français langue étrangère, méthodologie, psycholinguistique : 0667 S
 U. Toulouse-II : sciences du langage : sémantique

- lexicale, lexicologie, sémantique formelle : 0970
 U. Paris-X : syntaxe : 0779
- 8e section : Langues et littératures anciennes**
 U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, langue et littérature grecques : 0221 S
 U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, 1er octobre 2002, philologie et littérature grecques : 0222 S
 U. Bordeaux-III : langue et littérature latines : 0163
 U. de Caen : linguistique et littérature latines classiques et médiévales : 0485 S
 U. Clermont-Ferrand-II : grec : 0265
 U. Paris-XII : langue et littérature latines : 1377
 U. de Dijon : latin (linguistique ancienne) : 0372 S
 U. Grenoble-III : langues et littératures anciennes (latin et grec) : 0247
 U. Lyon-III : langue et littérature grecques : 0232
 U. Montpellier-III : grec : 0138
 U. Montpellier-III : grec : 0322
 U. Nancy-II : langue et littérature latines : 0255 S
 U. de Nantes : langue et littérature latines : 1964
 U. de Nice : langue et littérature latines : 0432
 U. d'Orléans : linguistique ancienne : 0181 S
 École normale supérieure : latin : 0116
 U. Paris-IV : latin : 0185
 U. de Rouen : langue et littérature grecques, pensée antique, histoire des idées : 0177
 U. de Rouen : langue et littérature latines, littérature classique, histoire des idées : 0824
 U. Toulouse-II : philologie classique : 0247 S
 U. Paris-X : linguistique grecque : 0679 S
- 9e section : Langue et littérature françaises**
 U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, langue et littérature du Moyen-Âge : 1148
 IUFM d'Amiens : formation des enseignants du premier degré, didactique du français : 0035
 U. d'Amiens : et 10e section, littératures et cultures : 0228
 IUFM de la Martinique : préparation aux concours des premier et second degrés, didactique de la langue, de la littérature, littérature caraïbéenne : 0469
 U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, littérature française : 0460
 IUFM de Besançon : Lons le Saunier, formation des enseignants des premier et second degrés : 0097
 U. de Besançon : littérature française du XIX^e siècle : 0168 S
 U. de Pau : littérature française du XX^e siècle : 0356
 U. Bordeaux-III : littérature française des XIX^e et XX^e siècles : 0345 S
 U. Bordeaux-III : littérature française des XVI^e et XVII^e siècles : 0346
 U. Bordeaux-III : littérature française et didactique du français : 0439
 U. Bordeaux-III : littérature française du XIX^e siècle : 0573
 U. Bordeaux-IV : littérature et cinéma : 0288
 U. de Caen : littérature française du XVI^e siècle : 0285
 U. de Caen : 0821
 U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villeteuse) : et 71e section, techniques d'expression : 0215
 IUFM de Créteil : et 7e section, didactique de la langue et de la littérature : 0007 S
 U. de Dijon : littérature française du XX^e siècle et littératures francophones : 0209
 U. de Dijon : et 71e section, littérature française moderne et contemporaine, enseignement à distance et technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0210
 U. de Chambéry : littérature française du XVIII^e siècle : 0598
 IUFM de Grenoble : et 7e section, Chambéry et Grenoble : 0159
 IUFM de Lille : didactique du français : 0337
 U. Lille-III : et 70e section, français, langue étrangère : langue et culture françaises, didactique du français langue étrangère : 0843
 U. d'Artois : Arras, littérature française de la Renaissance : 0420 S
 U. de Limoges : français langue étrangère : 0857
 École normale supérieure des lettres et sciences humaines : littérature française : 0049 S
 École normale supérieure des lettres et sciences humaines : ancien français (langue) : 0138

- U. Lyon-II : grammaire du Moyen Âge et histoire de la langue : 0175 S
- U. Lyon-III : littérature française du XIX^e siècle : 0592
- U. de Saint-Étienne : et 7e section, stylistique : 0261
- U. Montpellier-III : langue et littérature françaises du XIX^e siècle : 0125
- U. Montpellier-III : langue et littérature françaises du Moyen Âge et de la Renaissance : 0173 S
- U. de Perpignan : littérature du XVII^e et du XVIII^e siècles : 0058
- IUFM de Nancy-Metz : et 7e section, didactique du français : 0184
- U. Nancy-II : théâtre : 0129
- U. Nancy-II : langue française et communication : 0264
- IUFM de Nice : et 7e section : 0103
- U. de Nice : langue française, compétences en nouvelles technologies : 0251
- U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Bourges) : et 71e section, langue et littérature françaises, sciences de l'information et de la communication : 0393
- U. de Tours : esthétique de la réception et histoire de l'enseignement de la littérature : 0305
- École normale supérieure : 1er octobre 2002, histoire de la langue française et analyse grammaticale des textes littéraires : 0101 S
- U. Paris-III : techniques d'expression et méthodes d'approche des textes littéraires : 0069
- U. Paris-III : littérature française du XX^e siècle : 0080
- U. Paris-III : histoire littéraire et didactique du français langue étrangère : 0593
- U. Paris-IV : littérature française du XIX^e siècle : 0309
- U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles) : expression écrite, méthode, écrits professionnels : 1669
- U. Paris-VII : théorie de la littérature : 1569
- U. de La Rochelle : littérature française du XIX^e siècle : 0359
- U. de Reims : lettres modernes : 1158 S
- U. Rennes-II : littérature française du XIX^e siècle, stylistique : 0124
- U. de Bretagne Sud : et 8e section, Moyen Âge : 0390
- U. de Rouen : langue et littérature médiévales : 0721 S
- U. de Mulhouse : littératures médiévale et européenne : 0396
- IUFM de Strasbourg : préparation au certificat d'aptitude au professorat de lycée d'enseignement professionnel, lettres, formation des enseignants du second degré : 0119
- U. Strasbourg-II : études théâtrales : 0105
- U. Toulouse-II : littérature médiévale : 0101
- U. Toulouse-II : littérature et cinéma : 0108
- IUFM de Versailles : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0427
- 10e section : Littératures comparées**
- U. de Besançon : 0647 S
- U. Bordeaux-III : 0159 S
- U. d'Artois : littérature générale et comparée, préparation des concours : 0254
- École normale supérieure des lettres et sciences humaines : 0009
- U. du Mans : littérature comparée : 0095
- U. de Nantes : 1er octobre 2002, littératures et arts : 0443 S
- U. de Nice : littérature générale et comparée : 1087 S
- U. Paris-VII : littérature générale et comparée avant 1850 : 0170
- U. de Poitiers : littérature générale et comparée : 0461
- U. de Brest : Brest et Quimper, lettres modernes et classiques : 0263
- U. du Havre : et 9e section : 0430
- 11e section : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes**
- U. d'Avignon : 0017
- U. d'Avignon : 0019
- U. d'Avignon : 0150
- U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, civilisation britannique : 0214
- U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, phonétique et linguistique anglaises : 0591
- U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et

Marseille, littérature et civilisation victoriennes : 0594

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, 1er octobre 2002, phonétique anglaise : 0604 S

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, littérature et civilisation américaines : 1053

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, langues étrangères appliquées : anglais des affaires et commerce international : 1054 S

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, 1er octobre 2002, langue, culture et traduction : 1133 S

IUFM d'Amiens : formation des enseignants des premier et second degrés, poésie et poétique de l'anglais dans le contexte international : 0137

U. d'Amiens : littératures anglaise et américaine, langue et traduction : 0244

U. d'Amiens : langue de spécialité : 0659 S

U. d'Amiens : anglais, langue étrangère appliquée : 0842

IUFM de la Martinique : préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire : 0476

U. des Antilles-Guyane : Martinique, anglais : 0107

U. des Antilles-Guyane : Martinique, linguistique anglaise : 0308

U. de Besançon : langue étrangère appliquée, langue et civilisation : 0314

U. de Besançon : Belfort-Montbéliard, langue étrangère appliquée, multimédia : 1036

U. de Pau : civilisation américaine : 0072

U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A) : 0564

U. Bordeaux-III : langue, littérature et civilisation britanniques : 0135

U. Bordeaux-III : "landsad" et multimédia : 0155 S

U. de Caen : langue étrangère appliquée ou langue, littérature et civilisation étrangères : 0320 S

U. de Caen : 0678

IUFM de Clermont-Ferrand : Clermont-Ferrand, préparation aux concours, formations

professionnelle et continue des enseignants des premier et second degrés, relations internationales : 0109

U. Clermont-Ferrand-II : anglais : 0088

U. Paris-VIII : littératures britanniques modernes et contemporaines : 0143

U. Paris-VIII : langue étrangère appliquée, commerce et civilisation : 0258

U. Paris-VIII : anglais pour spécialistes d'autres disciplines : 0259 S

U. Paris-VIII : anglais général : 0429 S

U. Paris-VIII : langue étrangère appliquée, traduction et commerce : 0543

U. Paris-XII : 1er octobre 2002, littérature américaine : 0324 S

U. Paris-XII : civilisation britannique ou phonétique, phonologie et langue orale : 0327

U. Paris-XII : civilisation américaine : 1075

U. de Dijon : études britanniques : 0392

U. de Dijon : études nord-américaines : 0406

U. de Dijon : études nord-américaines : 0993

U. de Chambéry : anglais, langue orale, langue de spécialité : 0071 S

U. Grenoble-I : anglais scientifique, technique de l'information et de la communication éducatives : 1015 S

U. Grenoble-III : anglais, langue étrangère appliquée et civilisation : 0067

U. Grenoble-III : langue et littérature anglaises : 0246

IUFM de Lille : et 70e section, didactique des langues : 0016

U. Lille-III : Roubaix, anglais, langue étrangère appliquée : 0191

U. Lille-III : 1er octobre 2002, langue et culture des pays anglophones, enseignement aux spécialistes d'autres disciplines : 0198 S

U. Lille-III : langue et culture des pays anglophones, enseignement aux spécialistes d'autres disciplines : 0204 S

U. Lille-III : langue et culture des pays anglophones, enseignement aux spécialistes d'autres disciplines : 0644

U. du Littoral : 0069

U. de Limoges : 0204

U. de Limoges : civilisation : 0490 S

École normale supérieure des lettres et sciences

- humaines : littérature en Grande-Bretagne : Renaissance : 0020
 École normale supérieure des lettres et sciences humaines : poésie de Grande-Bretagne ou des États-Unis : 0024
 École normale supérieure des lettres et sciences humaines : linguistique anglaise : 0048
 École normale supérieure des lettres et sciences humaines : 1er octobre 2002, civilisation britannique : 0068 S
 IUFM de Lyon : formations initiale et continue, recherche en didactique : 0232
 U. Lyon-II : civilisation britannique, moderne et contemporaine : 0397
 U. Lyon-II : civilisation britannique contemporaine : 0405 S
 U. Lyon-II : littérature britannique : 0414 S
 U. Lyon-III : anglais, langue étrangère appliquée : 0593
 U. de Saint-Étienne : 0621
 U. Montpellier-III : Nîmes, civilisation, langue étrangère appliquée : 0303
 U. de Perpignan : 0104 S
 U. de Metz : 0275
 U. de Metz : 0314
 IUFM de Nancy-Metz : Bar-le-Duc, didactique de l'anglais dans le premier degré : 0198
 U. Nancy-II : civilisation : 0284 S
 U. du Mans : 1er octobre 2002, traduction linguistique anglaise : 0187 S
 IUFM de Nantes : Angers, formations initiale et continue des enseignants du premier degré, utilisation des techniques de l'information et de la communication éducatives dans l'apprentissage de l'anglais : 0005
 U. de Nantes : phonétique, phonologie : 1711
 IUFM d'Orléans-Tours : Orléans, didactique de l'anglais : 0165
 U. d'Orléans : civilisation britannique : 0659
 U. d'Orléans : linguistique, traduction : 0782
 U. de Tours : littérature anglaise des XIX^e et XX^e siècles : 0175 S
 U. de Tours : anglais : droit, économie et société : 0268
 U. de Tours : littérature américaine : 0275 S
 U. Paris-I : anglais économique : 0318
 U. Paris-I : anglais, sciences humaines : 0506 S
 U. Paris-II : anglais juridique : 0249
 U. Paris-II : anglais juridique : 0321
 U. Paris-III : civilisation américaine : 0085
 U. Paris-III : civilisation américaine : 0089
 U. Paris-III : 1er octobre 2002, traduction : 0091 S
 U. Paris-III : anglais langue étrangère appliquée (grammaire et langue) : 0846
 U. Paris-III : littérature anglaise et technologie de l'information et de la communication (enseignement à distance) : 0849
 U. Paris-IV : formation continue, anglais : 0223
 U. Paris-IV : anglais : 0410
 U. Paris-IV : anglais, langue et civilisation : 0428
 U. Paris-IV : civilisation britannique : 0433
 U. Paris-IV : anglais, linguistique et phonétique : 0493
 U. Paris-V (institut universitaire de technologie de l'avenue de Versailles) : 1er octobre 2002, anglais des affaires orienté marketing, négociation commerciale et commerce international : 0341 S
 U. Paris-VI : anglais pour scientifiques : 1470
 U. Paris-VII : littérature britannique du XVII^e siècle, littérature irlandaise : 0166 S
 U. Paris-VII : langue étrangère appliquée, langue et traduction : 0181 S
 U. Paris-VII : civilisation britannique : 1570
 U. Paris-VII : langue étrangère appliquée, civilisation américaine : 1773
 U. Paris-IX : monde anglophone de l'économie, de la gestion et des affaires : 0152
 U. Paris-IX : monde anglophone de l'économie, de la gestion et des affaires : 0249
 U. de Poitiers : civilisation britannique : 0234
 U. de Poitiers : civilisation britannique, langues étrangères appliquées : 0258
 U. de Poitiers : formation continue en centre de langues, ingénierie et recherche en didactique : 0501
 U. de Poitiers : littérature britannique, traduction : 0838 S
 U. de La Rochelle : anglais du pacifique : 0352
 IUFM de Reims : 0132
 U. de Reims : civilisation britannique : 0328
 U. de Reims : civilisation britannique : 0897
 U. de Reims : anglais : 1238
 U. de Reims (institut universitaire de technologie

- de Reims) : anglais des affaires : 0435
 U. Rennes-I : 1557
 U. Rennes-II : 1er octobre 2002, anglais et civilisation américaine : 0157 S
 U. Rennes-II : langue de spécialité : 0256
 U. de Bretagne Sud : 0049
 U. de La Réunion (institut universitaire de technologie de la Réunion) : 0362
 U. du Havre : 0386
 IUFM de Rouen : formation des enseignants du premier degré : 0135
 U. Strasbourg-II : langue et civilisation anglaises : 0144
 U. Strasbourg-II : anglais, langue étrangère appliquée : langue et linguistique : 0208
 U. Strasbourg-II : didactique, multimédia : 0558
 U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Illkirch) : 0427
 IUFM de Toulouse : Toulouse, didactique des langues, formation des enseignants du premier degré, technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0055
 U. Toulouse-I : 0533
 U. Toulouse-II : langue étrangère appliquée : 0153
 U. Toulouse-II : linguistique : 0291
 U. Toulouse-II : didactique : 0517
 U. Toulouse-II : langue étrangère appliquée, non spécialistes : 0972
 U. Paris-X : linguistique : 0214
 U. Paris-X : anglais, langue et civilisation, langue étrangère appliquée : 0330
 U. Paris-X : littérature anglaise : 0580
 U. Paris-X : civilisations britannique et américaine : 0582
 U. Paris-X : civilisation britannique : 0627
 U. Paris-X : anglais économique et social : 1532
 U. de Cergy-Pontoise : civilisation anglo-américaine : 0013
 U. de Cergy-Pontoise : langue, expression orale, multimédia : 0487
 U. d'Évry-Val d'Essonne : langue étrangère appliquée, traduction spécialisée : 0455
- 12e section : Langues et littératures germaniques et scandinaves**
- U. d'Amiens : Moyen-Âge, linguistique : 0802
 U. de Besançon : allemand, langue étrangère appliquée : 0318 S
 U. de Besançon : langue et linguistique allemandes : 0636
 IUFM d'Aquitaine : 0167
 U. Bordeaux-III : littérature allemande des XIX^e et XX^e siècles, traduction : 0089 S
 U. de Caen : allemand, littérature et civilisation étrangères et/ou langue étrangère appliquée : 0404
 U. Paris-VIII : langue étrangère appliquée, commerce, allemand juridique, civilisation allemande des XIX^e et XX^e siècles : 0340 S
 U. Paris-XII : 1er octobre 2002, civilisation allemande : 0566 S
 U. de Dijon : grammaire et linguistique allemandes : 0217 S
 U. de Chambéry : expression écrite et orale, langage économique des affaires et du commerce, civilisation contemporaine : 0147
 U. Grenoble-III : allemand, langue étrangère appliquée, traduction spécialisée : 0150
 U. Lille-III : Roubaix, langues scandinaves, langues étrangères appliquées : 0269
 U. Lille-III : linguistique, grammaire et didactique du néerlandais : 0775
 U. Lille-III : néerlandais, réseau des universités franco-néerlandaises : 0833
 U. du Littoral : néerlandais : 0469
 U. Lyon-II : allemand, linguistique : 0560
 U. de Saint-Étienne : 0108
 U. de Metz : allemand, langue étrangère appliquée : 0285
 U. d'Orléans : littérature et histoire des idées, littérature comparée : 0041
 U. Paris-III : allemand : traduction, traductologie : 0300
 U. Paris-III : littérature allemande : 0634
 U. Paris-IV : civilisation contemporaine, langue étrangère appliquée : 0194 S
 U. Paris-IV : linguistique allemande : 0356 S
 U. Paris-IV : 1er octobre 2002, littérature allemande du XX^e siècle : 0360 S
 U. de Poitiers : linguistique allemande et grammaire appliquée : 1016
 U. de Reims : langue et littérature allemandes : 0332
 U. de Mulhouse : langue étrangère appliquée : 0218 S

U. Strasbourg-II : langue, littérature et civilisation néerlandaises : 0353

U. Strasbourg-II : civilisation allemande : 0406

U. Toulouse-II : langue et littérature des pays de langue allemande : 0277

U. Paris-X : allemand juridique : 0641

U. de Cergy-Pontoise : allemand, communication : 0242

13e section : Langues et littératures slaves

U. Clermont-Ferrand-II : russe linguistique et grammaire : 0470

Institut national des langues et civilisations orientales : russe : 0006

Institut national des langues et civilisations orientales : lituanien : 0463

U. Paris-IV : littérature russe : 0235

U. Paris-IV : civilisation russe : 0398

14e section : Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes

U. de Polynésie française : espagnol : 0022 S

U. de Pau : espagne classique : 0075

U. Bordeaux-III : espagnol : 0120 S

U. Bordeaux-III : espagnol : 0433

U. Bordeaux-III : espagnol : 0523

U. Bordeaux-III : italien, langue et civilisation : 0549

U. Bordeaux-III : espagnol : 0664

U. Bordeaux-III : espagnol : 0668

IUFM de Caen : espagnol, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0112

U. de Caen : espagnol pour langues étrangères appliquées : 0514 S

U. de Caen : portugais : 0663

U. de Corte : espagnol, Amérique latine : 0016

U. de Marne-la-Vallée : espagnol : 0372

U. Paris-VIII : espagnol : civilisation, art : 0190

U. Paris-VIII : portugais : 0303

U. Paris-VIII : 1er octobre 2002, civilisation hispano-américaine contemporaine et traduction : 0312 S

U. Paris-VIII (institut universitaire de technologie de Tremblay-en-France) : espagnol : 0979

U. Paris-XII : Sénart, espagnol, langue étrangère appliquée : 0834 S

U. Paris-XIII : Amérique latine : 0200 S

U. de Dijon : Espagne du XX^e siècle : 0301

U. Grenoble-III : italien, langue, littérature et société anciennes : 0036

U. Grenoble-III : italien, langue, littérature et société : 0255

U. Grenoble-III : espagnol : 0302

U. Grenoble-III : espagnol, langue pour spécialistes d'une autre discipline et langue étrangère appliquée : 0372

U. Lille-III : espagnol : Amérique latine : 0152

U. Lille-III : espagnol : langue : 0689

U. de Valenciennes : linguistique espagnole : 0176
IUFM de Lyon : formations initiale et continue, recherche en didactique : 0147

U. Lyon-II : espagnol linguistique : 0486

U. Lyon-II : espagnol, civilisation hispanique : 0549

U. Lyon-III : espagnol, langue étrangère appliquée : 0282 S

U. Lyon-III : espagnol, langue étrangère appliquée : 0595

IUFM de Montpellier : Montpellier, didactique de l'espagnol : 0141

U. Montpellier-III : Nîmes, espagnol : 0084

U. Montpellier-III : italien : 0167

U. Montpellier-III : espagnol, langue étrangère appliquée : 0376

U. Montpellier-III : portugais : 0436

U. Montpellier-III : espagnol : 0462

IUFM de Nancy-Metz : didactique de l'espagnol : 0166

U. Nancy-II : italien, langue étrangère appliquée : 0243

U. de Nantes : 1er octobre 2002, espagnol, langue étrangère appliquée : 0422 S

U. d'Angers : Espagne classique : 0690

U. de Nice : portugais, langue étrangère appliquée : 0268

U. de Nice : langue, littérature et civilisations italiennes : 0272

U. de Toulon : espagnol, civilisation et littérature hispano-américaines : 0445

U. d'Orléans : langue étrangère appliquée : 0746

U. de Tours : italien médiéval : 1042

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Tours) : espagnol : civilisation et

information - communication : 0550
 U. Paris-II : espagnol juridique : 0234
 U. Paris-III : langue et civilisations portugaises et d'Afrique lusophone : 0111
 U. Paris-III : espagnol Amérique latine (civilisation contemporaine) : 0190
 U. Paris-III : civilisation italienne des XIX^e et XX^e siècles : 0193 S
 U. Paris-III : littérature et civilisation italiennes de la Renaissance : 0196 S
 U. Paris-III : langue étrangère appliquée, langue portugaise et traduction : 0241
 U. Paris-IV : portugais : 0385 S
 U. Paris-VII : civilisation espagnole contemporaine, langue étrangère appliquée : 1769
 U. de Poitiers : espagnol, langue étrangère appliquée : 0749
 U. de Poitiers : espagnol : 0752
 U. de La Rochelle : portugais du Brésil : 0297
 U. Rennes-II : espagnol : 0068
 U. Rennes-II : espagnol : 0332 S
 U. Rennes-II : espagnol : 0444
 U. de La Réunion : Espagne contemporaine, cinéma et poésie : 0267
 U. de Rouen : monde hispanique, siècle d'or : 0343
 U. Toulouse-II : espagnol : 0327 S
 U. Paris-X : espagnol : 0519 S
 U. Paris-X : espagnol d'Amérique latine : littérature et civilisation : 0815 S
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt, espagnol classique : 0552

15e section : Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, littérature arabe classique et langue arabe : 0290
 U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, langue et civilisation chinoises : 0638
 U. Bordeaux-III : chinois moderne : 0320
 U. Bordeaux-III : japonais : 0663
 U. Lyon-II : et 21e section, civilisations et langues du Proche-Orient ancien : 0969
 U. Lyon-III : chinois, langue et littérature modernes : 0590
 U. Montpellier-III : arabe : 0635

U. Nancy-II : arabe : 0810
 Institut national des langues et civilisations orientales : langue et littérature chinoises anciennes : 0012
 Institut national des langues et civilisations orientales : kurde kurmandji : 0270
 Institut national des langues et civilisations orientales : langue japonaise contemporaine : 0281
 Institut national des langues et civilisations orientales : langue et littérature médiévales arabes : 0283
 Institut national des langues et civilisations orientales : cambodgien : 0366
 Institut national des langues et civilisations orientales : islamologie et arabe classique : 0387
 Institut national des langues et civilisations orientales : langue et culture israéliennes : 0466
 Institut national des langues et civilisations orientales : langues et littératures polynésiennes : 0531
 Institut national des langues et civilisations orientales : langue et civilisation du Japon : 0599
 U. Paris-VII : langue et civilisation de la Chine moderne : 0443
 U. Paris-X : chinois, langue étrangère appliquée : 1573

16e section : Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, psychologie du développement : 0261 S
 U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, 1er octobre 2002, psychologie du développement : 0522 S
 U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, psychologie sociale : processus socio-cognitifs : 1216
 U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, psychologie clinique et pathologique : 1501
 IUFM d'Amiens : Beauvais, formation des enseignants du premier degré, psychologie des apprentissages : 0046
 U. d'Amiens : psychologie du développement : 0645
 U. d'Amiens : psychopathologie de l'enfant : 0695 S

- U. d'Amiens : psychopathologie de l'adulte : 0950
 U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Belfort) : 1260
 U. Bordeaux-II : psychologie cognitive : 1017
 U. de Caen : psychologie clinique et pathologique : 1298
 U. Clermont-Ferrand-II : psychologie sociale : 0098
 U. Paris-VIII : psychologie du développement : 0205 S
 U. Paris-VIII : psychologie clinique : 0761
 U. Paris-VIII : psychologie sociale : 0892
 U. Paris-VIII : institut d'enseignement à distance, psychologie clinique et pathologique : 1001
 U. Paris-VIII : psychologie ergonomique : 1003
 U. Paris-XIII : psychopathologie psychanalytique : 0232
 U. Paris-XIII : psychologie clinique et pathologie : 0768
 U. de Dijon : psychologie cognitive : 1037
 U. de Dijon : psychologie sociale : 1441
 U. de Chambéry : psychologie clinique et pathologique : 0039
 U. de Chambéry : psychologie et statistique : 0591
 U. Grenoble-I : institut des sciences et techniques, ergonomie : 0978
 U. Grenoble-II : psychologie cognitive : 0325
 U. Grenoble-II : psychologie clinique : 0512
 U. Lille-III : psychologie du travail : 0137
 U. Lille-III : dynamique et analyse du comportement : 0365
 U. Lille-III : psychopathologie : 0845
 U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Villeurbanne : 1328
 U. Lyon-II : psychopathologie de l'adulte : 0435
 U. Lyon-II : 1er octobre 2002, formation continue, orientation clinique : 0562 S
 U. Lyon-II : psychologie sociale expérimentale : 0671
 U. Montpellier-III : psychologie sociale : 0290 S
 U. Nancy-II : psychologie et statistiques : 0807
 U. d'Angers : neuropsychologie : 1212
 U. de Nice : psychologie cognitive du développement : 0422
 U. de Tours : psychologie sociale : 1013
 IUFM de Paris : psychologie du développement ou psychologie sociale : 0164
 Institut national de recherche pédagogique : et 70e section, Lyon, didactique des sciences : 2246
 Institut national de recherche pédagogique : et 70e section, Lyon, techniques de l'information et de la communication dans l'enseignement et apprentissages : 2247
 U. Paris-V : neuropsychologie cognitive : 0124
 U. Paris-V : psychopathologie psychanalytique : 0129
 U. Paris-V : psychologie clinique de l'enfant de six à douze ans : 0130
 U. Paris-V : psychologie clinique, analyse des groupes et des institutions : 1695
 U. Paris-V : psychologie du développement cognitif et socio-cognitif : 1865
 U. Paris-VII : psychopathologie et psychanalyse : 0422
 U. Paris-VII : psychopathologie et psychanalyse : 0715
 IUFM de Poitiers : Niort, formations initiale et continue des enseignants du premier degré, adaptation et intégration scolaire des handicapés en milieu scolaire normal : 0019
 U. de Reims : et 69e section : 0180
 U. Rennes-II : psychologie de l'enfant : 0182
 U. Rennes-II : 0311
 U. Rennes-II : psychologie du développement : 0769
 U. de Brest : psychologie neurocognitive : 0102
 U. de Brest : psychologie sociale : 1101
 U. de Rouen : fonctionnement et dysfonctionnement cognitifs : 0783
 U. Toulouse-II : ergonomie : 0097
 U. Toulouse-II : psychologie du développement : 0189
 U. Toulouse-II : psychopathologie des troubles de la personnalité et des conduites addictives : 0971
 U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : 1er octobre 2002, psychologie sociale : 0581 S
 Université Toulouse-III (institut universitaire de technologie de Tarbes) : psychologie des organisations : 1828

U. Paris-X : psychopathologie psychanalytique de l'adulte : 0226

U. Paris-X : psychologie sociale : 0593

IUFM de Versailles : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0429

17e section : Philosophie

U. Bordeaux-III : 0048

U. de Marne-la-Vallée : philosophie pratique, éthique médicale : 0375

U. Paris-VIII : philosophie du travail et de l'économie : 0196

U. Paris-VIII : mythologie, poésie et philosophie grecques : 0526 S

U. Grenoble-II : esthétique : 0109

U. Grenoble-II : philosophie générale et moderne : 0112

U. Grenoble-II : philosophie politique : 0317 S

U. Lyon-III : philosophie et sciences humaines : 0213 S

U. Lyon-III : 0589

U. Montpellier-III : philosophie ancienne : 0174

U. de Nantes : philosophie anglaise classique et philosophie de l'expérience : 0252

U. Paris-I : histoire de la philosophie (Moyen Âge, Renaissance, Âge classique) : 0931

U. Paris-III : philosophie du langage et pragmatique de la communication : 0548

U. Paris-IV : 0149 S

U. de Poitiers : histoire de la philosophie ancienne : 0222

U. de Poitiers : histoire de la philosophie moderne et contemporaine : 0429 S

U. de Poitiers : philosophie de la connaissance : 1336

U. Rennes-I : 0375 S

U. Rennes-I : 1302

U. Toulouse-II : histoire de la philosophie ancienne : 0185

U. de Cergy-Pontoise : philosophie du droit : 0135

Théologie catholique

U. de Metz : 0211

U. Strasbourg-II (institut de théologie catholique) : pédagogie religieuse : 0151

Théologie protestante

U. Strasbourg-II (institut de théologie protestante) : théologie pratique, pédagogie et

catéchèse : 0154

18e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

U. d'Amiens : pratiques artistiques, arts plastiques : 0736

U. d'Amiens : histoire et esthétique du cinéma : 1010

U. d'Amiens : dramaturgies, écriture et esthétique scénique contemporaines : 1192

IUFM d'Aquitaine : art à l'école : 0170

U. Bordeaux-III : théâtre, pratiques scéniques, scénographie, dramaturgie : 0341

U. Bordeaux-III : esthétique : 0383

U. Bordeaux-III : cinéma, histoire du cinéma : 0552

U. de Caen : histoire et esthétique du cinéma : 1133

U. de Marne-la-Vallée : son : 0373

U. Paris-VIII : cinéma : 0359 S

U. Paris-VIII : ethnomusicologie : 0396 S

U. Paris-VIII : arts plastiques : espace, paysage, environnement : 0398

U. Paris-VIII : technique et pratique de la photographie et du multimédia : 0428

U. Paris-VIII : théorie et pratique des arts des nouveaux médias : 0611

U. Paris-VIII : arts numériques et environnements virtuels : 0731

U. Paris-VIII : théorie générale et esthétique de la musique : 0766

U. Paris-VIII : danse, analyse du mouvement : 1000

U. Paris-VIII : arts et technologies de l'image : 1002

U. d'Artois : théâtre : 0350

U. Lyon-II : histoire et analyse de la musique : 0348

U. Lyon-II : études cinématographiques, campus numérique : 0990

U. de Saint-Étienne : arts plastiques et nouvelles technologies de l'image : 0720

U. Montpellier-III : histoire de la musique, musicologie : 0363

U. Montpellier-III : établissement public administratif de Nîmes, médiation culturelle : 0633

U. de Nantes : études théâtrales : 0085

IUFM de Paris : formation des enseignants des premier et second degrés : 0165

U. Paris-I : arts plastiques : 1094

U. Paris-I : arts et informatique : 1126

U. Paris-I : pratique du cinéma : 1195

U. Paris-III : esthétique et théorie du cinéma et de l'audiovisuel : 0297

U. Paris-III : sociologie de la représentation théâtrale : 0848

U. de Poitiers : et 71e section, réalisation et production documentaires, matériels numériques, écriture de scénarios : 1503

U. Rennes-II : arts plastiques et vidéo : 0263

IUFM de Rouen : formation des enseignants du premier et du second degrés : 0075 S

U. Strasbourg-II : arts plastiques : 0396 S

U. Strasbourg-II : arts plastiques : 0559

IUFM de Toulouse : et 61e section, Toulouse, didactique de la musique, technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, interface musique-sciences : 0226

U. Toulouse-II : musicologie, analyse : 0106 S

U. Paris-X : études cinématographiques : 0541

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Vélizy) : musicologie : 0548

U. d'Évry-Val d'Essonne : musique du XX^e siècle et écriture : 0461

19e section : Sociologie, démographie

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, sociologie générale : 1500

U. Grenoble-II : 0319 S

U. Grenoble-II : 0438

U. Grenoble-II : sociologie des usages, métiers du livre : 0755

U. Grenoble-II : sociologie industrielle : 0763

U. Lille-I : sociologie de l'éducation : 0297 S

U. Lille-I : sociologie du travail, sociologie des genres : 0962

U. Lille-I : sociologie des migrations et relations inter-ethniques : 1674

U. Lille-II : socio-anthropologie de la santé et éthique médicale : 0908

U. de Limoges : 0222

U. Lyon-II : sociologie générale : 0762

U. Lyon-II (institut universitaire de technologie de Bron) : sociologie, alternance-

apprentissage : 0721

U. de Saint-Étienne : sociologie générale : 0803

U. Montpellier-III : sociologie : 0348

U. Nancy-II : sociologie des représentations et méthodes qualitatives : 0165

U. de Nice : sociologie urbaine et dynamiques sociales : 0311

U. Paris-I : sociologie du travail : 0423

U. Paris-I : 0477 S

U. Paris-V : sociologie : 0101 S

IUFM de Poitiers : Angoulême, préparation au certificat d'aptitude au professorat des écoles, formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0118

U. de Poitiers : sociologie de la connaissance, savoir, identité, lien social : 1373

U. Rennes-II : sociologie : 0064 S

U. Rennes-II : sociologie : 0620

U. Rennes-II : sociologie : action publique et organisations : 0771

U. de Brest : administration économique et sociale, sociologie : 0264

U. de Bretagne Sud : sociologie de la santé et politiques sociales : 0391

U. du Havre : sociologie générale, démographie sociale : 0428

U. de Rouen : métiers de la culture et innovation : 0303

U. de Rouen : transfert de technologie et développement : 0943

U. de Rouen : métiers de l'intervention sociale : 1123

U. Strasbourg-II : sociologie : famille et éducation : 0113

U. Strasbourg-II : sociologie urbaine, rurale et de l'environnement : 0186

U. Strasbourg-II : sociologie, action sociale et santé : 0560

U. Toulouse-II : sociologie : 0100

U. Paris-X : démographie : 0597 S

IUFM de Versailles : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0428

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt, socio-démographie : 0511

U. d'Évry-Val d'Essonne : réalisation documentaire : 0457

20e section : Anthropologie, ethnologie, préhistoire

- U. Bordeaux-I : et 68e section, génétique, paléo-anthropologie et histoire des peuples : 0960
- U. Paris-VIII : Asie et Amérique : 0391
- U. Lyon-II : ethnologie : dynamique des cultures : 0992
- U. de Perpignan : préhistoire, paléolithique supérieur et épipaléolithique : 0277 S
- U. de Nice : ethnologie générale et anthropologie culturelle : 0416
- U. de Nice : ethnologie générale et culture matérielle : 0491
- U. Paris-I : archéologie Amérique du sud : 1194
- U. Paris-V : 1er octobre 2002, ethnologie : 0094 S
- U. de Poitiers : anthropologie de l'espace : 1678
- U. Strasbourg-II : ethnologie africaniste : 0351
- U. Paris-X : ethnologie de terrain : monde indien, monde arabo-musulman, construction des savoirs : 0535

21e section : Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux

- U. de Besançon : histoire ancienne, histoire grecque : 1359
- U. Bordeaux-III : histoire médiévale : 0160 S
- U. Bordeaux-III : histoire médiévale : 0476
- U. Bordeaux-III : histoire médiévale : 0533
- U. de Caen : histoire ancienne : 1168
- U. Paris-VIII : histoire antique, histoire grecque : 0177 S
- U. Paris-XII : histoire de l'antiquité : 0309
- U. de Dijon : archéologie gallo-romaine : 0219 S
- U. de Dijon : histoire romaine : 0856
- U. Grenoble-II : histoire des mondes médiévaux : 0222
- U. Lille-III : histoire de l'art médiéval : 0446
- U. de Limoges : histoire médiévale : 0048 S
- U. Lyon-II : histoire de l'art et archéologie antiques : 0180 S
- U. Lyon-II : histoire médiévale : 0193 S
- U. Lyon-II : histoire du Moyen-Âge, étude des images médiévales : 0985
- U. Lyon-II : égyptologie : 0993
- U. de Saint-Etienne : histoire et archéologie romaines : 0214
- U. Nancy-II : histoire romaine : 0142

- U. de Nantes : histoire grecque : 1383
- U. de Nantes : histoire de l'art médiéval : 1713
- U. de Nice : histoire et archéologie du monde médiéval : 0449
- U. de Nice : histoire et archéologie du monde grec : 0451
- U. Paris-I : histoire ancienne : histoire romaine : 0486 S
- U. Paris-I : orient médiéval : 1193
- U. Paris-IV : Moyen-Âge : 0137
- U. Paris-VII : histoire des mondes musulmans : 0402
- U. de Reims : histoire médiévale : 0324
- U. Rennes-II : histoire grecque : 0036
- U. de Bretagne Sud : histoire grecque et archéologie : 0055
- U. Strasbourg-II : archéologie médiévale : 0314
- U. Toulouse-II : histoire de l'art antique : 0548
- U. Toulouse-II : archéologie antique : 0723
- U. Paris-X : archéologie nationale (Antiquité et Moyen Âge) : 1574
- U. de Cergy-Pontoise : histoire ancienne : mondes celte, gaulois, romain et gallo-romain, archéologie : 0488
- U. d'Évry-Val d'Essonne : histoire ancienne : 0454

22e section : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

- U. Aix-Marseille-III : 0941
- U. d'Avignon : histoire moderne : 0183
- U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, histoire de l'art contemporain : 0573 S
- U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, histoire contemporaine : 0578
- U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, histoire moderne : 1061
- IUFM d'Amiens : et 21e section, Beauvais, formation des enseignants du premier degré, histoire des sociétés pendant la Première Guerre mondiale : 0139
- U. d'Amiens : histoire contemporaine du XX^e siècle : 0907
- U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, histoire contemporaine : 0099
- U. de Besançon : 0300
- U. de Pau : histoire contemporaine : 0598

- U. Bordeaux-III : histoire politique de la France du XIX^e siècle : 0171
- U. Bordeaux-III : 1er octobre 2002, histoire culturelle de l'Europe contemporaine : 0192 S
- U. Bordeaux-III : histoire sociale du XX^e siècle : 0498
- IUFM de Caen : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, histoire, histoire moderne : 0109
- U. de Caen : histoire moderne : 0288
- U. Clermont-Ferrand-II : histoire de l'art moderne : 1296
- U. Paris-XIII : histoire contemporaine : 0202 S
- U. de Chambéry : histoire contemporaine : 0040
- U. Grenoble-II : 1er novembre 2002, Saint-Hilaire du Touvet, histoire sociale, politique et culturelle des XVIII^e et XIX^e siècles : 0114 S
- U. d'Artois : Arras, histoire moderne : 0361
- U. de Valenciennes : histoire contemporaine : 0469
- École normale supérieure des lettres et sciences humaines : histoire moderne : 0031
- U. Lyon-II : histoire contemporaine : société, patrimoine, tourisme : 0105
- U. Lyon-II : arts non-occidentaux, campus numérique : 0991
- U. Lyon-II : histoire moderne des autres pays que la France : 0994
- U. Montpellier-III : histoire contemporaine : 0117
- U. de Metz : histoire et techniques de la musique des XVIII^e et XIX^e siècles : 0256
- U. du Mans : histoire contemporaine : 0223
- U. d'Angers : patrimoine écrit : 0735 S
- U. de Nice : histoire contemporaine : 0275 S
- U. de Nice : histoire moderne : 0452 S
- U. de Nice : histoire contemporaine de la méditerranée et du monde arabe : 0454
- U. de Tours : et 18e section, histoire de la musique baroque : 0706
- U. de Tours : histoire de l'art des XVII^e et XVIII^e siècles, peinture, sculpture, arts graphiques : 1040
- U. de Tours : histoire contemporaine : 1084
- U. de Tours : histoire contemporaine, histoire de l'alimentation : 1341
- U. Paris-I : histoire contemporaine, histoire du XIX^e siècle : 0249 S
- U. Paris-I : histoire du cinéma français : 0643 S
- U. Paris-III : 1er novembre 2002, histoire contemporaine : relations internationales : 0592
- U. Paris-IV : XVII^e siècle : 0268 S
- U. Paris-IV : histoire de l'art contemporain : 0619
- U. Paris-IV : art, multimédias et nouvelles technologies : 0929
- IUFM de Reims : et 70e section, Troyes, histoire de l'éducation : 0133
- U. de Reims : histoire moderne : 0711 S
- U. Rennes-II : histoire des mondes modernes : 0459
- U. Rennes-II : histoire de l'architecture contemporaine : 0770
- U. Rennes-II : histoire contemporaine : 0772
- U. Strasbourg-II : musique de la Renaissance et du Baroque : 0292 S
- U. Strasbourg-III : histoire contemporaine du XX^e siècle : 0422
- U. Paris-X : histoire moderne : 0616 S
- U. Paris-X : histoire de l'art de la période moderne : 0689
- U. Paris-X : histoire politique des XIX^e et XX^e siècles : 1025
- 23e section : Géographie physique, humaine, économique et régionale**
- U. d'Avignon : géographie humaine, dynamique des systèmes territoriaux : 0038 S
- IUFM d'Aix-Marseille : Aix-en-Provence, didactique et formation des enseignants du second degré : 0169
- U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, géographie physique : climatologie : 1246
- U. Aix-Marseille-I (institut universitaire de technologie de l'université de Provence) : et 61e section, Digne-les-Bains, physique de l'image, reconnaissance de formes, conception multimédia : 1507
- U. de technologie de Compiègne : analyse spatiale et systèmes d'informations géographiques : 0136
- U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe : 0209
- IUFM de Besançon : formation des enseignants des premier et second degrés : 0098

U. de Besançon : et 24e section, géographie économique et sociale, emploi, formation : 0911 S
IUFM d'Aquitaine : éducation à l'environnement : 0171

U. Clermont-Ferrand-II : géographie physique : 0094

U. Clermont-Ferrand-II : géographie urbaine : 1271

U. Paris-XII : géographie humaine : 0585

U. Paris-XIII : géographie régionale : 0197

U. Grenoble-II : géographie humaine (à l'exclusion des profils en aménagement et géomatique) : 0253

U. d'Artois : 0041

IUFM de Lyon : formations initiale, continue et recherche en didactique : 0082

U. Lyon-II : géographie humaine et régionale : 0378

U. Lyon-II : géographie physique, dynamique des milieux naturels : 0986

U. Lyon-III : géographie humaine et régionale : 0086

IUFM de Nantes : géographie humaine, sociale et politique, formation initiale des enseignants du second degré : 0188

U. d'Angers : géographie du tourisme : 0469

U. d'Angers : géographie rurale, analyse des politiques structurelles européennes : 0731 S

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Chartres) : et 6e section, géographie des flux et des transports, logistique internationale : 0917

U. de Tours : géographie humaine : 0880

École normale supérieure : 0149

U. Paris-I : géographie de l'environnement, biogéographie, climatologie : 0209

U. Paris-I : géographie humaine et régionale : 0212

U. Paris-IV : géographie culturelle : 0256

U. de Poitiers : géographie humaine, économique et régionale : 0471

U. de Reims : géographie humaine : 0184

U. de Reims : 1er novembre 2002, géographie humaine : 0321 S

IUFM de La Réunion : Saint-Denis et Le Tampon, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés,

recherche en enseignement et formation : 0090

U. de La Réunion : géographie humaine : 0010

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt, géomatique, géographie générale et régionale : 0556

24e section : Aménagement de l'espace, urbanisme

U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou) : Martinique : 0447

U. Montpellier-III : aménagement : 0278

U. Montpellier-III : aménagement du territoire : 0638

U. de Bretagne Sud : géographie et aménagement : 0058

U. du Havre : réseaux et territoires : 0433

25e section : Mathématiques

IUFM d'Aix-Marseille : et 26e section, Marseille et Aix-en-Provence, didactique et formation des enseignants du premier degré : 0099

U. Aix-Marseille-I : géométrie complexe et/ou symplectique : 0299

U. Aix-Marseille-I : topologie : 0322

IUFM de Besançon : formation des enseignants des premier et second degrés : 0094

IUFM de Besançon : Belfort, formation des enseignants des premier et second degrés : 0096

U. de Besançon : et 26e section : 0213 S

U. de Caen : Cherbourg, algèbre, codes correcteurs, cryptographie : 0221 S

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : et 26e section, Aurillac : 1107

U. Clermont-Ferrand-II : 0302

U. de Marne-la-Vallée : et 26e section, analyse : 0376

U. Paris-XIII : institut Galilée : 0045

U. Grenoble-I : 0334

U. Grenoble-I : 0589 S

U. Lille-I : mathématiques pures : 0822

U. d'Artois : et 26e section, Lens : 0304

U. de Valenciennes : 0038

U. Lyon-I : théorie des groupes, analyse des équations à dérivées partielles : 0364 S

U. Lyon-I : théorie des modèles, application au calcul formel : 0370 S

U. Montpellier-III : 0224

U. de Nantes : et 26e section : 0480

- U. de Nice : et 26e section, 1er décembre 2002, mathématiques pures et appliquées : 0333 S
- U. de Nice : et 26e section, mathématiques pures et appliquées : 0388
- U. de Tours : et 26e section, analyse non linéaire, géométrie riemannienne : 1090
- U. Paris-VI : géométrie algébrique ou théorie des nombres : 1570
- U. Paris-VI : et 26e section, histoire des mathématiques : 1589
- U. Paris-VII : analyse, système dynamique : 0272 S
- U. Paris-VII : arithmétique : 0337 S
- U. Paris-VII : géométrie différentielle : 0350 S
- U. Paris-VII : 1er octobre 2002, algorithmes, théorie des nombres, modélisation : 0596 S
- U. de La Rochelle : et 26e section, probabilités, analyse stochastique : 0200
- U. de Reims : 0222
- U. de Bretagne Sud : et 26e section : 0319
- IUFM de Toulouse : et 72e section, Toulouse, mathématiques, épistémologie, histoire des sciences et techniques : 0225
- U. Toulouse-III : et 26e section : 1350 S
- U. Toulouse-III : 1555
- U. Paris-XI : et 26e section, mathématiques fondamentales et appliquées : 0248
- U. Paris-XI : et 26e section, mathématiques fondamentales et appliquées : 0829
- U. Paris-XI : et 26e section, mathématiques fondamentales et appliquées : 1710
- U. Paris-XI : et 26e section, mathématiques fondamentales et appliquées : 1890
- U. Paris-XI : et 26e section, mathématiques fondamentales et appliquées : 1924
- IUFM de Versailles : et 26e section, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0004
- IUFM de Versailles : et 26e section, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0015
- U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : groupes algébriques ou analyse groupe de Lie ou calcul formel cryptographique : 0551
- 26e section : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques**
- U. Aix-Marseille-I : traitement du signal, mathématiques financières, analyse numérique : 0740
- U. de technologie de Compiègne : optimisation numérique, identification de paramètres : 0269
- U. des Antilles-Guyane : Martinique : 0305
- U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe : 0459
- Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen : et 63e section, applications de l'instrumentation nucléaire : 1466
- U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen) : Lisieux, statistiques descriptives : 0807
- U. Clermont-Ferrand-I : mathématiques appliquées à l'économie : 0283
- U. Clermont-Ferrand-II : et 32e section, méthodes mathématiques en chimie quantique moléculaire : 0350
- U. de Corte : mathématiques appliquées à environnement : 0057
- IUFM de Créteil : et 70e section, didactique des mathématiques : 0385
- U. Grenoble-I : modélisation et calcul en biomécanique : 0738 S
- U. Grenoble-I : modélisation de systèmes complexes : 0997
- U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B) : statistique appliquée : 0134
- Institut national polytechnique de Grenoble (école nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées) : mathématiques appliquées, modélisation : 0316
- IUFM de Lille : didactique des mathématiques : 0320
- U. de Limoges : 0132 S
- IUFM de Lyon : et 70e section, formations initiale, continue et recherche en didactique : 0014
- U. Lyon-I : probabilités, statistiques, chaînes de Markov, algorithmes génétiques : 0700
- U. Montpellier-I : mathématiques, informatique et statistiques : 1026
- U. Montpellier-II : institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier, analyse appliquée : 0455 S
- U. Montpellier-II : analyse : équation aux dérivées partielles, calcul scientifique : 1020
- U. Montpellier-II (institut universitaire de

technologie de Montpellier) : probabilités et statistiques : 0485

U. Montpellier-III : 0636

Institut national polytechnique de Nancy : mathématiques appliquées : 0384

U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice) : Menton, statistique et probabilités : 1413

IUFM d'Orléans-Tours : et 70e section, Blois, didactique des mathématiques : 0166

Conservatoire national des arts et métiers : 1er octobre 2002, modélisation statistique (applications à la finance et à l'assurance) : 0203 S

U. Paris-I : théorie de la décision, économétrie : 0404

U. Paris-VI : statistiques et probabilités : 0808

U. Paris-VI : analyse numérique, calcul scientifique, génie logiciel : 1605

U. Paris-VI : statistique : 1679

U. Paris-VII : probabilités : 0229 S

U. Paris-IX : 0208 S

IUFM de Poitiers : et 25e section, Poitiers, préparation aux concours de recrutement des enseignants du second degré, formation de formateurs : 0084

IUFM de Poitiers : La Rochelle, préparations aux certificats d'aptitude au professorat des écoles et de l'enseignement secondaire, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0116

Institut national des sciences appliquées de Rennes : 1er octobre 2002 : 0045 S

IUFM de Rennes : et 70e section, didactique des mathématiques : 0128

U. Rennes-I : et 25e section : 0217

U. Rennes-I : statistiques et processus stochastiques : 0222

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion) : mathématiques appliquées à l'informatique : 1107 S

U. Strasbourg-I : 0470

U. Strasbourg-I : 0569

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : probabilités appliquées et statistique : 0025 S

Institut national des sciences appliquées de

Toulouse : analyse numérique, calcul scientifique et modélisation : 0027 S

U. Toulouse-I : mathématiques financières : 0140

U. de Paris-XI (institut universitaire de technologie d'Orsay) : 1645

U. d'Évry-Val d'Essonne : statistique et génomes : 0456

U. d'Évry-Val d'Essonne : calcul scientifique : 0460

27e section : Informatique

U. Aix-Marseille-III : 0554

U. Aix-Marseille-III : architecture des systèmes d'information : 0946

U. d'Avignon : recherche opérationnelle et optimisation : 0324

U. Aix-Marseille-I (institut universitaire de technologie de l'université de Provence) : Arles, synthèse d'images : 1505

U. Aix-Marseille-I (institut universitaire de technologie de l'université de Provence) : Arles, synthèse d'images : 1506

U. Aix-Marseille-II : et 61e section, réseaux, spécifications formelles : 1496

U. d'Amiens : 0845

U. d'Amiens : 1031

U. de technologie de Compiègne : réseaux : 0085

U. de technologie de Compiègne : technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement : 0225

U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, théorie des systèmes, matériel, logiciel : 0074

U. des Antilles-Guyane : Martinique, informatique appliquée au langage naturel : 0267

U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe : 0391

U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe : 0461

U. de technologie de Belfort-Montbéliard : réseaux, systèmes distribués : 0051

U. de technologie de Belfort-Montbéliard : modélisation et simulation des systèmes multi-agents : 0052

U. de technologie de Belfort-Montbéliard : conception d'applications distribuées, agents mobiles, réseaux : 0142

U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Belfort) : 0255

- U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Belfort) : 0506 S
- U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Belfort) : Montbéliard : 0509 S
- U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Belfort) : 0633
- U. de Pau : 0291
- École nationale supérieure d'électronique, informatique et de radiocommunications de Bordeaux : réseaux et systèmes de télécommunications : 1328
- U. Bordeaux-I : 0177
- U. Bordeaux-I : 0955
- U. de Caen : 0254
- U. Clermont-Ferrand-I : 0475
- U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : 0399 S
- U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : 0405
- U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : 0758
- U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : Le Puy-en-Velay, image : 1265
- U. Clermont-Ferrand-II : et 61e section, télécommunications : 0379 S
- U. Clermont-Ferrand-II : et 62e section, génie des procédés biologiques, génie métabolique : 0904
- U. Clermont-Ferrand-II : formation continue : informatique appliquée aux technologies de l'information et de la communication dans la formation à distance : 1146
- U. Clermont-Ferrand-II : recherche opérationnelle et développement logiciel : 1259
- U. Clermont-Ferrand-II (institut universitaire de technologie de Montluçon) : Vichy : 1402
- U. de Corte : 0107
- U. de Corte : 0214
- U. Paris VIII (institut universitaire de technologie de Montreuil) : traitement de l'image, imagerie numérique : 0978
- U. de Marne-la-Vallée : informatique fondamentale et applications : 0374
- U. de Marne-la-Vallée (institut universitaire de technologie de Marne-La-Vallée) : Champs-sur-Marne et Meaux, programmation, base de données, multimédia : 0067
- U. de Marne-la-Vallée (institut universitaire de technologie de Marne-La-Vallée) : Champs-sur-Marne et Meaux, infographie, multimédia : 0112 S
- U. de Marne-la-Vallée (institut universitaire de technologie de Marne-La-Vallée) : Champs-sur-Marne, système d'information, traitement de l'information : 0371
- U. Paris-VIII : langages, programmations, systèmes : 0291
- U. Paris-XIII : institut Galilée : 0278 S
- U. Paris-XIII : institut Galilée : 0819
- U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villeteuse) : 0224
- École normale supérieure de Cachan : 0125 S
- U. de Dijon (institut universitaire de technologie de Dijon) : analyse et conception des systèmes d'information, systèmes de gestion de bases de données : 1021
- U. de Chambéry : et 61e section, école supérieure d'ingénieurs d'Annecy : 0029
- U. de Chambéry : Annecy : 0203
- U. de Chambéry (institut universitaire de technologie de Chambéry) : et 71e section, systèmes d'exploitation, réseau : 0604
- U. Grenoble-I : informatique pour l'apprentissage humain : 0359 S
- U. Grenoble-I : programmation parallèle pour les hautes performances : 0366
- U. Grenoble-I : institut des sciences et techniques, interactions multimédias : 0650
- U. Grenoble-I : institut des sciences et techniques, réseaux : 0885
- U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B) : 1er octobre 2002 : 0158 S
- U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B) : 0260
- U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B) : informatique, images et communication : 0759
- U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie de Valence) : programmation, réseaux, systèmes : 0757
- U. Grenoble-III : et 7e section, informatique, nouvelles technologies éducatives pour l'apprentissage des langues : 0371

- Institut national polytechnique de Grenoble : école nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble, génie logiciel, systèmes embarqués : 0451
Institut national polytechnique de Grenoble : et 62e section, école française de papeterie et des industries graphiques, génie informatique pour la communication graphique et l'imprimerie : 0453
Institut national polytechnique de Grenoble : école nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble, systèmes et réseaux. : 0454
U. Lille-I : 1er octobre 2002 : 0591 S
U. Lille-I : école universitaire d'ingénieurs de Lille : 1173
U. Lille-I : 1675
U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : analyse, base de données et/ou réseaux-système : 0351 S
U. Lille-III : programmation, base de données : 0844
U. d'Artois : Lens, intelligence artificielle : 0320
U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Lens) : 0131
U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Lens) : intelligence artificielle : 0133
U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Lens) : intelligence artificielle : 0268
U. du Littoral : 0086
U. du Littoral : 0360
U. de Valenciennes : 0396
École normale supérieure de Lyon : 0032
Institut national des sciences appliquées de Lyon : et 61e section, environnement de communication, réseaux : 0050
Institut national des sciences appliquées de Lyon : réseaux et systèmes embarqués communicants : 0327
U. Lyon-I : méthodes et outils pour l'aide à la décision distribuée : 0559 S
U. Lyon-I : 1er octobre 2002, synthèse d'images, réalité virtuelle : 0668 S
U. Lyon-I : modélisation, échange et partage des données techniques : 0743 S
U. Lyon-I : 1er octobre 2002, réalité virtuelle : 0899 S
U. Lyon-I : partage de données techniques : 2113
U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Villeurbanne, réseaux et système d'exploitation : 1308 S
U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Bourg-en-Bresse, bases de données, algorithmie : 2106
U. Lyon-I (institut universitaire de technologie B) : systèmes d'information techniques : 1777
U. Montpellier-II : 0182
U. Montpellier-II : et 29e section, 1er octobre 2002 : 0430 S
U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier) : Béziers : 0671 S
U. de Perpignan : 0082 S
École nationale d'ingénieurs de Metz : bases de données et gestion de l'information : 0071 S
U. de Metz : informatique appliquée : 0740
U. de Metz (institut universitaire de technologie de Metz) : fouille de données : 0067
U. Nancy-II : et 17e section, 1er novembre 2002, logique et sciences cognitives : 0178 S
U. Nancy-II (institut universitaire de technologie de Nancy-Verdun) : Nancy : 0392
Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure des mines de Nancy) : et 61e section, informatique et génie industriel : 0387
U. du Mans : 0195
École centrale de Nantes : 0570 S
U. de Nantes : bio-informatique : 0270 S
U. de Nantes : objets, spécifications : 0283
U. de Nantes : bases de données : 0923 S
U. de Nantes : enseignement base de données, réseaux, systèmes, campus numérique : 1039
U. de Nice : informatique appliquée : 0919 S
U. de Nice : 1419
U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice) : logique, algorithmique, architecture de processeurs, programmation c, java, bdb, compétences en administration et programmation système et réseaux : 1119
U. de Toulon : 0273
U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Chartres) : architecture des systèmes, réseaux : 0912
U. de Tours : école d'ingénieurs en informatique pour l'industrie : 0713

- U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois) : 1345
 U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois) : 1347
 Conservatoire national des arts et métiers : 0279
 Conservatoire national des arts et métiers : 0401
 Conservatoire national des arts et métiers : 0471
 U. Paris-I : informatique de gestion, maîtrise d'informatique appliquée à la gestion : 1196
 U. Paris-V : architecture, systèmes et réseaux : 1579
 U. Paris-V : bases de données, fouille de données, interface entre internet et les bases de données : 2176
 U. Paris-VI : systèmes répartis : 0725 S
 U. Paris-VI : réseaux : 0896
 U. Paris-VI : imagerie médicale : 0899
 U. Paris-VI : conception assistée par ordinateur, micro-électronique : 0982
 U. Paris-VI : institut de sciences et technologie, conception des systèmes intégrés : 1230
 U. Paris-VI : recherche d'information textuelle : 1402
 U. Paris-VI : bases de données : 1409
 U. Paris-VI : réseaux : 2896
 U. Paris-VII : 1er octobre 2002, algorithmique : 0523 S
 U. Paris-VII : programmation : 0645
 U. Paris-VII : informatique fondamentale : 1928 S
 U. Paris-IX : 0225
 U. Paris-IX : 0258 S
 U. Paris-IX : 0318
 U. de Poitiers : et 61e section, génie informatique, complexité algorithmique, informatique temps réel : 0584
 U. de Poitiers : base de données, génie logiciel : 1485
 U. de Poitiers : Niort : 1679
 U. de La Rochelle : et 61e section, génie informatique des systèmes à images : 0360
 U. de Reims : 0199 S
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims) : 0254
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims) : 0734
 U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes) : 1305
 U. de Technologie de Troyes : et 61e section, développement de la filière logistique : 0077
 U. de Technologie de Troyes : systèmes d'information et ingénierie des connaissances : 0078
 Institut national des sciences appliquées de Rennes : 0021
 IUFM de Rennes : et 70e section, Brest et Quimper, centre d'autoformation et de ressources en langues, centre d'autoformation et de ressources en sciences et techniques, techniques de l'information et de la communication dans les disciplines : 0149
 U. Rennes-I : interactions informatiques, mathématiques : 0207 S
 U. Rennes-I : 0424
 U. Rennes-I : 1er octobre 2002 : 0492 S
 U. Rennes-I (école nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion) : bases de données multimédias, dialogue : 1166
 École nationale d'ingénieurs de Brest : réalité virtuelle : 0015
 U. de Brest : 0002
 U. de Brest : systèmes et machines intelligentes, systèmes distribués : 0701
 U. de Bretagne Sud : 0392
 U. de La Réunion : réseau : 0367
 U. du Havre : 0431
 U. du Havre : 0432
 U. de Rouen : génie logiciel et infographie, codage : 0713
 U. Strasbourg-I : 0548 S
 U. Strasbourg-I : 1227
 Institut national des sciences appliquées de Toulouse : et 61e section, ingénierie réseaux (modélisation, évaluation, ...) : 0235
 U. Toulouse-I : 0391
 U. Toulouse-II (institut universitaire de technologie de Blagnac) : pôle architecture, système et pôle logiques : 0415
 U. Toulouse-III : 1er octobre 2002, base de données, systèmes d'informations, dialogues : 0415 S
 U. Toulouse-III : 1er octobre 2002, indexation de la vidéo numérique : 0831 S

U. Toulouse-III : réseau et/ou temps réel : 0837
U. Toulouse-III : génie des applications réparties et mobiles : 1284 S

U. Toulouse-III : Castres, établissement public administratif Midi Pyrénées Nord Est : 2185

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : logiciel : 0256 S

Université Toulouse-III (institut universitaire de technologie de Tarbes) : 2176

Université Toulouse-III (institut universitaire de technologie de Tarbes) : 2177

Institut national polytechnique de Toulouse : réseaux de télécommunication, langages de programmation, algorithmique, programmation système : 0263

Institut national polytechnique de Toulouse : école nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique de Toulouse, réseaux et services multimédias : 0403

Institut national polytechnique de Toulouse (École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique) : technologies informatiques pour le multimédia : 0103

U. Paris-XI : 0662 S

U. Paris-XI : 1664

U. Paris-XI : 2149

U. de Paris-XI (institut universitaire de technologie d'Orsay) : 0476 S

U. de Paris-XI (institut universitaire de technologie d'Orsay) : 1471

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : institut des sciences et techniques des Yvelines : 0042

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : 1er octobre 2002, Vélizy : 0111 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : systèmes embarqués : 0113

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : cryptographie, algorithmique, simulation : 0554

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Vélizy) : bases de données : 0509

U. de Cergy-Pontoise : systèmes d'information, réseaux et systèmes distribués : 0486

28e section : Milieux denses et matériaux

U. de Nouvelle-Calédonie : 0015 S

U. Aix-Marseille-III : caractérisation interfaces, réactivité nanostructures : 0300 S

U. Aix-Marseille-III : 1er octobre 2002, microscopie à effet tunnel, nanostructures moléculaires : 0355 S

IUFM d'Aix-Marseille : Marseille et Aix-en-Provence, didactique physique chimie : 0073

U. Aix-Marseille-I : 1er novembre 2002, auto-organisation dans les systèmes hors-équilibre : 0741 S

U. d'Amiens : physique de la matière condensée : 0296

U. de Pau : réologie des polymères et systèmes hétérogènes : 0114

IUFM de Caen : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, mathématiques et sciences physiques : 0108

IUFM de Clermont-Ferrand : et 70e section, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, didactique de la physique : 0084

U. de Marne-la-Vallée (institut universitaire de technologie de Marne-La-Vallée) : Champs-sur-Marne, physique de la matière condensée, milieux divisés : 0113

U. Grenoble-I : rayonnement synchrotron et/ou nanophysique : 0388

U. Grenoble-I : 1er décembre 2002, cohérence quantique : 0694 S

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A) : physique générale et appliquée : 0546 S

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A) : physique générale et appliquée : 0897

Institut national polytechnique de Grenoble (École nationale supérieure de physique de Grenoble) : et 63e section, physique mésoscopique pour la nano-électronique : 0303

IUFM de Lille : et 29e section, et 30e section, didactique des sciences physiques : 0005

Institut national des sciences appliquées de Lyon : 1er octobre 2002, modélisation numérique et physique statistique appliquée aux matériaux : 0086 S

U. Lyon-I : nanostructures, modélisation numérique et théorique : 0726 S

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie B) : matériaux nanostructurés sous conditions extrêmes : 1382

IUFM de Montpellier : et 72e section, Perpignan, didactique de la physique : 0142

U. Montpellier-II : structures et vibrations : 0176 S

U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier) : et 63e section, électronique de Spin : 0103 S

U. du Mans : milieux denses et matériaux, couches minces et modélisation : 0452

U. de Nantes (institut universitaire de technologie de Saint-Nazaire) : contraintes résiduelles, diffraction X : 1127

U. de Nice : matière divisée : 0180

IUFM de Paris : et 30e section, formation des enseignants des premier et second degrés : 0167

U. Paris-VI : solides faibles, désordre et systèmes complexes : 0950

U. Paris-VI : physique des surfaces et couches minces : 1417

U. Paris-VI : étude structurale par diffraction (neutrons et X) sous conditions extrêmes : 2987

U. Paris-VII : et 30e section, et 33e section, expérimentation en matériaux et phénomènes quantiques : 0247

U. Paris-VII : et 60e section, et 62e section, ondes en régime non linéaire, application à l'étude des milieux complexes et biologiques : 0315

U. Paris-VII : et 62e section, hydrodynamique physique ou rhéologie des milieux complexes : 0614 S

U. Paris-VII : et 29e section, et 69e section, modélisation physique des systèmes biologiques : 0708

U. Paris-VII : et 29e section, et 61e section, et 63e section, surfaces, interfaces, matériaux nanostructurés : 0745

U. de Brest : et 30e section : 0192

U. du Havre : 0434

U. de Rouen : métallurgie physique : 0375

U. de Mulhouse : physique des surfaces, microscopies champs proches : 0043 S

U. Strasbourg-I : 0293

École nationale d'ingénieurs de Tarbes : métallurgie physique, multimatériaux nano-techniques : 0047 S

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : physique expérimentale, nanostructures semiconductrices et magnétiques : 0061 S

U. Paris-XI : corrélations électroniques dans la matière condensée : 0329 S

29e section : Constituants élémentaires

U. Aix-Marseille-I : 1er novembre 2002, physique mathématique : 0392 S

U. Bordeaux-I : laser haute intensité et physique nucléaire : 0434

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : physique nucléaire et corpusculaire : 1078

U. Clermont-Ferrand-II : 0307

U. Grenoble-I : 1er octobre 2002, interface physique des particules, médecine : 0412 S

U. Paris-VI : et 28e section, approche numérique des liquides et des verres : 0316

U. Paris-VII : et 34e section, physique et astro-physique des neutrinos de hautes énergies : 0183

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Colmar) : enseignement de mathématiques, physique et de programmation : 0507

U. Strasbourg-I : constituants élémentaires : 0269

U. Strasbourg-I : 1er décembre 2002, constituants élémentaires : 0299 S

U. Paris-XI : instrumentation in vivo en neurosciences : 0320 S

U. Paris-XI : physique nucléaire, spécialité astrophysique nucléaire : 0732 S

30e section : Milieux dilués et optique

U. Aix-Marseille-III : et 63e section, physique atomique moléculaire, modélisation numérique en comptabilité électromagnétique : 0518 S

U. Aix-Marseille-I : et 62e section, formation continue, technologies de l'information, de la communication et de l'enseignement : 1461

U. d'Amiens : et 28e section, élaboration et caractérisation physique de couches minces : 0158 S

IUFM de Besançon : Besançon, formation des enseignants des premier et second degrés : 0095

U. Bordeaux-I : fluides complexes : 0190

U. Bordeaux-I : sources laser haute intensité : 0455

U. de Dijon : processus ultra-courts dans les atomes et les molécules : 0245

U. Lyon-I : verres et nanostructures, structures et propriétés optiques : 0420 S

U. de Saint-Étienne : 0132 S

U. du Mans : et 28e section, instrumentation et caractérisation optiques : 0307

U. de Nice : propagation des ondes en milieu non-linéaires et/ou désordonnés : 0179 S

U. Paris-VI : imagerie des milieux hétérogènes : application aux tissus biologiques : 0487 S

U. Paris-VI : physique quantique et interactions fondamentales : 0563 S

U. Rennes-I : opto-électronique : 0665

École nationale d'ingénieurs de Brest : et 63e section, optique, opto-électronique : 0039

U. de Rouen : physique laser, optique non linéaire : 1025

U. Paris-XI : physique atomique et moléculaire aux interfaces : 1461 S

U. Paris-XI : institut d'optique théorique et appliquée, processus fondamentaux et optique : 1895

U. d'Évry-Val d'Essonne : 0044

31e section : Chimie théorique, physique, analytique

U. Aix-Marseille-I : 1er novembre 2002, simulation, modélisation, matériaux divisés, phases condensées : 0449 S

U. Aix-Marseille-I : 1er novembre 2002, chimie atmosphérique et analytique, photochimie : 0821 S

U. de Pau : 1er octobre 2002, électrochimie, capteurs, mesure en continu appliquée à l'environnement et aux procédés industriels : 0235 S

U. de Pau : chimie analytique, spéciation, réactivité chimique des métaux et des métalloïdes aux interfaces solide-liquide appliquée à la gestion de l'environnement : 0685

U. Bordeaux-I : physico-chimie biologique : 1006

U. de Caen : 1er octobre 2002 : 0443 S

École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand : chimie physique et polymères : 0533

École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand : chimie physique et informatique : 1403

U. de Corte : systèmes thermochimiques : 0098

U. de Dijon : Auxerre, réactivité des solides : 0293 S

U. de Dijon : et 63e section, électronique, chimie-physique : 0464 S

U. Grenoble-I : chimie théorique : 0468

U. Grenoble-I : électrochimie analytique, interface chimie-biologie : 0472 S

Institut national polytechnique de Grenoble (école nationale supérieure d'électrochimie et d'électrometallurgie de Grenoble) : génération électrochimique de l'énergie : 0122 S

U. Lille-I : 1er octobre 2002, spectroscopie et champ proche optique : 0280 S

U. Lille-I : modélisation moléculaire et oxydation catalytique : 0568 S

U. Lille-I : école universitaire d'ingénieurs de Lille, instrumentation spectroscopique en chimie analytique : 1344

École centrale de Lyon : caractérisation analytique et microscopique des nanomatériaux : 0110

École normale supérieure de Lyon : chimie théorique : 0117

U. Montpellier-II : membranes ioniques : 0153 S

U. Nancy-I : physico-chimie des colloïdes : 0651 S

U. Nancy-I : spectroscopie de vibration : 1123

U. de Nantes : modélisation moléculaire et thermodynamique des interactions moléculaires : 0874

U. de Nice : analyse calorimétrique, thermocinétique réactionnelle : 0207 S

U. d'Orléans : chimie, physique : 0502

U. d'Orléans : et 32e section, Chartres, chimie analytique et organique : 0800

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie d'Orléans) : et 32e section, chimie analytique et organique : 0247

U. Paris-VI : électrochimie nanométrique ultrarapide : 0359

U. Paris-VI : liquides ioniques extrêmes : 0600

U. Paris-VI : réactivité en phase condensée et aux interfaces : 0650

- U. Paris-VI : spectroscopie des matériaux : 0793
 U. Paris-VI : théorie de la liaison chimique : 0844
 U. Paris-VI : nanomatériaux : physico-chimie du solide : 1183
 U. Paris-VII : géochimie des eaux : 0239 S
 U. Paris-VII : et 33e section, traitement et spectroscopie de surface : 2041
 U. de Reims : 1er octobre 2002 : 0216 S
 U. de Rouen : et 33e section, caractérisation des matériaux polymères utilisés en bio-industries et des comportements de suspensions de particules : 0241
 École nationale supérieure de chimie de Mulhouse : chimie analytique, sécurité, écologie : 0169
 U. Strasbourg-I : 0856
 U. Toulouse-III : et 32e section, physico-chimie de la matière complexe : 0383 S
 U. Paris-XI : modélisation moléculaire et thermodynamique : 0271 S
32e section : Chimie organique, minérale, industrielle
 U. Aix-Marseille-III : 0309
 U. Aix-Marseille-II : chimie bio-organique, chimie combinatoire : 0569
 U. d'Amiens : synthèse organique, chimie des glucides : 0703
 U. Bordeaux-I : sciences moléculaires : 1007
 U. Bordeaux-I : nanomatériaux intelligents : 1041
 U. Paris-XIII : et 64e section : 0374 S
 U. de Dijon : chimie de coordination et chimie organométallique : 0455 S
 U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : chimie minérale et du solide, chimie physique : 0359 S
 U. Lyon-I : et 33e section, nanomatériaux-fonctionnels : 0780 S
 U. Montpellier-II : 0187
 U. Montpellier-II : biomolécules osidiques : 0201
 U. Montpellier-II : et 31e section : 0213 S
 U. Montpellier-II : institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier, chimie des matériaux, catalyse : 0400 S
 U. Montpellier-II : chimie organique : peptides : 0945 S
 U. de Metz : gestion et valorisation chimiques et électrochimiques de déchets minéraux industriels : 0062
 U. Nancy-I : chimie et biochimie du bois : 0261
 Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure des industries chimiques) : chimie organique : 0052 S
 U. du Mans (institut universitaire de technologie du Mans) : et 33e section, chimie organique, minérale, industrielle ou chimie des matériaux : 0349 S
 U. de Nice : bio-organique : 0370 S
 U. de Nice : analyse d'extraits naturels aromatisants et parfumants : 0607
 U. de Nice : 1er octobre 2002, synthèse organique macromoléculaire : 0945 S
 U. d'Orléans (institut universitaire de technologie d'Orléans) : chimie organique et analytique : 0258 S
 U. Paris-VI : chimie inorganique moléculaire : 0343
 U. Paris-VI : et 64e section, chimie bio-organique : 0410
 U. Paris-VI : synthèse totale de molécules bio-actives : 0421
 U. Paris-VI : catalyse et chimie des surfaces : 0423
 U. Rennes-I : électrochimie moléculaire : 0497
 U. Rennes-I : et 33e section, chimie minérale, option biomatériaux : 1448
 U. de La Réunion : chimie générale organique médicale : 0366
 U. de Rouen (institut universitaire de technologie de Rouen) : synthèse totale et méthodologie de synthèse en chimie métérocyclique : 0264
 U. Strasbourg-I (École européenne de chimie, polymères et matériaux) : chimie organique : 0361 S
 U. Strasbourg-I (École européenne de chimie, polymères et matériaux) : chimie organique : 1043
 U. Strasbourg-I : chimie organique, synthèse organique et matériaux moléculaires : 0304
 U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : Castres : 1970
 Institut national polytechnique de Toulouse : école nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques, synthèse et fonctionnalisation sélective en chimie organique : 0335 S

U. Paris-XI : préparation de matériaux polymères à applications biomédicales (filtration sanguine) : 0174

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : chimie organique : réactivité et synthèse : 0124

33e section : Chimie des matériaux

U. Aix-Marseille-I : physico-chimie des polymères : 0442 S

U. d'Amiens : chimie des solides et électrochimie : 0268

IUFM de Besançon : Besançon, formation des enseignants des premier et second degrés : 0049

École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux : Pessac, procédés physico-chimiques sous hautes pressions : 1326

U. Bordeaux-I : matériaux et optique : 0457

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen) : étude des céramiques : 0895

U. Paris-XIII : 1er octobre 2002, institut Galilée, physico-chimie macromoléculaire : 0050 S

École nationale supérieure de chimie de Lille : et 31e section, oxydes mixtes et catalyse : 0311 S

U. de Valenciennes : 0613

U. Lyon-I : matériaux et multimatériaux inorganiques : 0782

École nationale supérieure de chimie de Montpellier : polymères : 1018

U. Montpellier-II : et 28e section, chimie moléculaire et macromoléculaire : 0023 S

Institut national polytechnique de Nancy : chimie des matériaux, tribologie : 0382

Institut national polytechnique de Nancy : chimie générale : 0383

U. d'Orléans : et 31e section, matériaux et chimie physique : 0099 S

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois) : 1145

École nationale supérieure d'arts et métiers : Aix-en-Provence, matériau, métallurgie, microstructure, laser : 0117

École nationale supérieure d'arts et métiers : Cluny, traitements superficiels : 0276 S

École nationale supérieure de chimie de Paris : élaboration et cristalochimie des matériaux : 0425

U. Paris-VI : hybridations des matériaux cimentaires : 0561

U. Paris-VI : formulations macromoléculaires stimulables : 0963

U. Paris-VI : résonance magnétique nucléaire, solide et matériaux d'intérêt biologique : 1117 S

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes) : chimie organique, générale et polymères : 1414

U. de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Lorient) : 1er octobre 2002, chimie industrielle, prévention des risques chimiques, prévention des pollutions : 0147 S

U. de Rouen : corrosion atmosphérique et simulation : 0587

U. Strasbourg-I (École européenne de chimie, polymères et matériaux) : chimie du solide et matériaux : 0362 S

U. Strasbourg-I (École européenne de chimie, polymères et matériaux) : chimie des polymères de fonction : 0549 S

U. de Mulhouse : physicochimie des surfaces, interactions, adhésion : 0078

U. de Mulhouse : matériaux polymères, propriétés de l'extrême surface : 0375

Institut national polytechnique de Toulouse : École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques, matériaux et modélisation à l'échelle atomique : 0332 S

U. Paris-XI : propriétés physico-chimiques des multimatériaux en couches minces vues sous l'angle du couplage chimie-micromécanique : 0288 S

U. Paris-XI : oxydes magnétiques à nanograins : 1931 S

U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : 0472

34e section : Astronomie, astrophysique

U. Paris-VI : astrophysique des hautes énergies et cosmologie : 1575

U. Paris-VII : et 29e section, observations et interprétation des phénomènes d'accrétion, des disques, des jets : 0341

U. Strasbourg-I : astronomie, astrophysique : 1496

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : et 63e section, instrumentation optronique en astrophysique (très hautes énergies) : 0628 S

U. Paris-XI : analyses en laboratoire d'échantillons extra-terrestres : 0179 S

35e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. Aix-Marseille-III : et 36e section, 1er octobre 2002, modélisation en sciences du sol et de l'eau : 0365 S

U. Paris-XII : géochimie des eaux : métaux : 1375

U. du Littoral : et 36e section, sédimentologie marine : 0184

U. Lyon-I : 1er novembre 2002, tectonique, tectonophysique, rhéologie, modélisation numérique, analogique : 1652 S

IUFM de Nancy-Metz : et 36e section, didactique de la géologie en particulier pour les professeurs des écoles : 0050

U. Nancy-I : modélisation des interactions fluides-roches : 0069 S

Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure de géologie) : géologie structurale : 0067

U. de Nantes : et 36e section, tectonique et télé-détection : 0313

U. de Nantes : géophysique planétaire : 1271

U. de Nice : et 36e section, instabilités gravitaires marines : 0190

U. de Nice : et 36e section, hydrogéologie, hydromécanique : 0359

Institut de physique du globe de Paris : physique de la terre solide et des planètes : 0051

U. Paris-VI : hydrologie, hydrogéologie : 0940

U. Paris-VI : pétrologie et modélisation : 1080

U. Paris-VII : géophysique spatiale et planétaire : 0628

U. de Poitiers : sciences du sol, organisation et fonctionnement des sols : 0522 S

U. de La Rochelle : 0014

U. Rennes-I : et 36e section, modélisations en sciences de la Terre : 0507

U. de la Réunion : 0307

U. Strasbourg-I (école et observatoire des sciences de la Terre) : géophysique, milieux fortement hétérogènes : 1277

U. Toulouse-III : et 36e section, 1er octobre 2002, surfaces planétaires : 0792 S

U. Paris-XI : et 36e section, géophysique de proche subsurface : 0324

U. Paris-XI : sciences du sol : 0769 S

U. Paris-XI : et 36e section, volcanologie : 0831 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Versailles, géochimie isotopique, géochimie marine : 0553

36e section : Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère

U. de Besançon : modélisation numérique (hydraulique et fracturation), analyse d'image : 0398

U. de Besançon : interaction fluide-sédiment et géochimie : 0832 S

U. de Pau : 1er novembre 2002, géologie structurale, imagerie satellitaire, imagerie sismique, modélisation numérique de la déformation : 0221 S

U. Bordeaux-I : et 35e section, géochimie des métaux : 0526

U. Bordeaux-I : et 37e section, dynamique sédimentaire : 0754

U. Bordeaux-I : et 35e section, géologie de l'ingénieur : 0842

U. Lyon-I : relations entre producteurs carbonatés et climats, interface paléontologie-sédimentologie : 0884 S

U. Montpellier-II : 1er octobre 2002, hydrogéologie : 0448 S

U. de Perpignan : et 37e section, géologie, géochimie marine : 0186

U. d'Angers : micropaléontologie, tertiaire, actuelle : 0534 S

U. de Tours : géophysique des enveloppes superficielles : 1338

U. Paris-VI : sédimentologie et géochimie sédimentaire : 1144

U. de Poitiers : géobiologie, collections scientifiques : 0872

U. Toulouse-III : sédimentologie continentale : 1690 S

U. Paris-XI : et 35e section, pétrologie sédimentaire : 1489 S

37e section : Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement

U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, aérosols et pollution, transport, rayonnement et modélisation : 0421

U. Paris-XII : chimie atmosphérique : chimie

multiphasique troposphérique : 0892 S

U. de Toulon : 0156

U. Paris-VI : Villefranche-sur-Mer, physique de l'environnement marin, optique marine : 1123

U. Paris-VI : cycle de l'eau et interactions atmosphère - océan - biosphère - surfaces continentales : 1585

U. de La Réunion : et 30e section, dynamique atmosphérique, lidar, optique : 0102

U. Toulouse-III : 1er octobre 2002, modélisations en hydrodynamique de l'océan : 1789 S

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : et 61e section, traitement des images, réseaux de neurones : 0358 S

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

U. Aix-Marseille-I : mécanique fondamentale, modélisation numérique : 0314

U. de technologie de Compiègne : conception mécanique : 0271

U. des Antilles-Guyane : Guyane, génie civil : 0314

U. de Besançon : technologie et construction mécanique, mécanique du solide : 0400

U. de Pau : et 62e section, mécanique des fluides et transferts en milieux diphasiques : 0576

U. de Caen : mécanique des solides et modélisation numérique : 0685

U. de Caen : école d'ingénieurs de Cherbourg : 1463

U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Saint-Denis) : fabrication mécanique : 0388

Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen : et 26e section, recherche en modélisation objet : 0024 S

Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen : et 61e section, génie mécanique et mécatronique : 0033

IUFM de Grenoble : Grenoble et Chambéry, génie mécanique : 0158

U. Grenoble-I : génie mécanique, rhéologie : 0223

U. Grenoble-I : et 37e section, quantification

expérimentale des échanges à l'interface surface continentale/atmosphère : 0370

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A) : matériaux du génie civil : 0547 S

Institut national polytechnique de Grenoble : école nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble, énergétique thermique et modélisation numérique : 0452

Institut national polytechnique de Grenoble (École nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble) : conception intégrée, mécanique des structures : 0332

Institut national polytechnique de Grenoble (école nationale supérieure de génie industriel de Grenoble) : et 61e section, gestion de la diversité : 0321

U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Béthune) : 0202

U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Béthune) : 0205

École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix : polymères chimie et physique : 0034

U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges) : Égletons, génie civil : 0172 S

U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges) : Égletons, génie civil : 0323 S

U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges) : et 39e section, Tulle, mécanique : 0868

École centrale de Lyon : mécanique des solides, conception : 0159

Institut national des sciences appliquées de Lyon : 1er octobre 2002, mécanique des solides : 0077 S

Institut national des sciences appliquées de Lyon : 1er octobre 2002, mécanique des fluides appliquée, "computational fluid dynamics", écoulements à surface libre : 0301 S

Institut national des sciences appliquées de Lyon : conception, fabrication assistées par ordinateur, coupe des métaux, production en mécanique, dynamique du système usinant et modèles de production en mécanique : 0353 S

U. Lyon-I : propagation d'ondes en milieu

diffusant et non linéaire, interaction ondes tissus, doppler : 0681 S

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : et 62e section, Bourg-en-Bresse, mécanique, mécanique des fluides : 2109

École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne : génie mécanique, usinage, modélisation : 0059
U. Montpellier-II : technologie et mécanique des matériaux : 0821

U. Montpellier-II : institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier, hydraulique : 1009

U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Nîmes) : 0601

École nationale d'ingénieurs de Metz : construction : 0015

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois) : matériaux du génie civil, géotechnique : 1315

Institut national polytechnique de Nancy : École nationale supérieure de géologie, géomécanique : 0160

U. du Mans : technologie mécanique, vibrations mécaniques : 0560

École centrale de Nantes : dynamique des structures : 0264

École centrale de Nantes : matériaux et procédés de mise en forme : 0327 S

École centrale de Nantes : génie civil et mécanique : 0571

U. de Nantes : 1er octobre 2002, Saint-Nazaire, génie civil : 0503 S

U. d'Orléans : mécanique des solides : 0105 S

U. d'Orléans : mécanique des fluides : 0399

U. d'Orléans : génie civil : 0668

Conservatoire national des arts et métiers : école supérieure des géomètres et topographes du Mans, physique appliquée aux sciences géographiques (géodésie, photogrammétrie, topométrie, télédétection) : 0105

École nationale supérieure d'arts et métiers : Cluny, modélisation mécanique du bois : 0006

École nationale supérieure d'arts et métiers : Bordeaux, mécanique des matériaux, chocs, rupture, cumul d'endommagement : 0151 S

École nationale supérieure d'arts et métiers : Chalons-en-Champagne, mécanique expérimentale : 0218

École nationale supérieure d'arts et métiers : Cluny, génie mécanique, mécanique, usinage grande vitesse : 0293

U. Paris-VI : acoustique du domaine audible : 0849

U. Paris-VI : dynamique des transferts en thermo-acoustique : 0873

U. Paris-VI : mécanique des fluides : 1068

U. de Poitiers : mécanique expérimentale des solides, photomécanique, mécanique de la rupture, sciences fondamentales appliquées : 0308

U. de Poitiers : tribologie, lubrification : 1337

U. de Poitiers (institut universitaire de technologie d'Angoulême) : enseignement plasturgie et nouvelles technologies de production (usinage à grande vitesse, système de gestion des données techniques...) : 1158

U. de La Rochelle : mécanique des fluides et thermique numérique : 0361

U. de Reims : modélisation en mécanique du solide : 0352 S

U. de Reims : Charleville-Mézières : 0903

Institut national des sciences appliquées de Rennes : 1er octobre 2002, génie mécanique : 0132 S

U. Rennes-I : et 28e section, matériaux, expérimentation : 0246

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes) : génie civil : matériaux et structures : 0323

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes) : génie civil : physique du bâtiment, mécanique des fluides : 1087

École nationale d'ingénieurs de Brest : et 61e section, robotique, microsystèmes (aspects mécaniques) : 0062

U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest) : génie mécanique : 0130 S

U. de Bretagne Sud : génie civil : 0388

IUFM de La Réunion : Saint-Denis et Le Tampon, préparation aux concours CAPET et PLP (option : construction), formations initiale et continue des enseignants du second degré,

recherche en enseignement et formation : 0091

U. de La Réunion : mécanique des milieux continus, génie civil, analyse des sensibilités : 0032

U. de La Réunion (institut universitaire de

technologie de la Réunion) : 0350

Institut national des sciences appliquées de Rouen : Saint-Étienne du Rouvray, mécanique des solides, identification et caractérisation des matériaux et structures, vibro-acoustique et comportement non linéaire, couplage numérique expérimental : 0124

U. de Mulhouse (école nationale supérieure des industries textiles) : génie textile : 0111 S

École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg : plasturgie, mécatronique : 0099

U. Strasbourg-I : 1er novembre 2002, mécanique du solide : 0507 S

U. Strasbourg-I (institut universitaire de technologie de Schiltigheim) : mécanique des fluides expérimentale, génie des procédés, transfert en milieux poreux appliqué à l'environnement : 1499

U. Strasbourg-I (école nationale supérieure de physique) : biomécanique : 0505

École nationale d'ingénieurs de Tarbes : 0079

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : génie mécanique, conception : 0175

U. Toulouse-II (institut universitaire de technologie de Figeac) : mécanique : métrologie, productique et qualité : 0965

U. Toulouse-III : physico-chimie des matériaux, génie civil : 0770 S

U. Toulouse-III : modélisation en structures composites : 0915 S

U. Toulouse-III : méthode de modélisation pour les structures composites en statistique et dynamique : 1495 S

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : 1er octobre 2002, génie mécanique : 0600 S

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : génie mécanique : 1665 S

U. Paris-XI : hydrodynamique des milieux dispersés : 1714

61e section : Génie informatique, automatique et traitement du signal

École nationale supérieure de physique de Marseille : mathématiques appliquées et traitement des images : 0633

U. d'Amiens (institut universitaire de technologie de l'Aisne) : Soissons, automatismes,

réseaux : 1112

U. d'Amiens (institut universitaire de technologie de l'Aisne) : et 63e section, Soissons, automatisme, réseaux industriels : 1185

U. d'Amiens : automatique pour le véhicule, automatique : 0812

U. de technologie de Compiègne : image, codage, compression : 0215

École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon : et 27e section, microrobotique : 1436

U. de Besançon : automatique, robotique, microrobotique : 1250

U. Bordeaux-I : productique : 1160

U. Clermont-Ferrand-II : 1226

U. Paris-XIII : et 63e section, institut Galilée, traitement et transport de l'information : 0040 S

Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique de Saint-Ouen : systèmes de production et chaîne logistique : 0054

U. de Dijon (institut universitaire de technologie du Creusot) : et 63e section : 0824

U. Grenoble-I : et 27e section, institut des sciences et techniques, vérification et validation du fonctionnement de procédés industriels : 0435 S

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A) : L'Isle d'Abeau, informatique industrielle, informatique : 1341

Institut national polytechnique de Grenoble (école nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble) : analyse d'images, modèles de perception : 0248

Institut national polytechnique de Grenoble (École nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble) : signal, diagnostic des systèmes : 0037

École centrale de Lille : génie informatique : 0775

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : informatique industrielle, automatismes et asservissements : 0622

U. du Littoral (institut universitaire de technologie de Calais-Boulogne) : électronique, automatisme, informatique industrielle et réseaux : 0127 S

U. d'Artois (institut universitaire de technologie

de Béthune) : 0191

U. du Littoral : formation pour adultes : 0547

U. de Valenciennes : 0611

U. de Valenciennes (institut universitaire de technologie de Valenciennes) : Cambrai, gestion de la production : 0452

U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges) : et 27e section : 0738

Institut national des sciences appliquées de Lyon : gestion de la chaîne logistique : 0555

U. Montpellier-II : établissement public administratif de Nîmes, traitement du signal, traitement des images : 1021

U. de Perpignan (institut universitaire de technologie de Perpignan) : gestion et logistique, modélisation et ordonnancement des flux, automatique des procédés : 0418

École nationale d'ingénieurs de Metz : gestion de production : 0007

École nationale d'ingénieurs de Metz : gestion de production : 0074

U. de Metz : 1er octobre 2002, automatique, productive : 0476 S

U. Nancy-I : école supérieure d'informatique et applications de Lorraine, systèmes d'information d'entreprise, organisation et gestion de la production : 0618 S

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois) : informatique industrielle, automatique numérique et continue : 0411

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Saint-Dié) : 1402

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes) : et 27e section, réseaux multimédia : 1837

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes) : Saint-Nazaire, commande, mathématiques pour l'automatique : 1971

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes) : Saint-Nazaire, automatique et commande de machines électriques : 1972

U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice) : Sophia-Antipolis, génie informatique et réseaux couches basses : configuration, maintenance d'équipement, d'interfaces et supports d'interconnexion, conception d'architectures

optimisées selon les méthodes d'accès : 1414
École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges : et 27e section : 0026

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie de Bourges) : électronique, informatique industrielle, bureautique, internet : 0263

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois) : réseaux : 1346

Conservatoire national des arts et métiers : et 63e section, électronique de base, traitement du signal et télécommunications : 0191

U. de Poitiers (institut universitaire de technologie de Poitiers) : et 63e section, automatique et génie électrique : 0713 S

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims) : et 63e section, automatique et informatique industrielle : 0427

Institut national des sciences appliquées de Rennes : traitement du signal et électronique : 0156

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Rennes) : automatique, informatique industrielle, temps réel, systèmes d'aide à la décision en biomédical : 1061 S

U. de Bretagne Sud : 0032

Institut national des sciences appliquées de Rouen : Saint-Étienne du Rouvray, diagnostic, classification et apprentissage : 0143

U. de Rouen : interprétation d'image, modélisation, systèmes distribués : 0981

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse) : traitement d'image : 0510

U. Strasbourg-I (école nationale supérieure de physique) : automatique : 1053

U. Strasbourg-I (école et observatoire des sciences de la terre) : automatique, recherche en asservissement et vision : 0976

École nationale d'ingénieurs de Tarbes : génie informatique, automatique et traitement du signal : 0050

École nationale d'ingénieurs de Tarbes : génie informatique, automatique et traitement du signal : 0053

Institut national des sciences appliquées de Toulouse : réseaux : 0084

U. Toulouse-I (institut universitaire de

technologie de Rodez) : informatique des systèmes industriels : 0249

U. Toulouse-III : informatique industrielle et traitement du signal : 0486

U. Toulouse-III : modélisation et analyse des systèmes informatiques : 1797

U. Toulouse-III : Rodez, établissement public administratif Midi Pyrénées Nord Est : 2184

U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray) : traitement du signal : 0736 S

U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray) : et 63e section, informatique industrielle, réseaux : 0797 S

U. Paris-XI : architecture et génie informatique : 0713 S

U. de Paris-XI (institut universitaire de technologie d'Orsay) : 0856 S

École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy : et 26e section, bifurcation et chaos : applications à la cryptologie : 0059

U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : 0107

U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : génie industriel, gestion de production : 0147

62e section : Énergétique, génie des procédés

U. Aix-Marseille-I : et 61e section, école polytechnique universitaire de Marseille : 0387

U. Aix-Marseille-I : 1er novembre 2002, école polytechnique universitaire de Marseille : 0753 S

U. de technologie de Compiègne : 0157

U. de technologie de Compiègne : et 60e section, gestion technique du bâtiment : 0270

U. de Besançon : Belfort-Montbéliard, micro-systèmes thermiques, modélisation et caractérisation : 1143

U. de Pau : modélisation thermique et techniques inverses : 0062

U. Bordeaux-I : Agen : 1323

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen) : génie chimique : 1458

U. Paris-XII (institut universitaire de technologie de Seine-et-Marne Sud) : Sénart, énergétique, génie des procédés : 1235

U. Grenoble-I : 1er octobre 2002, génie des procédés, environnement, traitement des eaux

et des effluents : 0443 S

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A) : génie des procédés : 0789

Institut national polytechnique de Grenoble (école nationale supérieure d'électrochimie et d'électrometallurgie de Grenoble) : gestion des boues et des effluents : 0043

École nationale supérieure de chimie de Lille : procédés d'élaboration des matériaux hybrides : 0409

U. d'Artois (institut universitaire de technologie de Béthune) : ingénierie laser (holographie, processus d'usinage par laser) : 0204

U. de Valenciennes : Cambrai, génie des procédés agro-alimentaires : 0547

U. de Valenciennes : Cambrai, génie des procédés alimentaires : 0610

Institut national des sciences appliquées de Lyon : thermique : 0096

Institut national des sciences appliquées de Lyon : génie des procédés et environnement : 0195

Institut national des sciences appliquées de Lyon : 1er octobre 2002, génie des procédés et environnement : 0208 S

U. Lyon-I : et 31e section, analyse de surfaces, mouillabilité, outils chimiométriques : 1687

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Bourg-en-Bresse, thermodynamique appliquée et technologie alimentaire : 1923

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : Bourg-en-Bresse, techniques du génie thermique, technologie des machines thermiques, génie thermique et environnement : 2108

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois) : génie chimique, génie des procédés : 0202 S

U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois) : génie chimique, génie des procédés : 1206

Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure des industries chimiques) : informatique appliquée au génie des procédés : 0227

U. de Nantes : génie des procédés : 0282 S

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes) : énergétique et machines

thermiques : 1905

U. d'Orléans (institut universitaire de technologie d'Orléans) : génie des procédés : 0140 S
Conservatoire national des arts et métiers : génie des procédés, chimie industrielle : 0472
École nationale supérieure d'arts et métiers : et 60e section, Chambéry, conception, mécanique et environnement : 0179

U. de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Lorient) : Pontivy, procédés par séparations par membranes, enseignement spécialisé en bioprocédés, chimie, biochimie, opérations unitaires en industrie agro-alimentaire : 0382

U. de Bretagne Sud (institut universitaire de technologie de Lorient) : Pontivy, réacteurs biologiques, procédés et opérations unitaires en industrie agro-alimentaire : 0383

U. de Rouen : et 60e section, combustion : 0222

U. de Mulhouse : génie des procédés, procédés catalytiques de dépollution automobile : 0332

U. Strasbourg-III (institut universitaire de technologie d'Ilkirch) : génie des procédés chimiques : 0110 S

U. Toulouse-III : génie des procédés de séparation par membranes : 1746

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : énergétique (diphase, milieux hétérogènes) : 0601

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : énergétique (convection, transfert de masse et chaleur) : 1471

Institut national polytechnique de Toulouse : École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques, génie industriel : 0333 S

Institut national polytechnique de Toulouse : École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques, lipochimie et procédés : 0334 S

Institut national polytechnique de Toulouse : École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques, génie chimique, génie des procédés : 0404

École centrale des arts et manufactures : génie des procédés, modélisation et diagnostic : milieux fluides ou surfaces : 0019

U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : Évry et Brétigny, transferts thermiques : 0473

63e section : Électronique, optronique et systèmes

U. Aix-Marseille-I : 1er novembre 2002, école polytechnique universitaire de Marseille, télécommunications : 0808 S

U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou) : Guyane : 0152

U. des Antilles-Guyane (institut universitaire de technologie de Kourou) : Guyane, composants, signaux et systèmes : 0410

U. de Besançon : microsystèmes et électronique : 0212

U. de Besançon : télécommunications optiques : 0246

U. de Besançon (institut universitaire de technologie de Belfort) : électronique de puissance et commande : 0922

U. de Pau : plasmas froids réactifs appliqués aux polymères dans le but d'améliorer les propriétés d'interfaces : 0625 S

U. de Pau : hautes-tensions : générateurs et commutateurs, fortes puissances pulsées : 0630 S

U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A) : 0317 S

U. Bordeaux-I (institut universitaire de technologie A) : 1324

U. de Caen : Cherbourg, composants électroniques : 0255 S

U. de Caen : Cherbourg, électrotechnique : 1161

U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : physique générale : 1073 S

U. de Chambéry : et 28e section, école supérieure d'ingénieurs d'Annecy, élaboration et caractérisation de matériaux en vue de la conception et la réalisation de capteurs optiques et/ou chimiques, instrumentation : 0597

U. Grenoble-I (institut universitaire de technologie A) : et 61e section, électrotechnique : 0814 S

U. Lille-I : électronique : 0235

U. Lille-I : électronique : 0487

U. Lille-I : électronique : 0492

U. Lille-I : étude et modélisation de systèmes

électrotechniques : 1199

U. de Limoges : électronique, opto-électronique, système : 0869

U. de Limoges (institut universitaire de technologie de Limoges) : 0557

École centrale de Lyon : intégration des systèmes électroniques et optiques : 0108

Institut national des sciences appliquées de Lyon : et 61e section, 1er octobre 2002, télécommunication, propagation, antenne : 0139 S

Institut national des sciences appliquées de Lyon : 1er novembre 2002, électronique de puissance, systèmes électroactifs, contrôle des vibrations, ultrasons de puissance : 0162 S

Institut national des sciences appliquées de Lyon : composants micro-électroniques silicium ultimes : 0167

Institut national des sciences appliquées de Lyon : nanocaractérisation, nano-analyse : 0211

U. Lyon-I : électronique analogique et numérique, instrumentation, nanotechnologies : 0410

U. Lyon-I : instrumentation électronique et optique en ingénierie pour la santé : 0760 S

U. de Saint-Étienne : 0130 S

U. Montpellier-II : 1er octobre 2002 : 0345 S

U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier) : opto-électronique et hyperfréquences orientées, transmission et télécommunication : 0480

U. de Nantes (école polytechnique de l'université de Nantes) : Saint-Nazaire, électrotechnique : 1973

U. de Nice : école supérieure d'ingénieurs de Nice Sophia-Antipolis, micro-électronique pour les télécommunications : 1420

U. de Tours : école d'ingénieurs de Tours, électronique analogique : 1340

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois) : 0960

École nationale supérieure d'arts et métiers : Brest, école navale, génie électrique, électrotechnique, machines électriques : 0433

U. Paris-VI : hétérostructures polycristallines pour l'électronique : 0954

U. Paris-VI : institut de sciences et technologie, électronique et systèmes de communication : 1104

U. de Poitiers : électro-fluidodynamique, électrisation par écoulement : 0540 S

U. de Reims : électronique des systèmes et micro-électronique : 0227

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes) : 1304

U. Rennes-I : électronique : 0464

U. Rennes-I : 1er octobre 2002, électronique, optronique et système : 0470 S

École nationale d'ingénieurs de Brest : opto-électronique, systèmes : 0037

U. de La Réunion : et 61e section, hyperfréquences, analogique : 0092

U. du Havre : évaluation non destructive par ultrasons : 0028 S

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse) : imagerie 3D en microscopie : 0343

U. Strasbourg-I : électronique analogique et numérique : 0291

U. Strasbourg-I : 0511

U. Strasbourg-I (institut universitaire de technologie de Schiltigheim) : Haguenau : 1352

U. Toulouse-III : réactivité des plasmas : 0873

U. Toulouse-III : comportement diélectrique des isolants organiques : 0916 S

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : électronique, micro-électronique, micro-ondes : 0273

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : propagation micro-ondes : 0602

U. Paris-XI : microsystèmes et commandes de systèmes : 0593 S

U. Paris-XI : 1er octobre 2002, composants opto-micro-ondes, télécommunications : 0659 S

U. Paris-XI : nanostructures silicium et électronique générale : 2045

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : nanométrie, instrumentation optique : 0366

École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy : électronique large bande, caractérisation des matériaux et des composants : 0040

U. Aix-Marseille-III : biochimie métabolique

64e section : Biochimie et biologie moléculaire

U. Aix-Marseille-III : biochimie métabolique

- et cellulaire : 0640
 U. Aix-Marseille-III : enzymologie relation structure fonction, modélisation de macromolécules : 0684
 U. Aix-Marseille-II : biochimie, enzymologie : 0562 S
 U. d'Amiens : génie enzymatique et cellulaire : 0853
 U. des Antilles-Guyane : Guyane : 0226
 U. Bordeaux-II : biochimie cellulaire : 0731
 U. Bordeaux-II : biochimie, génomique fonctionnelle : 0832
 U. Bordeaux-II : école supérieure des biomolécules de Bordeaux, biochimie des micro-organismes : 1016
 U. de Caen : endocrinologie moléculaire de la reproduction : 0438
 U. de Caen : biochimie et endocrinologie moléculaire : 0458
 U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen) : biochimie métabolique : 1459
 U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : Aurillac : 1271
 École normale supérieure de Cachan : biologie moléculaire de la cellule, physiologie cellulaire : 0134
 U. Lille-I : glycobiologie du cancer et de l'inflammation : 1062
 U. Lille-I : biochimie structurale et métabolique : 1448
 U. d'Artois : Lens, biochimie : 0486
 École normale supérieure de Lyon : et 65e section, biologie moléculaire et cellulaire : 0019
 IUFM de Lyon : et 70e section, formations initiale, continue et recherche en didactique des sciences de la vie et de la terre : 0235
 U. de Metz (institut universitaire de technologie de Metz) : Thionville : 0653 S
 U. Nancy-I (institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois) : et 68e section, biochimie, physiologie : 1199
 U. de Nantes : et 65e section, immunologie et virologie moléculaires, biologie moléculaire et génétique : 0541 S
 U. de Nice : biochimie structurale et métabolique : 1075 S
 École normale supérieure : génétique moléculaire : 0022
 U. Paris-VI : enzymologie : 0144
 U. Paris-VII : interactions moléculaires et métabolisme : 0757
 U. Paris-VII : bio-informatique et génomique : 0761 S
 U. de Reims : physico-chimie appliquée à l'œnologie : 0770 S
 U. de Brest (institut universitaire de technologie de Quimper) : culture cellulaire, immunologie : 0585 S
 U. de La Réunion : biologie moléculaire végétale, bio-informatique : 0292
 U. de Mulhouse : Colmar, biochimie, conservation et hygiène alimentaire, nutrition : 0513
 U. Strasbourg-I : et 27e section, bio-informatique, analyses des acides nucléiques : 0337
 Institut national des sciences appliquées de Toulouse : et 32e section, chimie bio-organique et biocatalyse industrielle : 0039 S
 U. Toulouse-III : technologie analytique en biochimie : 0696
 U. Toulouse-III : et 66e section, biochimie structurale végétale : 0702 S
 U. Paris-XI : signalisation lipidique et apoptose : 0298 S
 U. Paris-XI : et 65e section, biologie moléculaire des micro-organismes extrémophiles : 0339 S
 U. Paris-XI : et 65e section, génétique des prédispositions au cancer : 0664 S
 U. d'Évry-Val d'Essonne : reconnaissance biomoléculaire : 0462
65e section : Biologie cellulaire
 U. Aix-Marseille-I : interaction cellulaire : 1175
 U. Aix-Marseille-II : biologie cellulaire des eucaryotes : 0374
 U. Bordeaux-I : biologie cellulaire : 0489
 U. Bordeaux-I : 1er janvier 2003, biologie cellulaire et moléculaire : 0501
 U. Bordeaux-II : 0689 S
 U. Clermont-Ferrand-I (institut universitaire de technologie d'Aubière) : microbiologie : 1049
 U. Clermont-Ferrand-II : microbiologie : 0585
 U. Lille-I : électrophysiologie du développement normal et pathologique : 0581

- U. Lille-I : génétique bactérienne : 1673
 U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : microbiologie : 0338 S
 U. Lyon-I : biologie du développement vasculaire chez le poisson zèbre : 0870
 U. Lyon-I : 1er novembre 2002, génomique et post-génomique microbiennes : 0878 S
 U. Lyon-I : génétique et phytopathogénie des champignons : 0882
 U. Lyon-I : génétique et signalisation cellulaire : 1630
 U. Lyon-I : fonctions du protéome extracellulaire : 1888
 U. Montpellier-II : 1er octobre 2002, cellule souche et myogenèse : 0216 S
 U. d'Angers : génétique végétale : 0553
 U. Paris-V : 1383 S
 U. Paris-V : embryologie moléculaire et diagnostic moléculaire sur cellule unique : 2175
 U. Paris-VI : évolution moléculaire : 0465 S
 U. Paris-VI : génétique des populations : 0919
 U. Paris-VI : biologie du développement : 1623
 U. Paris-VII : interactions cellulaires : 0299
 U. Paris-VII : pathologie cellulaire et moléculaire : 0695
 U. de La Rochelle (institut universitaire de technologie de La Rochelle) : biologie moléculaire, culture cellulaire : 0130
 U. Toulouse-III : 1er novembre 2002, biologie du développement : 0298 S
 U. Toulouse-III : biologie cellulaire : 1934
 U. Paris-XI : bio-informatique génomique et évolutive : 0665 S
 U. Paris-XI : génétique de la sénescence : 0674
 U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : bio-informatique et structure des protéines : 0515
 U. d'Évry-Val d'Essonne : génétique fonctionnelle animale : 0458
- 66e section : Physiologie**
 U. d'Amiens : 1er octobre 2002, biologie végétale et génétique moléculaire des plantes : 0165 S
 U. d'Amiens : physiologie, biologie cellulaire et moléculaire végétales, exploitation du génome de végétaux supérieurs : 0740
 U. de Besançon : et 68e section, biologie : 1431
 U. Bordeaux-I : physiologie et biologie moléculaire végétales : 0502 S
 U. Bordeaux-I : physiologie animale et évolution moléculaire : 0909
 U. Bordeaux-II : physiologie végétale, biotechnologies : 1015
 U. de Caen : physiologie et biochimie végétales : 0466 S
 U. Clermont-Ferrand-I : nutrition : 1232
 U. Paris-XIII : Bobigny : 1168
 U. de Dijon : biologie moléculaire végétale : 0244
 U. de Dijon : physiologie animale : 0437 S
 U. Grenoble-I : et 67e section, biologie et chimie des agro et écosystèmes : 0518
 U. Grenoble-I : et 61e section, physiologie : 0765
 U. Grenoble-I : et 69e section, physiologie intégrative et neurosciences : 1420
 U. Lille-I : et 68e section, physiologie végétale ou biologie des organismes : algologie : 0532
 U. Montpellier-II : biologie et physiologie cellulaires : 0420
 U. Paris-VI : médiateurs lipidiques : 0503
 U. Paris-VI : mécanismes de perception de la lumière : 0923 S
 U. Paris-VI : physiologie et physiopathologie : 1509 S
 U. de Brest : physiologie cellulaire (modèle poisson) : 0113 S
 U. de Brest (institut universitaire de technologie de Brest) : et 68e section, agronomie, productions végétales : 0223
 U. de La Réunion : physiologie végétale : 0369
 U. Strasbourg-I : et 69e section : 1055
 U. Toulouse-III : génomique fonctionnelle animale : 0888
 U. Paris-XI : et 65e section, modèles théoriques et expérimentaux de la variabilité génétique des systèmes métaboliques : 0583
 U. Paris-XI : 1er octobre 2002, signaux calciques et physiologie cellulaire : 0813 S
- 67e section : Biologie des populations et écologie**
 U. Aix-Marseille-III : écologie quantitative : 0391
 U. Aix-Marseille-III : 1er octobre 2002, écologie microbienne méditerranéenne : 0404 S

U. Aix-Marseille-III : biologie et variabilité des populations végétales : 0517

U. Aix-Marseille-III : interactions invertébrés-végétation, écologie des communautés : 0746

U. Aix-Marseille-I : écologie fonctionnelle et des perturbations : 1050

U. Aix-Marseille-II : et 37e section, écologie et éthologie expérimentale d'organismes marins bioluminescents de profondeur : 1328

U. Aix-Marseille-II : dynamique et génétique des populations marines : 1475

U. d'Amiens : et 68e section, 1er octobre 2002, système hôte-parasite, interaction plante-insecte : 0173 S

U. de Corte : écologie méditerranéenne : 0213

U. Paris-XII : écologie microbienne du tube digestif des invertébrés : 0315 S

U. Paris-XII : microbiologie des sols : 0530 S

U. de Dijon : et 66e section, écologie : 0454 S

U. Lille-I : écologie végétale, biodiversité et génétique des populations : 0539

U. Lille-I : génétique des populations : 1350

U. du Littoral : biologie, écologie marine : 0510

U. de Limoges : et 68e section, biologie animale : 0154 S

U. Lyon-I : écophysiologie et stratégies adaptatives : 0834

U. Montpellier-II : et 68e section, 1er octobre 2002, dynamique de l'adaptation des systèmes en interaction, modélisation : 0212 S

U. Montpellier-II : dynamique des écosystèmes passés et actuels, changements climatiques : 0432 S

U. de Perpignan : 0415

U. d'Angers : écologie évolutive : 1151

U. de La Rochelle : et 68e section, biologie et écologie marine : 0229

U. de Rouen : biodiversité et fonctionnement des systèmes écologiques : 0402

U. Toulouse-III : écologie microbienne : diversité bactérienne et fonctionnement des communautés naturelles : 1695

U. Paris-XI : cycles biogéochimiques à l'échelle régionale : 0661 S

U. Paris-XI : 1er octobre 2002, plasticité des génomes : relations stress-éléments transposables chez la drosophile : 0740 S

68e section : Biologie des organismes

U. Aix-Marseille-I : aspects neuronaux et/ou endocriniens de la régulation de la digestion chez les invertébrés aquatiques : 0499 S

IUFM d'Amiens : formation des enseignants des premier et second degrés, interactions hôte-parasite chez les espèces animales : 0140

U. d'Amiens : 1er novembre 2002, biochimie et physiologie de l'insecte, approche physiologique des interactions plante-insecte : 0310 S

U. Lille-I : neuro-immunité des annélides : 1454

U. de Perpignan (institut universitaire de technologie de Perpignan) : biologie animale : 0158

Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires) : biochimie agro-alimentaire : 0110

Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires) : protection des cultures, lutte intégrée : 0112

Institut national polytechnique de Nancy (École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires) : sciences et techniques des productions animales : 0236

U. Paris-VI : Banyuls-sur-mer, biologie marine : biosystématique, évolution : 0070

U. Paris-VI : endocrinologie des invertébrés : 0506

U. Paris-VI : et 27e section, systématique et bioinformatique : 0700 S

U. Paris-VI : et 66e section, biologie végétale, biosynthèse des métabolites secondaires : 1150

U. de Reims : toxicologie de l'environnement : 0414 S

U. de Reims : cytologie expérimentale et morphogenèse végétale : 1005

U. Toulouse-III : et 67e section, éco-éthologie : 0703

U. Paris-XI : et 65e section, post-génomique et comportement locomoteur chez la drosophile : 0212 S

69e section : Neurosciences

U. Aix-Marseille-III : et 66e section, 1er octobre 2002, régulations neurovégétatives, préparations in vitro, électrophysiologie cellulaire imagerie : 0386 S

U. Aix-Marseille-I : 1er novembre 2002, neurosciences sensorielles, neuro-informatique : 0877 S

U. Aix-Marseille-I : neurosciences intégratives, psychologie cognitive : 1099 S

U. d'Amiens : électrophysiologie cellulaire et moléculaire, transduction seconds messagers : 0576

U. de Caen : neurosciences comportementales, neuro-éthologie : 0459

U. Paris-VIII : 0739

U. de Nantes : signalisation neurale et myogénèse : 1017

U. de Tours : 1er novembre 2002, neurosciences comportementales : 0342 S

École normale supérieure : biologie du développement : 0041

U. Paris-V : neurosciences cognitives : 0053 S

U. Paris-VI : neurobiologie, neuropharmacologie : 1443

U. de Rouen : caractérisation pharmacologique et moléculaire des systèmes peptidergiques dans le système nerveux central : 1118

U. Strasbourg-I : neurobiologie des comportements : 0564

U. Toulouse-III : approche neurobiologique des fonctions cognitives : 2045

U. Paris-X : et 16e section, éthologie et sciences cognitives : 1572

U. Paris-XI : éthologie des oiseaux : signalisation acoustique : 0749 S

39e section : Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques

U. de Besançon : chimie analytique : 0480

U. de Besançon : 1428

U. Grenoble-I : pharmacotechnie et génie de la formulation : 0786

U. Lille-II : chimie générale : reconnaissance moléculaire et interactions biologiques : 0204

U. de Limoges : biophysique, mathématiques, informatique : 0568

U. Lyon-I : et 40e section, microméthodes d'analyse quantitative des neurotransmetteurs : 1252

U. Lyon-I : développement de nouveaux vecteurs colloïdaux à visée cosmétique : 2114

U. Montpellier-I : chimie analytique : 0209 S

U. Montpellier-I : 1er octobre 2002, physicochimie, informatique et statistiques : 0611 S

U. de Nantes : pharmacie galénique, pharmacotechnie : 0333

U. de Nantes : chimie physique et minérale : 0916

U. de Tours : biophysique pharmaceutique : 0458 S

U. de Rouen : Évreux, interaction microorganismes, matériaux bio-industriels, encapsulation : 1114

U. Toulouse-III : chimie analytique, bromatologie, œnologie : 0658

U. Paris-XI : 1er novembre 2002, polymères et santé : 1306 S

U. Paris-XI : biomathématiques, biostatistiques et épidémiologie : 1991

40e section : Toxicologie

U. Aix-Marseille-II : pharmacocinétique fondamentale et expérimentale (bio-analyse, modèles animaux, exploration du métabolisme tumoral et de la pharmacologie moléculaire des anticancéreux) : 0439

U. de Besançon : pharmacognosie : 1045

U. Bordeaux-II : physiologie génomique (signalisation et interactions moléculaires) : 0198

U. Bordeaux-II : toxicologie et hygiène appliquée : 0200

U. Bordeaux-II : pharmacognosie : 0354

U. Clermont-Ferrand-I : toxicologie : 0394

U. de Dijon : pharmacologie : 0564

U. de Dijon : toxicologie pharmaceutique : 0725

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : pharmacologie, toxicologie : 0637 S

U. Lille-II : institut de chimie pharmaceutique, chimie fine et stéréosélectivité : 1068

U. du Littoral : écotoxicologie industrielle et environnementale : 0355

U. Montpellier-I : 1er octobre 2002, modélisation moléculaire : 0617 S

U. Montpellier-I : chimie combinatoire : 0622

U. Montpellier-I : toxicologie : 0766

U. Nancy-I : chimie thérapeutique : 0435

U. de Nantes : physiologie : 0334 S

U. de Tours : chimie organique : 0779

U. de Poitiers : toxicologie du médicament et de

l'environnement, sécurité sanitaire, pharmacie : 0634

U. de Poitiers : pharmacie clinique : 0885

U. de Reims : pharmacologie et pharmacocinétique : 0712 S

U. de Reims : chimie thérapeutique : 0888 S

U. Rennes-I : physiologie humaine : 0657 S

U. Paris-XI : physiologie humaine : 1344

U. Paris-XI : pharmacie clinique : 1448

41e section : Sciences biologiques

U. de Besançon : immunologie et thérapie cellulaire : 0359

U. Clermont-Ferrand-I : biologie cellulaire : 1011

U. Grenoble-I : bactériologie et virologie clinique : 0529 S

U. Lille-II : biochimie clinique et biologie moléculaire : 0205

U. Lyon-I : aspects moléculaires des pathologies génétiques et cancéreuses : 0336 S

U. Lyon-I : virologie médicale et antimicrobiens : 1503

U. Montpellier-I : histologie, embryologie, cytogénétique : 0456

U. Montpellier-I : génétique : 0458

U. Nancy-I : parasitologie : 0090 S

U. de Nantes : parasitologie, mycologie médicale : 0713

U. de Nantes : nutrition à orientation métabolisme lipidique : 1957

U. d'Angers : botanique, mycologie : 0257

U. Paris-V : biologie de la nutrition artificielle : 1206

U. Paris-V : biologie médico-légale, sciences biologiques : 2066 S

U. de Poitiers : biologie cellulaire : 0963

U. de Reims : biochimie générale et clinique : 0263 S

U. de Rouen : biologie clinique, biologie de l'arthéro-thrombose : 0220

U. Toulouse-III : systèmes immunitaires et athérosclérose : 0344

U. Paris-XI : biotechnologie : 1316

70e section : Sciences de l'éducation

IUFM d'Aix-Marseille : Aix-en-Provence et Marseille, approche didactique des technologies de l'information et de la communication

dans l'enseignement : 0170

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, études des dispositifs de formation professionnelle : 1499

IUFM d'Aquitaine : Bordeaux, représentation, activités artistiques, formation des adultes : 0012

IUFM d'Aquitaine : Bordeaux, intégration scolaire et situations difficiles : 0026 S

IUFM de Corse : psychologie générale, communication et formation à distance : 0003

IUFM de Créteil : 28e à 37e section, didactique des sciences physiques : 0014 S

IUFM de Créteil : et 72e section, didactique des sciences et des techniques : 0386

IUFM de Grenoble : et 7e section, didactique des langues : 0156 S

U. Grenoble-II : 0315

IUFM de Lille : ingénierie de formation : 0319

U. Lille-I : centre université-économie d'éducation permanente, formation des publics adultes : 1488

U. Lille-III : psychologie sociale : 0693

U. Lille-III : didactique des sciences : 0846

U. du Littoral : sciences et techniques des activités physiques et sportives : 0548

IUFM de Lyon : et 19e section, méthodologie et évaluation de la formation d'adultes : 0237

U. Montpellier-III : approche clinique et formation des formateurs, formation continue : 0337

U. Montpellier-III : égalité des chances femmes-hommes : 0634

IUFM de Nancy-Metz : 0041 S

IUFM de Nantes : psychologie de l'éducation et formation des enseignants : 0150

U. Paris-V : 0074 S

IUFM de Poitiers : préparation au certificat d'aptitude au professorat des écoles, formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0087

IUFM de Reims : et 28e section à 37e section, didactique des sciences physiques : 0134

IUFM de Rennes : et 16e section, Saint-Brieuc, analyse des pratiques : 0147

U. du Havre : intégration des nouvelles technologies de l'éducation dans les formations de langues : 0356 S

IUFM de Rouen : didactique des sciences de la

vie et de la Terre : 0075S

IUFM de Rouen : Mont Saint-Aignan, formation des enseignants du second degré : 0134

IUFM de Rouen : formation des enseignants du second degré : 0136

IUFM de Toulouse : et 74e section, Toulouse et Rodez, didactique de l'éducation physique et sportive : 0224

U. Toulouse-II : professionnalisation : les métiers de l'éducation : 0969

U. Paris-X : 0891

71e section : Sciences de l'information et de la communication

U. d'Avignon (institut universitaire de technologie d'Avignon) : communication d'entreprise, psychologie de la communication : 0153

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille, sociologie de la communication : 0438

U. Aix-Marseille-I (institut universitaire de technologie de l'université de Provence) : Digne-les-Bains, utilisation des technologies de l'information et de la communication : 1508

U. Aix-Marseille-II : médias et nouvelles technologies : 1235

U. de Besançon : et 7e section, sciences du langage, pragmatique de la médiation : 0981

U. Bordeaux-III : communication de la science, analyse des discours d'experts : 0504

U. Bordeaux-III (institut universitaire de technologie B) : communication dans l'animation et le développement : 0660

U. de Caen (institut universitaire de technologie de Caen) : multimédia et audiovisuel : 1110 S

U. Clermont-Ferrand-II : conception et gestion du multimédia : 0552

U. Clermont-Ferrand-II (institut universitaire de technologie de Montluçon) : Vichy : 1392

U. Clermont-Ferrand-II (institut universitaire de technologie de Montluçon) : Vichy, information, communication : 1401

U. de Marne-la-Vallée (institut universitaire de technologie de Marne-La-Vallée) : Champs-sur-Marne, information scientifique et technique, méthodes et outils d'analyse : 0370

U. Paris-VIII : théories sémiologiques des médias : 0343 S

U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie

de Villetaneuse) : Bobigny : 1164

U. Grenoble-II (institut universitaire de technologie B) : communication des organisations médias informatisés (multimédias et réseaux) : 0756

U. Grenoble-III : socio-économie des médias : 0173

U. Lille-I (institut universitaire de technologie A) : techniques de communication écrite et orale : 1463

U. Lille-III : écriture et communication : 0167

U. Lille-III : sémiologie de l'image : 0551

U. Lille-III : nouvelles technologies de l'information et de la communication, connaissances, réseaux et innovation : 0681

U. Lille-III : analyse des médias : 0842

Institut d'études politiques de Lyon : communication politique et analyse du discours : 0045

U. Lyon-II : socio-économie de la communication et de la culture : 0321

U. Lyon-II : communication, campus numérique : 0989

U. de Saint-Étienne : médias et communications d'entreprise : 0442

U. Montpellier-III : réseaux et communication : 0259

U. de Metz : socio-économie des médias et des organisations : 0619

U. Nancy-II : médias et société : pratique de l'audiovisuel : 0261

U. Nancy-II : et 18e section, images, sons : théories et pratiques : 0488

U. Nancy-II (institut universitaire de technologie de Nancy-Verdun) : expression, communication : 0097

U. Nancy-II (institut universitaire de technologie de Nancy-Verdun) : communication d'entreprise et publicité : 0695

U. de Nice : unité régionale de formation et de programmation pour l'information scientifique et technique : 1416

U. de Nice (institut universitaire de technologie de Nice) : 0002 S

U. de Tours (institut universitaire de technologie de Blois) : étude des processus de communication en rapport avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication : 1321

U. Paris-III : communication et histoire : 0847
IUFM de Poitiers : Poitiers, préparation au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire de documentation, formations initiale et continue des enseignants du second degré : 0119

U. de Poitiers : communication et stratégie des entreprises, intelligence économique : 0566
IUFM de Reims : techniques de l'information et de la communication éducatives : 0130

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion) : multimédia, infographie : 0340

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion) : économie de l'information et de la communication : 1336

U. Rennes-II : unité régionale de formation et de promotion pour l'information scientifique et technique : 0296

U. de Mulhouse : et 70e section, formation des adultes, technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement : 0283

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Mulhouse) : nouvelles technologies de l'information et de la communication : 0511

U. Strasbourg-II : nouvelles technologies de l'information et de la communication, multimédia : 0455

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie A) : expression communication, étude des médias : 2174

Université Toulouse-III (institut universitaire de technologie de Tarbes) : théorie de l'information et de la communication : 2178

U. Paris-X : métiers du livre : 1575

U. Paris-X (institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray) : et 22e section, histoire du livre : 1564

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Vélizy) : communication, multimédia : 0160

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (institut universitaire de technologie de Mantes-la-Jolie) : information et marketing des biens et des services industriels : 0546

U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : techniques d'expression : 0146

U. d'Évry (institut universitaire de technologie d'Évry) : Brétigny-sur-Orge, techniques d'expression : 0446

72e section : Epistémologie, histoire des sciences et des techniques

École normale supérieure des lettres et sciences humaines : histoire et philosophie des sciences (biologie ou physique contemporaine) : 0143

Conservatoire national des arts et métiers : histoire des techniques des XIX^e et XX^e siècles, valorisation des collections : 0204

U. Paris-X : philosophie du langage et des sciences humaines : 0276

73e section : Cultures et langues régionales

U. des Antilles-Guyane : Guyane, littératures et traditions populaires : 0281

U. de Perpignan : gestion touristique régionale : 0413

U. de Bretagne Sud : langue, littérature et civilisation bretonnes et celtiques : 0389

IUFM de La Réunion : et 20e section, et 7e, et 9e, et 10e sections, Saint-Denis et le Tampon, préparation aux concours de professeur des écoles et au capes créole, compétences requises en linguistique, sociologie et anthropologie : 0089

IUFM de Toulouse : Toulouse, occitan, didactique des langues romanes, création d'outils pédagogiques : 0222

74e section : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

U. d'Avignon : sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie des adaptations cardio-vasculaires à l'exercice : 0326

U. Aix-Marseille-II : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences sociales : 1749

U. des Antilles-Guyane : Guadeloupe, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sociologie, anthropologie : 0458

IUFM de Besançon : Vesoul, formation des enseignants des premier et second degrés, compétences particulières en expression corporelle, intégration dans le pôle de recherche : 0003

U. de Pau : Tarbes, sciences et techniques des

activités physiques et sportives, physiologie de l'effort, biomécanique : 0688

U. Bordeaux-II : sciences et techniques des activités physiques et sportives, neurosciences cognitives, psychologie : 1014

U. de Caen : sciences et techniques des activités physiques et sportives, management du sport : 0453 S

U. de Caen : sciences et techniques des activités physiques et sportives, management du sport, sciences de gestion, gestion des ressources humaines, droit : 1462

U. Paris-XIII : Bobigny, sciences et techniques des activités physiques et sportives, psychologie cognitive : 1136

IUFM de Créteil : didactique des sciences et techniques des activités physiques et sportives : 0387

IUFM de Lille : didactique de l'éducation physique et sportive : 0336

U. Lille-II : Ronchin, sciences et techniques des activités physiques et sportives : 1067

U. d'Artois : Lens et Liévin, sciences et techniques des activités physiques et sportives, apprentissage et contrôle moteur : 0484

U. de Valenciennes : sociologie : 0531

U. de Valenciennes : psychologie générale et/ou sociale : 0609

IUFM de Lyon : formations initiale, continue et recherche en didactique : 0236

U. Lyon-I : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sociologie de l'éducation physique : 0398 S

U. Lyon-I : et 66e section, sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie et activités physiques et sportives : 0408

U. Lyon-I : sciences et techniques des activités physiques et sportives, socio-économie des loisirs sportifs : 2111

U. Lyon-I : sciences et techniques des activités physiques et sportives : 2112

U. de Saint-Étienne : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines : 0805

U. Montpellier-I : sciences et techniques des activités physiques et sportives : 0616

U. Montpellier-I : sciences et techniques des activités physiques et sportives, dynamique des réponses à l'exercice : 0941

U. Montpellier-I : sciences et techniques des activités physiques et sportives, dynamique de la motricité humaine : 1027

U. Montpellier-I : sciences et techniques des activités physiques et sportives, adaptations comportementales à l'effort : 1029

U. de Perpignan : Font-Romeu, sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines, psychologie, cognition et apprentissage moteur : 0414

U. de Metz : sciences et techniques des activités physiques et sportives, neurosciences : 0700

U. de Nantes : sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie et/ou psychologie de la motricité humaine : 1966

IUFM de Nice : formation initiale des enseignants des premier et second degrés : 0097

IUFM de Nice : formation initiale des enseignants des premier et second degrés : 0102

U. de Nice : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences de la vie : 0978 S

U. de Nice : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines et sociales : 1418

U. de Toulon : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences humaines et sociales : psychologie cognitive, posture et contrôle perceptif : 0446

U. d'Orléans : sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie appliquée : 0568

U. Paris-V : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences sociales : 1763

U. de Poitiers : sciences et techniques des activités physiques et sportives, management, économie et marketing du sport : 1098

U. de Reims : sciences et techniques des activités physiques et sportives, psychologie sociale : 1306

U. de Reims : sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie du sport : 1307

U. Rennes-II : sciences et techniques des

activités physiques et sportives, biomécanique de l'exercice : 0724

U. Rennes-II : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences sociales : 0773

U. Rennes-II : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences de la vie : 0774

U. de Rouen : sciences et techniques des activités physiques et sportives, transformation des ressources psychologiques en relation avec la performance motrice : 1389

IUFM de Strasbourg : didactique de l'éducation physique et sportive : 0136

U. Toulouse-III : sciences et techniques des activités physiques et sportives, activités physiques et santé : aspects biologiques : 0902 S

U. Toulouse-III : sciences et techniques des activités physiques et sportives, apprentissages perceptivo-moteurs : 2180

U. Toulouse-III : sciences et techniques des activités physiques et sportives, anthropologie sociale des pratiques sportives : 2181

U. Paris-X : sciences et techniques des activités

physiques et sportives, statistiques-informatique appliquées aux sciences et techniques des activités physiques et sportives, compétence en APS : 0514

U. Paris-X : sciences et techniques des activités physiques et sportives, apprentissage : 1336

U. Paris-X : sciences et techniques des activités physiques et sportives, activités physiques adaptées, compétences en activités physiques et sportives : 1341

U. Paris-X : sciences et techniques des activités physiques et sportives, physiologie musculaire ; analyse du mouvement : 1354

U. Paris-XI : sciences et techniques des activités physiques et sportives, sciences sociales appliquées au sport : 0820 S

U. Paris-XI : sciences et techniques des activités physiques et sportives, biomécanique appliquée au sport : 1851

U. Paris-XI : sciences et techniques des activités physiques et sportives, psychophysiologie appliquée au sport : 2007

U. de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines : Poissy et Versailles, sciences et techniques des activités physiques et sportives : 0473 S

Annexe B

DÉCLARATION DE CANDIDATURE À LA MUTATION, AU DÉTACHEMENT, OU AU RECRUTEMENT (1) SUR UN EMPLOI DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES - ANNÉE 2002 (DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ)

adressée au chef d'établissement de :

Section CNU : Profil : Article :
Emploi n° (2) : Journal officiel du :
Je soussigné(e) M. - Mme - Mlle (1)
NUMEN (3) : N° de qualification (recrutement) :
Nom patronymique :
Nom marital :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Adresse à laquelle seront acheminées toutes les correspondances (4)
Résidence, bâtiment :
N° et rue :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone : Télécopie :
Adresse électronique :
Fonctions et établissement actuel :
Diplôme :
déclare faire acte de candidature sur l'emploi ci-dessus désigné :

Fait à , le

Signature

(1) Entourer la mention utile.

(2) Porter le n° de l'emploi concerné. Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.

(3) Pour les personnels de l'éducation nationale.

(4) Aucune modification d'adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer le cas échéant de la réexpédition de leur courrier.

EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 2° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2002)

A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002
NOR : MENP0200429A
RLR : 711-1
MEN - DPE - DES

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., ens. D. n° 95-490 du 27-4-1995 ; D. n° 93-1335 du 20-12-1993 ; A. du 15-12-1997

Article 1 - Les emplois de maître de conférences figurant en annexe A du présent arrêté sont offerts au recrutement au titre du 2° de l'article 26-I du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 2 - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités établie par le Conseil national des universités.

Les candidats doivent être titulaires, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'État, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur-ingénieur sont admis en équivalence du doctorat.

Les titulaires de diplômes universitaires,

qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Les candidats doivent en outre relever de l'une des catégories suivantes :

a) personnels enseignants titulaires de l'enseignement du second degré exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1er janvier 2002 ;

b) pensionnaires des écoles françaises à l'étranger et anciens pensionnaires de ces écoles ayant terminé leur scolarité depuis moins de deux ans au 1er janvier 2002 et comptant, à cette même date, au moins trois ans d'ancienneté en qualité de pensionnaires ;

c) lecteurs de langue étrangère et maîtres

de langue étrangère visés à l'article 8 du décret n° 87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, répétiteurs de langue étrangère et maîtres de langue étrangère de l'Institut national des langues et civilisations orientales visés à l'article 9 du décret n° 87-755 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement des répétiteurs de langue étrangère et des maîtres de langue étrangère de l'Institut national des langues et civilisations orientales, ainsi que vacataires à titre principal maintenus en fonctions par le décret n° 82-862 du 6 octobre 1982 relatif aux conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération des vacataires et des assistants non titulaires auxquels les établissements publics à caractère scientifique et culturel peuvent faire appel pour l'enseignement. Les bénéficiaires de ces dispositions doivent être en fonctions au 1er janvier 2002.

Article 3 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte :

- 1) une déclaration de candidature (annexe B) (1) ;
- 2) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) (1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;
- 3) une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- 4) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur ;
- 5) une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés à l'article 2 du présent arrêté ;
- 6) toute pièce permettant d'établir qu'ils appartiennent à l'une des catégories définies à l'article 2 du présent arrêté et qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté requises ;
- 7) une attestation précisant que le candidat est inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000, ou

en 2001, ou en 2002 ;

8) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes comportant chacune, à l'exclusion de toute autre pièce :

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) (1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;
- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible ;
- le résumé de la thèse ou des travaux mentionnés à l'article 27 de l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle ou, pour les autres diplômes, un document équivalent.

Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, profil).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

Article 4 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 5 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la date de clôture des inscriptions.

Article 6 - Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés par le président pour chaque candidat, les commissions établissent la liste des candidats, admis à poursuivre le concours.

Ces candidats doivent adresser immédiatement à l'établissement les travaux mentionnés dans le curriculum vitae (annexe C) (1).

Article 7 - Les résultats des concours de recrutement de maîtres de conférences ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2002 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

Article 8 - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de

l'éducation nationale, **au plus tard le 18 juin 2002**, par voie télématique ou, à défaut, par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

Article 9 - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération., soit par minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2002 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé a classés selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique.

La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

Article 10 - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur), 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15, **au plus tard le 18 juin 2002** (le cachet de la poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation en indiquant :

- leur nom patronymique et leur prénom ;
- le cas échéant, leur nom marital ;
- leur date de naissance ;
- leur adresse personnelle ;
- le numéro de qualification ;
- pour chaque emploi : l'ordre de préférence, le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (maître de conférences), la discipline et le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours.

Ce document doit être daté et signé.

Article 11 - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été adressé dans le délai prévu à l'article 10 ci-dessus

Article 12 - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Par empêchement du directeur

des personnels enseignants,

La chef de service, adjointe au directeur

Claudine PERETTI

(1) Les modèles de déclaration de candidature (annexe B) et de curriculum vitae (annexe C) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de maître de conférences ouverts au recrutement en application de l'article 26 (I-1°) publié dans ce numéro, pages 95 et 96.

Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 2° DE L'ARTICLE 26-1 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

5e section : Sciences économiques

U. Bordeaux-IV : sociologie économique : 0379

11e section : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

U. Bordeaux-III : anglais : 0001

U. de Poitiers : linguistique et traduction : 1155

U. Toulouse-III : anglais scientifique : 1229 S

18e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

U. Paris-III : et 71e section, cinéma et audiovisuel : 0726

19e section : Sociologie, démographie

U. d'Angers : et 23e section, sociologie quantitative, démographie sociale, monde russe : 0701

22e section : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

IUFM de Nantes : histoire du XIX^e siècle, didactique des techniques de l'information et de la communication de l'éducation en histoire : 0187

23e section : Géographie physique, humaine, économique et régionale

IUFM de Caen : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0111

26e section : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques

IUFM de Strasbourg : Colmar, préparation au certificat d'aptitude au professorat des écoles, formation des professeurs stagiaires du premier degré : 0144

U. Toulouse-I : 0545

33e section : Chimie des matériaux

U. de Nantes : Saint-Nazaire, chimie du solide, cristallographie, propriétés magnétiques : 1235

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

École nationale supérieure d'arts et métiers : Lille, génie mécanique, métrologie : 0173 S

61e section : Génie informatique, automatique et traitement du signal

U. Nancy-I : traitement du signal, capteur, génie biologique et médical : 1433

70e section : Sciences de l'éducation

U. Lyon-I (institut universitaire de technologie A) : et 71e section, Villeurbanne, physique, utilisation des nouvelles technologies de l'information, étude, évolution des systèmes de formation à dominante technologique : 1320 S

71e section : Sciences de l'information et de la communication

U. Rennes-I (institut universitaire de technologie de Lannion) : et 9e section, expression, communication : 0995

74e section : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

U. de Poitiers : sciences et techniques des activités physiques et sportives, mécanique humaine : 1095

EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 3° DE L'ARTICLE 26-I DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2002)

A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002

NOR : MENP0200430A

RLR : 711-1

MEN - DPE - DES

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., ens. D. n° 95-490 du 27-4-1995 ; D. n° 93-1335 du 20-12-1993 ; A. du 15-12-1997

Article 1 - Les emplois de maître de conférences figurant en annexe A du présent arrêté sont offerts au recrutement au titre du 3° de l'article 26-I du décret du 6 juin 1984 susvisé.

La possession de la nationalité française n'est pas exigée des candidats.

Article 2 - Les candidats doivent être inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités établie par le Conseil national des universités. Ils doivent en outre relever de l'une des catégories suivantes :

a) candidats comptant, au 1er janvier 2002, au moins quatre années d'activité professionnelle effective dans les sept ans qui précèdent ; ne sont pas prises en compte

les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans des établissements publics à caractère scientifique et technologique ou les activités mentionnées à l'article 3 du décret du 29 octobre 1936 relatif au cumul de retraites, de rémunérations et de fonctions ;

b) enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier 2002 ou ayant cessé leurs fonctions depuis moins d'un an au 1er janvier 2002.

Article 3 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte :

- 1) une déclaration de candidature, annexe B (1) ;
- 2) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) (1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités ;

3) une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;

4) une enveloppe à l'adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur ;

5) une attestation précisant que le candidat est inscrit sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités établie par le Conseil national des universités en 1998, ou en 1999, ou en 2000, ou en 2001, ou en 2002.

6) toute pièce permettant d'établir qu'ils appartiennent à l'une des catégories définies à l'article 2 du présent arrêté et qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté requises ;

7) pour les rapporteurs, deux enveloppes distinctes avec un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) (1), comportant une présentation analytique de leurs travaux et de leurs activités. Le nom et l'adresse du candidat devront être portés sur chaque enveloppe ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section, profil).

Les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français.

Article 4 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Article 5 - Les services de l'établissement donnent aux candidats récépissé des dossiers qui leur ont été adressés. Aucun document n'est accepté après la date de clôture des inscriptions.

Article 6 - Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés par le président pour chaque candidat, les commissions établissent la liste des candidats, admis à poursuivre le concours.

Ces candidats doivent adresser immédiatement à l'établissement les travaux mentionnés dans le curriculum vitae (annexe C) (1).

Article 7 - Les résultats des concours de recrutement de maîtres de conférences ouverts par le présent arrêté sont enregistrés par les établissements jusqu'au 23 mai 2002 sur un centre serveur accessible par voie télématique.

Article 8 - Les candidats admis à un ou plusieurs des concours dont les résultats auront

été enregistrés dans les conditions fixées à l'article précédent doivent faire parvenir au ministre de l'éducation nationale, au plus tard le 18 juin 2002 par voie télématique ou, à défaut, par écrit, leur engagement d'occuper l'emploi ou l'un des emplois correspondants qu'ils devront classer par ordre décroissant de préférence.

Article 9 - Les candidats accèdent au centre serveur en utilisant le numéro d'identification et le code d'accès personnel attribués aux candidats dont la qualification a été reconnue, qui assurent la confidentialité et l'authentification de l'opération, soit par Minitel, soit par le site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels enseignants du supérieur". Cet accès est ouvert du 11 au 18 juin 2002 inclus, à 10 heures, heure de Paris.

À l'issue de la saisie, un écran affiche soit l'engagement d'occuper l'emploi, soit l'engagement d'occuper l'un des emplois que l'intéressé a classés selon un ordre décroissant de préférence et lui demande de valider ou de modifier cette communication.

Un message final indique que l'engagement et le classement des vœux d'affectation qui ont été affichés ont été enregistrés et invite l'intéressé à interrompre la connexion télématique.

La saisie peut être modifiée par voie télématique jusqu'à la date limite prévue au présent article.

Article 10 - À défaut d'utilisation de la voie télématique, les intéressés doivent faire parvenir par écrit au ministre de l'éducation nationale (sous-direction des personnels enseignants du supérieur), 61-65 rue Dutot, 75732 Paris cedex 15, **au plus tard le 18 juin 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) leur engagement et, le cas échéant, le classement de leurs vœux d'affectation.

Leur réponse devra comporter :

- leur nom patronymique et leur prénom ;
- le cas échéant, leur nom marital ;
- leur date de naissance ;
- leur adresse personnelle ;
- le numéro de qualification ;
- pour chaque emploi : l'ordre de préférence,

le nom de l'établissement, la nature de l'emploi (maître de conférences), la discipline et le numéro d'ordre de l'emploi indiqué sur l'arrêté d'ouverture du concours.

Ce document doit être daté et signé.

Article 11 - Lorsqu'une personne transmet par écrit et par voie télématique des engagements ou des classements des vœux d'affectation différents, seul le document écrit peut être pris en considération sous réserve qu'il ait été adressé dans le délai prévu à l'article 10 ci-dessus.

Article 12 - Le directeur des personnels enseignants et les chefs d'établissement intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui

sera publié ainsi que son annexe au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Par empêchement du directeur
des personnels enseignants,

La chef de service, adjointe au directeur
Claudine PERETTI

(1) Les modèles de déclaration de candidature (annexe B) et de curriculum vitae (annexe C) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de maître de conférences ouverts au recrutement en application de l'article 26 (11°) publié dans ce numéro, pages 95 et 96.

Annexe A

LISTE DES EMPLOIS VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS AU RECRUTEMENT EN APPLICATION DU 3° DE L'ARTICLE 26-1 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

S = emploi susceptible d'être vacant

4e section : Science politique

U. Paris-III : institut des hautes études de l'Amérique latine, Amérique latine : 0845

12e section : Langues et littératures germaniques et scandinaves

U. Paris-III : allemand : traduction économique et juridique : 0201

18e section : Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art

U. Paris-VIII : esthétique et pratique théâtrale : 0491 S

19e section : Sociologie, démographie

U. de Nantes : sociologie des risques technologiques : 1585

35e section : Structure et évolution de la Terre et des autres planètes

U. de La Réunion : 0307

60e section : Mécanique, génie mécanique, génie civil

U. Toulouse-III (institut universitaire de technologie de Tarbes) : 2179

EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OFFERTS AU RECRUTEMENT AU TITRE L'ARTICLE 61 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ (ANNÉE 2002)

A. du 18-2-2002. JO du 27-2-2002

NOR : MENP0200431A

RLR : 711-1

MEN - DPE - DES

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 46, 48, 49, 49-1 et 49-3; D. n° 93-1335 du 20-12-1993; A. du 7-1-1985 applic. de art. 61 du D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod.; A. du 15-12-1997

Article 1 - Les emplois de maître de conférences figurant en annexe A au présent arrêté sont offerts au recrutement en application de l'article 61 du décret du 6 juin 1984 susvisé.

Article 2 - Ces concours sont réservés :

- aux assistants ayant la qualité de fonctionnaire ;
- aux chargés de cours et aux chargés d'enseignement en service à la date du 8 juin 1984 ;
- aux enseignants titulaires relevant du ministère de l'éducation nationale servant en coopération dans un établissement d'enseignement supérieur au 1er octobre 1984 et justifiant au 1er octobre 2002 de quatre ans de fonctions en cette qualité.

Article 3 - Les candidats doivent remplir les deux conditions suivantes :

- 1) être titulaires de l'un des diplômes

suivants : doctorat, doctorat d'État, doctorat de 3ème cycle ou titre équivalent figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 7 janvier 1985 susvisé.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités.

2) justifier d'au moins quatre années d'ancienneté dans l'enseignement supérieur, au 1er octobre 2002.

Article 4 - Les candidats établissent un dossier destiné au chef de l'établissement affectataire de l'emploi postulé. Ce dossier comporte :

- 1) une déclaration de candidature (annexe B) (1);
- 2) une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- 3) une pièce attestant de la possession de l'un des titres et diplômes requis ou admis en équivalence ;
- 4) un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) (1) ;

5) un état des services permettant d'établir l'appartenance du candidat à l'une des catégories de personnel visées à l'article 2 du présent arrêté et la durée de service effectué conformément à l'article 3 du présent arrêté ;

6) trois enveloppes à l'adresse du candidat, affranchies au tarif en vigueur ;

7) pour les rapporteurs de la commission de spécialistes, deux enveloppes distinctes comportant chacune :

- un exemplaire du curriculum vitae (annexe C) (1) ;

- les travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés en annexe C (1) ;

- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut, une attestation établie par le chef d'établissement compétent, indiquant les raisons pour lesquelles ce rapport n'est pas disponible.

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés dans une langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français.

Article 5 - Le dossier doit être adressé, de préférence en envoi recommandé simple (sans avis de réception) **au plus tard le 28 mars 2002 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Aucun document n'est accepté après la date de clôture des inscriptions.

Article 6 - À l'issue de l'examen des candidatures par les instances des établissements selon la procédure prévue aux articles 28 ou 29 du décret du 6 juin 1984 susvisé, le chef d'établissement transmet au ministre les listes des candidats proposés.

Le ministre remet la liste de classement établie par l'établissement aux sections compétentes du Conseil national des universités.

Article 7 - Le bureau de la section compétente du Conseil national des universités désigne deux rapporteurs dont les noms et les adresses sont communiqués aux candidats par l'administration centrale à l'adresse figurant sur la déclaration de candidature (annexe B) (1). Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer le cas échéant de la

réexpédition de leur courrier.

Les candidats font parvenir leurs dossiers, constitués dans les conditions fixées à l'article 8, aux rapporteurs dès réception de la notification des noms et des adresses de ceux-ci par l'administration centrale.

Article 8 - Chacun des dossiers destinés aux deux rapporteurs de la section compétente du Conseil national des universités comporte les documents suivants :

1) un exemplaire du curriculum vitae complété par un exposé du candidat, qui précise notamment ses activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives (annexe C) (1) ;

2) dans la limite de trois documents, un exemplaire des travaux, ouvrages et articles mentionnés dans l'annexe C (1)

3) une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, ou à défaut une attestation du chef d'établissement indiquant que ce rapport n'est pas disponible ;

4) le cas échéant, la demande de dispense du doctorat prévue à l'article 3 ci-dessus.

Les rapporteurs peuvent, lorsque les documents sont rédigés dans une langue étrangère, demander au candidat qu'ils soient accompagnés d'une traduction en français.

Article 9 - La section du Conseil national des universités, après s'être, le cas échéant, prononcée sur les demandes de dispense du doctorat présentées en application de l'article 3 ci-dessus, examine les titres et travaux des candidats. Après avoir entendu les deux rapporteurs désignés par le bureau pour chaque candidat, elle émet un avis sur chaque candidat.

Lorsque, dans l'ordre de la liste de classement proposée par l'établissement un candidat recevant un avis défavorable est mieux classé qu'un candidat recevant un avis favorable, la section établit un rapport motivé.

Dans l'ordre de la liste de classement proposée par l'établissement, le candidat le mieux classé qui a reçu un avis favorable de la section compétente du Conseil national des universités est nommé.

Article 10 - Le directeur des personnels enseignants et les présidents ou directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Par empêchement du directeur

des personnels enseignants,

La chef de service, adjointe au directeur

Claudine PERETTI

(1) Les modèles de déclaration de candidature (annexe B) et de curriculum vitae (annexe C) figurent en annexe de l'arrêté de vacance d'emplois de maître de conférences ouverts au recrutement en application de l'article 26 (1 1)) publié dans ce numéro, pages 95 et 96.

Annexe A

LISTE DES EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES À PUBLIER AU TITRE DES ARTICLES 61 ET 63 DU DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

1e section : Droit privé et sciences criminelles

U. Clermont-Ferrand-I : 0001 A.

U. de Dijon : droit pénal, droit pénal spécial, institutions judiciaires : 0001 A.

U. Grenoble-II : droit civil, procédure civile : 0001 A.

U. Lyon-III : 0003 A.

U. d'Angers (institut universitaire de technologie d'Angers) : 0001 A.

U. Strasbourg-III : 0001 A.

2e section : Droit public

U. de Mulhouse (institut universitaire de technologie de Colmar) : droit administratif, droit européen : 0002 A.

U. Paris-I : 0001 A.

U. Paris-I : 0002 A.

U. Paris-X : 0002 A.

4e section : Science politique

U. des Antilles-Guyane : 0001 A.

U. Paris-I : 0004 A.

5e section : Sciences économiques

U. Aix-Marseille-II : épistémologie, histoire de la pensée : 0001 A.

U. Aix-Marseille-II : macro-économie : 0002 A.

U. Aix-Marseille-II (institut universitaire de technologie d'Aix-en-Provence) : 0001 A.

U. Paris-XIII : 0001 A.

U. Lyon-III : 0001 A.

U. Lyon-III : 0002 A.

U. Paris-I : 0003 A.

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Reims) : 0001 A.

U. Paris-X : 0001 A.

U. Paris-X : 0003 A.

6e section : Sciences de gestion

U. d'Avignon : 0001 A.

U. Montpellier-II (institut universitaire de technologie de Montpellier) : marketing : 0001 A.

U. d'Angers (institut universitaire de technologie d'Angers) : 0002 A.

U. de Reims (institut universitaire de technologie de Troyes) : 0002 A.

7e section : Sciences du langage : linguistique et phonétique générales

U. Grenoble-III : formation continue, allemand : langue étrangère appliquée et nouvelles technologies : 0001 A.

9e section : Langue et littérature françaises

U. Montpellier-III : français langue étrangère : 0001 A.

U. de Rouen : français ancien : 0001 A.

11e section : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

U. Paris-VIII : 0005 A.

U. Paris-XIII (institut universitaire de technologie de Villetaneuse) : anglais des affaires : 0001 A.

U. Montpellier-III : formation continue : 0002 A.

U. Paris-I : langue et littérature anglaises : 0005 A.

U. Paris-V (institut universitaire de technologie de Paris V) : langue et littérature anglaises : 0001 A.

13e section : Langues et littératures slaves

Institut national des langues et civilisations

orientales : langue et civilisation russes : 0001 A.
Institut national des langues et civilisations
orientales : langue et civilisation polonaises :
0002 A.

14e section : Langues et littératures romanes

U. d'Angers : espagnol : 0001 A.

**16e section : Psychologie, psychologie
clinique, psychologie sociale**

U. de Besançon : psychologie sociale
clinique, évolution des identités profession-
nelles : 0001 A.

U. de Caen : psychologie du développement :
0001 A.

U. Clermont-Ferrand-II : 0002 A.

17e section : Philosophie

U. Paris-VIII : 0006 A.

**18e section : Arts : plastiques, du spectacle,
musique, musicologie, esthétique, sciences
de l'art**

U. Paris-VIII : 0002 A.

U. Paris-VIII : arts plastiques : 0001 A.

19e section : Sociologie, démographie

U. Paris-VIII : 0004 A.

U. Paris-I : 0006 A.

U. Strasbourg-III (institut universitaire de
technologie d'Illkirch) : comportements sociaux
et publicité : 0001 A.

**23e section : Géographie physique, humaine,
économique et régionale**

U. de Toulon (institut universitaire de tech-
nologie de Toulon) : géographie physique,
humaine, économique et régionale : 0001 A.

**26e section : Mathématiques appliquées et
applications des mathématiques**

Conservatoire national des arts et métiers :
statistiques appliquées : 0001 A.

U. Paris-V : 0001 A.

27e section : Informatique

U. Strasbourg-I : 0001 A.

**32e section : Chimie organique, minérale,
industrielle**

U. de Caen (institut universitaire de technologie
de Caen) : 0001 A.

**35e section : Structure et évolution de la
Terre et des autres planètes**

U. d'Avignon : et 36e section, hydrogéologie :
0002 A.

**60e section : Mécanique, génie mécanique,
génie civil**

U. de La Rochelle (institut universitaire de
technologie de La Rochelle) : technologies de
la construction, matériaux, dessin : 0001 A.

65e section : Biologie cellulaire

U. Clermont-Ferrand-II : 0001 A.

U. Paris-VII (UFR Médicale Lariboisière-
Saint-Louis) : et 66e section : 0001 A.

68e section : Biologie des organismes

U. de Mulhouse (institut universitaire de
technologie de Colmar) : microbiologie, micro-
organismes : 0001 A.

69e section : Neurosciences

U. Paris VI (UFR Médicale Salpêtrière) :
anatomie, neurologie, 0001 A.

70e section : Sciences de l'éducation

U. Paris-VIII : 0003 A.

U. de Reims (institut universitaire de technologie
de Troyes) : 0001 A.

**71e section : Sciences de l'information et de
la communication**

U. Grenoble-II (institut universitaire de
technologie B) : communication en carrières
sociales : 0001 A.